

Rallye

Rapport Annuel 2011

Rapport Annuel 2011

RALLYE

Société anonyme au capital de 139 398 480 euros

054 500 574 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 13 73 – Télécopie 01 44 71 13 70

Site : <http://www.rallye.fr> – E-mail : info@rallye.fr

Sommaire

RALLYE

03 > MESSAGE DU PRÉSIDENT

04 > ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET CHIFFRES CLÉS

06 > RAPPORT DE GESTION

- 06 FAITS MARQUANTS
- 12 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
- 14 PANORAMA DES ACTIVITÉS
- 20 PANORAMA FINANCIER
- 24 ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES
- 26 CAPITAL ET ACTIONNARIAT
- 29 DONNÉES SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES
- 33 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

51 > RAPPORT DU PRÉSIDENT

60 > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

62 > COMPTES CONSOLIDÉS

- 62 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 63 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
- 64 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
- 66 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ
- 68 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
CONSOLIDÉS
- 70 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 160 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

162 > COMPTES SOCIAUX

- 162 COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
- 163 BILAN DE LA SOCIÉTÉ
- 164 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE LA SOCIÉTÉ
- 165 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 182 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 183 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
- 185 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

192 > RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012

193 > RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2012

198 > RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012

199 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 199 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT RALLYE
- 206 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL
- 210 RÉPARTITION DU CAPITAL
ET DES DROITS DE VOTE
- 213 ORGANIGRAMME DU GROUPE
AU 29 FÉVRIER 2012
- 214 COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
- 216 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION
D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES
- 219 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ -
GESTION DES RISQUES
- 224 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

226 > TABLE DE CONCORDANCE

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel :

- Attestation du responsable ;
- Rapport de gestion ;
- Comptes consolidés ;
- Comptes annuels ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux ;
- Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Administration

DE LA SOCIÉTÉ

Jean-Charles NAOURI
Président-Directeur Général



> CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

- **Jean-Charles NAOURI**
Président
- **André CRESTEY**
Vice-Président
- **Didier CARLIER**
Représentant de la société Foncière Euris
- **Philippe CHARRIER**
Administrateur indépendant
- **Jean CHODRON de COURCEL**
Administrateur indépendant
- **Jacques DERMAGNE**
Administrateur indépendant
- **Jacques DUMAS**
Administrateur
- **Jean-Marie GRISARD**
Représentant de la société Finatis
- **Didier LÉVÊQUE**
Représentant de la société Matignon Corbeil Centre
- **Odile MURACCIOLE**
Représentant de la société Eurisma
- **Gabriel NAOURI**
Représentant de la société Euris
- **Christian PAILLOT**
Administrateur indépendant
- **Jean LÉVY**
Censeur

> DIRECTION GÉNÉRALE

- **Jean-Charles NAOURI**
Président-Directeur général
- **Didier CARLIER**
Directeur général adjoint

> COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **ERNST & YOUNG et Autres**
Représenté par Monsieur Pierre BOURGEOIS
- **KPMG Audit – Département de KPMG SA**
Représenté par Monsieur Patrick-Hubert PETIT

(1) Le renouvellement de l'ensemble des mandats est proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012.

> MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours de ces dernières années, Casino, principale filiale de Rallye, a poursuivi sa stratégie d'évolution du mix de pays, d'activités et de formats en adéquation avec les grandes tendances mondiales et avec les évolutions des modes de consommation, faisant du Groupe un acteur unique et fortement différencié dans l'univers de la distribution, en France et à l'international.

Dans un environnement macroéconomique toujours tendu, Casino a enregistré sur 2011 une croissance de ses ventes et de sa rentabilité tout à fait remarquable. La croissance organique s'est accélérée à +5,7% portée par la poursuite d'une forte croissance à l'International mais aussi par la solide contribution de la France dont la rentabilité s'est redressée au second semestre sous l'effet des plans d'action mis en œuvre.

La contribution des activités internationales au chiffre d'affaires et au ROC de la société s'est significativement accrue pour s'établir respectivement à 45% et 50%, une évolution qui a vocation à s'inscrire dans la durée.

Dans l'environnement actuel des marchés, la structure financière des entreprises est au cœur de l'attention des investisseurs. Chez Casino, le développement s'est toujours accompagné du souci constant de la rentabilité et de la flexibilité financière. La croissance a régulièrement été financée par une politique active de rotations des actifs. Au 31 décembre, l'endettement net représentait 2,35 fois l'EBITDA, un chiffre qui devrait être inférieur à 2,2 dès cette année. Au cours de l'exercice écoulé, le groupe Casino a par ailleurs tiré tout le parti de son excellente signature pour procéder à plusieurs émissions obligataires et pour accroître ses lignes de crédit.

En 2012, Casino poursuivra sa stratégie de croissance rentable en développant dans ses pays clés des enseignes toujours plus proches des attentes des clients. Plus international et bénéficiant de solides positions sur ses marchés, Casino est confiant sur la progression de son activité et de ses résultats en 2012.

Le chiffre d'affaires consolidé de Groupe GO Sport en 2011 est en hausse de +0,4% à magasins comparables et taux de change constants, tandis que le résultat opérationnel courant est en recul de -11,7% sous l'effet notamment de la mauvaise performance des articles saisonniers à taux de marge plus élevé. Le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport recule en France et en Pologne de respectivement 1,7% et 3,1% en comparable. Le chiffre d'affaires de Courir est en revanche en forte progression à +8,9% à magasins comparables (après 3,6% en 2010), confirmant le succès du repositionnement de l'enseigne.

Afin d'accélérer sa relance commerciale et de renforcer sa structure financière, Groupe GO Sport a décidé le principe d'une augmentation de capital d'environ 30 millions d'euros ⁽¹⁾ réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye.

Conformément à la décision stratégique annoncée, la cession du portefeuille d'investissements de Rallye, évalué à 365 millions d'euros au 31 décembre 2011, se poursuit avec 105 millions d'euros d'actifs cédés au cours de l'exercice 2011.

Au total, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant consolidés de Rallye sont en hausse respective de 17,7% et 20,6%. Le résultat net, part du Groupe, s'établit à 15 millions d'euros contre -1 million d'euros en 2010.

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec 1,8 milliard d'euros de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles. La maturité moyenne de ces lignes a été étendue à 4,2 ans suite à la renégociation ou à la mise en place de près de 1,8 milliard d'euros de lignes de crédit en 2011.

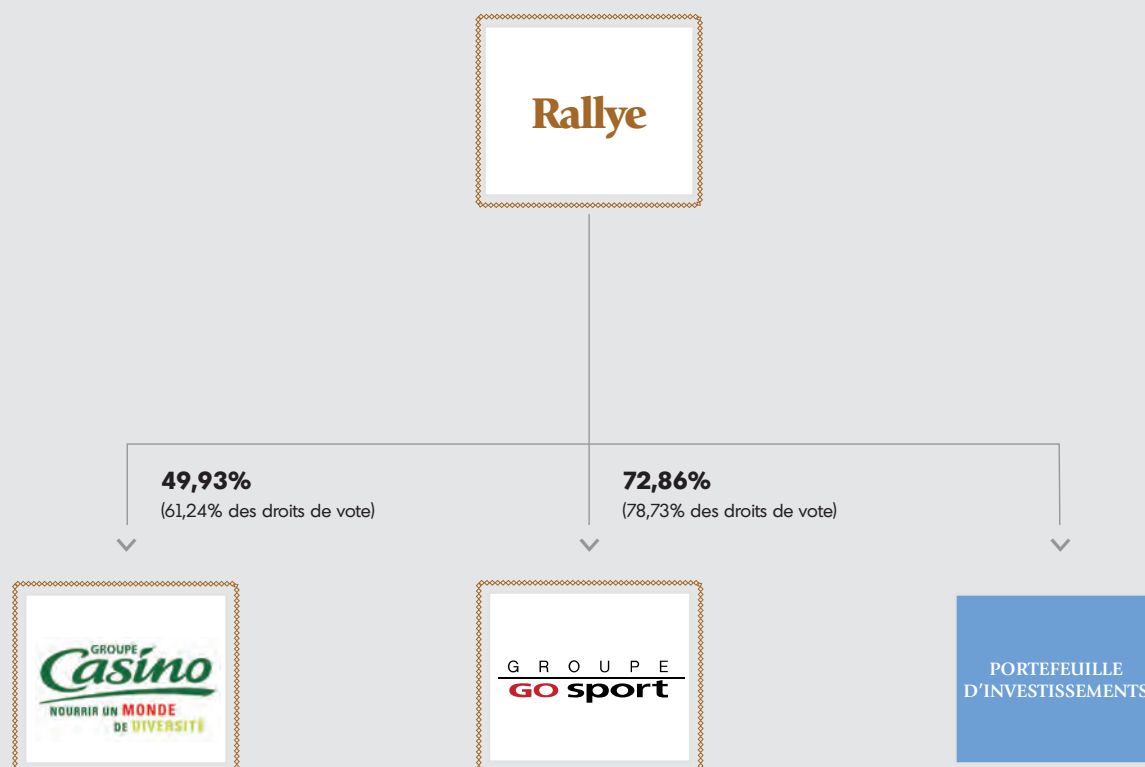
Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 23 mai 2012 le versement d'un dividende de 1,83 euro par action, stable par rapport à 2010, dont un acompte de 0,80 euro a été mis en paiement le 6 octobre 2011. Les actionnaires auront la possibilité d'opter pour le paiement en actions du solde de 1,03 euro.

Pour conclure, j'évoquerai l'excellence opérationnelle qui est au cœur de la démarche d'entreprise du Groupe et qui est le fait des efforts des femmes et des hommes composant les équipes. Tous ont effectué en 2011 un travail très remarquable que je tiens tout particulièrement à saluer ici.

Jean-Charles NAOURI

(1) Cette opération devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2011



Sociétés cotées en Bourse

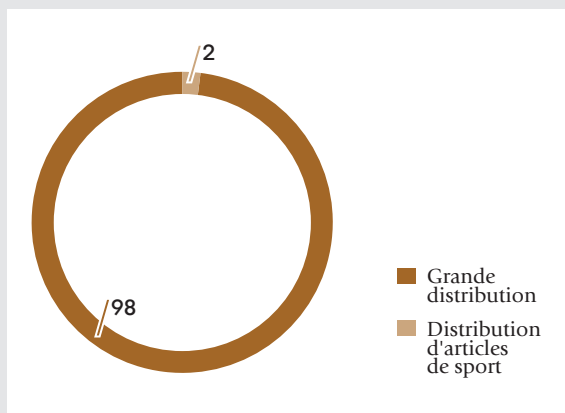
PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2010 ⁽²⁾	2011	Variation
Chiffre d'affaires HT des activités poursuivies	29 780	35 057	+17,7%
EBITDA⁽¹⁾	1 965	2 315	+17,8%
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 286	1 551	+20,6%
Coût de l'endettement financier net	(552)	(676)	
Autres produits et charges financiers	(16)	19	
Charge d'impôt	(210)	(234)	
Résultat net activités poursuivies	482	483	
Résultat net activités poursuivies, part du Groupe	4	21	
Résultat net activités abandonnées	(10)	(11)	
Résultat net	472	472	
Résultat net, part du Groupe	(1)	15	

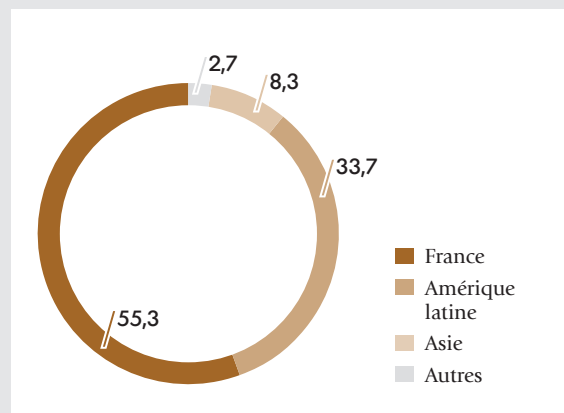
(1) EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants.

(2) Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia.

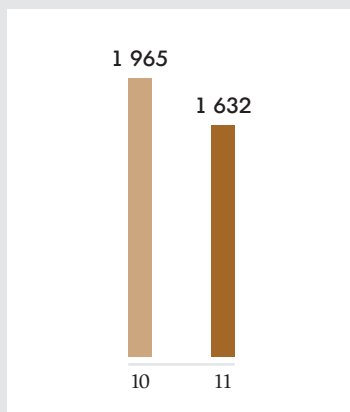
Chiffres clés 2011



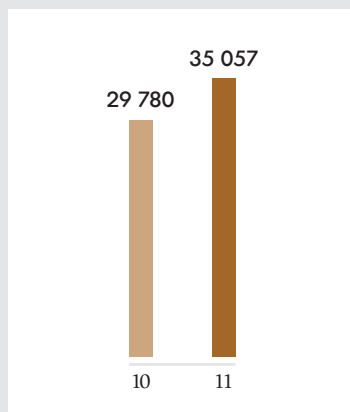
• CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 (En%)



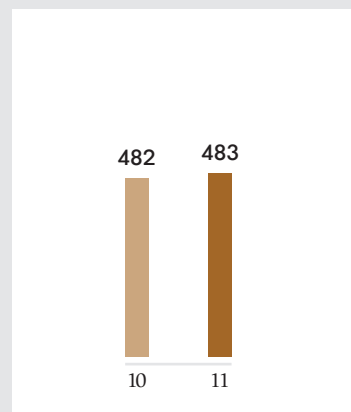
• CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (En%)



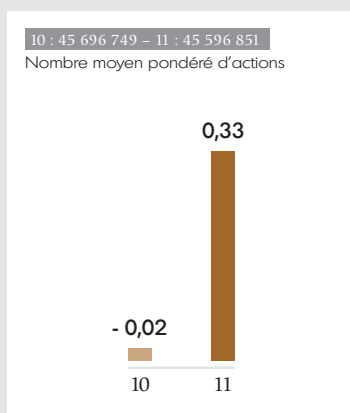
• CAPITAUX PROPRES, ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ (En millions d'euros)



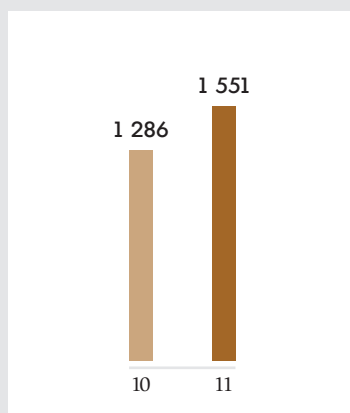
• CHIFFRE D'AFFAIRES (En millions d'euros)



• RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DE LA SOCIÉTÉ (En millions d'euros)



• RÉSULTAT NET, ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ (En euros par action)



• RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (En millions d'euros)

Rapport de gestion

FAITS MARQUANTS

CASINO

• Casino rachète la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le **6 janvier 2011**, Casino a annoncé le rachat de la participation résiduelle de 16,56 % des frères Charle dans Cdiscount. Le Groupe détient désormais 99,6 % du capital du site de e-commerce. Les frères Charle, qui ont émis le souhait de poursuivre d'autres projets professionnels, abandonnent également leurs fonctions opérationnelles au sein de Cdiscount.

• Acquisition des activités de Carrefour en Thaïlande

L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le **7 janvier 2011** par le rachat des activités de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C de devenir le co-leader sur le segment des hypermarchés. L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée pour un montant de 857 millions d'euros (y compris complément de prix).

• Litige avec la famille Baud

Le **4 février 2011**, après la première décision favorable à Casino de juillet 2009, le Tribunal arbitral a rejeté la demande par la

famille Baud de paiement des dividendes Franprix et Leader Price au titre des années 2006 et 2007, en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Ainsi, Casino, conformément à la décision du Tribunal, n'a versé que 34 millions d'euros correspondant (i) aux dividendes des sociétés Franprix et Leader Price au titre de l'année 2008, (ii) à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price, précédemment acquis par Casino (iii) aux intérêts moratoires, au-delà des 18 millions d'euros d'intérêts déjà payés à la famille Baud. Ce montant de 34 millions d'euros est très largement inférieur aux 67 millions d'euros enregistrés antérieurement en « Autres dettes courantes ».

• Le profil de la dette du Groupe Casino a été amélioré et sa maturité rallongée

Le **18 mai 2011**, Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de dix ans avec un coupon annuel de 4,726%. À ce titre, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,0%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires. La maturité moyenne de la dette obligataire est allongée à 4,6 années (contre 3,4 années précédemment).



CASINO SUPERMARCHÉ, Arcachon, France

• Situation du groupe GPA

À partir de **fin mai 2011**, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações (« Gama »), véhicule d'investissement financier détenu à 100% par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA.

Le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le **12 juillet 2011** en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama, rendue publique le 28 juin 2011.

À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz, qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le **13 juillet 2011**, le Groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4% du capital de GPA), pour un montant de 382 millions de dollars (soit 263 millions d'euros), portant sa participation à 37,1% du capital de GPA.

Postérieurement au 30 juin 2011, le Groupe a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1% du capital de GPA), pour un montant de 792 millions de dollars (soit 547 millions d'euros), portant sa participation à 43,2% du capital de GPA.

À travers ces augmentations de participation, Casino réaffirme son engagement dans GPA et sa confiance dans son équipe de direction. Casino démontre ainsi sa volonté de renforcer sur le long terme le développement de GPA ainsi que les positions du Groupe sur les marchés à forte croissance.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

PAÕ DE AÇÚCAR, Sao Paulo, Brésil





EXITO, Cuba - Pereira, Colombie

- **Succès de la mise en place d'un financement à moyen terme de 900 millions de US dollars**

Casino annonce le **31 août 2011** la signature d'un financement à moyen terme pour un montant de 900 millions de US dollars (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un groupe de neuf banques internationales.

Cette opération, qui permet au Groupe de renforcer sa liquidité et d'accéder à des ressources financières compétitives, témoigne de la qualité de la signature de Casino.

- **Succès d'une émission obligataire de 600 millions d'euros**

Casino annonce, le **27 septembre 2011**, le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une maturité de 4,5 ans. Cette opération renforce la liquidité du Groupe et allonge la maturité de sa dette totale. Elle a vocation à refinancer les tombées d'emprunts de fin 2011 et début 2012.

Cette nouvelle souche obligataire, qui portera un coupon de 4,47%, a été largement sursouscrite par une base d'investisseurs diversifiée.

- **Signature d'un contrat d'acquisition de la participation de Casino dans Disco et Devoto et succès de l'augmentation de capital en Colombie**

Le 29 juin 2011, Exito a annoncé la signature d'un contrat d'acquisition de la participation de Casino dans Disco et Devoto pour une valeur totale de 746 millions d'USD (548 millions d'euros). Dans le même temps, en vue de financer son plan d'expansion, incluant l'acquisition des participations de Casino dans Disco et Devoto, Exito a annoncé son intention de procéder à une augmentation de capital en Colombie d'un montant maximum de 1,4 milliard d'USD.

Cette double opération témoigne des ambitions stratégiques du Groupe en Amérique latine hispanique, une des zones clés de son développement.

L'opération d'acquisition et l'augmentation de capital ont été approuvées par les actionnaires d'Exito au cours d'une Assemblée générale qui a eu lieu le 6 juillet 2011.

Almacenes Exito, filiale de Casino, a annoncé le **27 septembre 2011** le résultat de l'allocation de son augmentation de capital de 2 500 milliards de pesos colombiens (1,4 milliard de US dollars). L'opération a été sursouscrite 2,6 x (en excluant la souscription annoncée de Casino à sa quote-part) témoignant du fort intérêt des investisseurs locaux et internationaux pour Exito dans des conditions de marché difficiles.

Casino a souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part au capital d'Exito maintenant ainsi sa détention dans Exito à 54,8% du capital.

• Augmentation de capital de Big C Thaïlande

Big C Thaïlande, filiale du Groupe Casino, a annoncé, le **20 octobre 2011**, un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 25 milliards de bahts thaïlandais (soit environ 595 millions d'euros).

Le produit de l'augmentation de capital sera alloué en priorité au remboursement de la dette d'acquisition des magasins Carrefour en Thaïlande et redonnera dans le même temps à la société une plus grande flexibilité financière qui lui permettra de mettre en œuvre une nouvelle étape de son plan de croissance.

Big C Thaïlande a annoncé, le **17 novembre 2011**, la décision de son Conseil d'administration du report temporaire du projet d'augmentation de capital du fait de la situation exceptionnelle des inondations en Thaïlande.

• Leader Price – Geimex : décision arbitrale dans le litige opposant la famille Baud à Casino

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui oppose le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du Tribunal, Casino a versé au cours du premier semestre 34 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 millions d'euros et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 millions d'euros. L'ensemble des incidences de ce jugement avait été pris en compte dans les états financiers consolidés 2010, à l'exception du paiement effectif effectué au cours du premier semestre.



MINI BIG C, Bangkok, Thaïlande

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours. Dans sa décision du 23 décembre 2011, le Tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de - 7 et + 1 millions d'euros ont été enregistrés respectivement en « résultat net des activités abandonnées » et « Autres produits opérationnels ».

- **Forte croissance du chiffre d'affaires au 4^e trimestre 2011, à +14,5%, et ventes totales de Casino en hausse de +18,2% sur l'ensemble de l'année**

Avec des ventes consolidées en hausse de +18,2% en 2011, le Groupe Casino a atteint son objectif de croissance annuelle supérieure à +10%. La croissance organique hors essence ressort à +5,7%, en nette accélération par rapport à 2010 (+3,9%).

En France, la part de marché alimentaire du Groupe est stable sur l'ensemble de l'année, confirmant la complémentarité entre les différentes enseignes du Groupe. Grâce aux performances de Cdiscount, la progression du e-commerce non-alimentaire reste très soutenue.

L'International, qui représente désormais 45% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2011 (contre 38% en 2010), poursuit son expansion à un rythme très élevé.



LEADER PRICE, Brétigny-sur-Orge, France

RALLYE

• Renforcement au capital de Casino

Rallye a acquis 2 897 280 actions Casino pour un montant de 212 millions d'euros **fin avril/début mai 2011**, portant sa participation de 48,48% à 51,30% en capital et de 60,38% à 62,84% en droits de vote au **10 mai 2011**.

• Résultat du paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur le dividende 2011 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 4 mai 2011 a décidé le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2010, stable par rapport au dividende 2009. Un acompte de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 7 octobre 2010, le solde s'élevant ainsi à 1,03 euro. Il a été décidé que ce solde pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. 87,07% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, permettant à Rallye de renforcer ses fonds propres de 39 millions d'euros, par la création de 1 321 416 actions nouvelles. Le paiement du solde du dividende en numéraire, pour 5,8 millions d'euros, a été versé le **6 juin 2011**.

De même, le Conseil d'administration du 6 septembre 2011 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2011 qui pouvait être, au choix de l'actionnaire, perçu en actions nouvelles de la Société. 46,03% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, permettant à Rallye de renforcer ses fonds propres de 16,5 millions d'euros, par la création de 793 939 actions nouvelles. Le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire, pour 19,1 millions d'euros, a été versé le **6 octobre 2011**.

• Prise de participation dans Grupo Pão de Açúcar

Rallye a acquis en **août 2011** 3,3 millions d'actions de préférence/ADRs⁽¹⁾ émis par Grupo Pão de Açúcar (GPA) et 4 millions d'options d'achat (*call options*) lui conférant la possibilité d'acquies un même nombre d'ADRs.

Rallye a annoncé, le **6 octobre 2011**, avoir informé le groupe GPA de l'augmentation de sa participation à concurrence de 0,6 million d'actions de préférence/ADRs⁽¹⁾ et de 5 millions d'options d'achat (*call options*) lui conférant la possibilité d'acquies un même nombre d'ADRs. La participation économique totale de Rallye, comprenant les actions de préférences/ADRs ainsi que les ADRs sous-jacents aux options d'achat, s'élève désormais à 5% du capital de GPA. Compte tenu de ces acquisitions, Rallye (actionnaire majoritaire de Casino) et Casino (premier actionnaire de GPA) détiennent une participation économique globale dans GPA (comprenant les actions ordinaires, les actions de préférence/

ADRs, ainsi que les ADRs sous-jacents aux options d'achat s'élevant à 48,1% du capital de cette dernière au 6 octobre 2011. Cette acquisition réaffirme la confiance et l'engagement que Rallye, tout comme Casino, place dans le Brésil et GPA.

GROUPE GO SPORT

• Chiffre d'affaires de Groupe GO Sport en légère hausse en comparable mais dégradation de l'EBITDA du fait de la contre-performance des articles saisonniers, liée à des conditions climatiques défavorables

Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2011 de Groupe GO Sport s'élève à 680,4 millions d'euros, en hausse de 0,4% à magasins comparables et taux de changes constants. En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport enregistre une baisse de 1,7% à magasins comparables en 2011. L'enseigne a notamment été pénalisée par la mauvaise performance des articles saisonniers, du fait de conditions climatiques particulièrement défavorables. Le chiffre d'affaires de Courir est en forte progression en 2011, à +8,9% à magasins comparables (après +3,6% en 2010), confirmant le succès du repositionnement de l'enseigne. Cette croissance soutenue atteste de la pertinence de l'offre et de l'attractivité du nouveau concept, désormais déployé dans 21 magasins.

En Pologne, le chiffre d'affaires de GO Sport à magasins comparables et taux de change constants recule de 3,1% en 2011, pénalisé par la douceur de la saison hivernale. Les magasins au nouveau merchandising, désormais au nombre de 15 suite à 7 remodelings en 2011, ont affiché une bonne résistance à la conjoncture.

L'EBITDA et le ROC s'inscrivent respectivement à 8,6 millions d'euros et -12,1 millions d'euros, en recul par rapport à 2010. Cette dégradation s'explique pour moitié par la baisse de la marge commerciale de 4,8 millions d'euros, du fait essentiellement de la mauvaise performance des articles saisonniers, à taux de marge plus élevé. Elle résulte également de l'augmentation des frais de personnel, liée aux efforts de relance de la dynamique commerciale chez Courir, et des coûts locatifs.

La dette financière nette ressort à 86,2 millions d'euros, en augmentation de 54,7 millions d'euros par rapport à fin 2010. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la diminution des dettes fournisseurs, sous l'effet notamment de la réduction des délais de paiement imposée par la LME en 2011 et d'un décalage des réceptions de marchandises par rapport à 2010.

(1) ADR : American Depositary Receipts, cotées au New York Stock Exchange et représentant les actions de préférence.

Rapport de gestion

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

CASINO

• Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté « que le marché parisien est extrêmement concentré » et a déclaré « que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60% », constituant « un obstacle à la concurrence ».

Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38.5% selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anti-concurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix / Leader Price et Monoprix « avec l'assentiment des autorités de concurrence » et a reconnu que « la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres ».

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

• Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30 % et 40 % à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 milliard d'euros courant 2012 (1,15 milliard d'euros correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 milliard d'euros au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 millions d'euros, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30% à 40% du capital de Mercialys (contre une participation majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence. Les deux sociétés



GO SPORT, Paris, France

prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialis continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur. Mercialis sera mise en équivalence dans les comptes de Casino à la date de perte de contrôle.

• Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino qui a le droit d'une part d'acquiescer, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, la majorité, et d'autre part, en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011, le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors. La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu.

Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 milliard d'euros

dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 milliard d'euros, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 millions d'euros.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du **22 février 2012**, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

GROUPE GO SPORT

• Projet d'augmentation de capital d'environ 30 millions d'euros, garantie par Rallye, afin d'accélérer le redressement du Groupe

Afin de dynamiser le chiffre d'affaires des deux enseignes et de renforcer sa structure financière, le Conseil d'administration de Groupe GO Sport du **21 février 2012** a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 millions d'euros. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.



COURIR, Val d'Europe, Paris, France

Rapport de gestion

PANORAMA DES ACTIVITÉS

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses participations majoritaires dans Casino et Groupe GO Sport.

- Principal actif de Rallye, dont il représente 98% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. En France, ses performances commerciales s'appuient sur un mix d'enseignes et de formats bien adaptés à l'environnement économique ainsi qu'aux tendances profondes et durables de la Société ; à l'international, son déploiement est axé sur des pays émergents à fort potentiel de croissance, prioritairement en Amérique du Sud et en Asie où ses filiales bénéficient d'un fort ancrage local et de positions leader.
- Groupe GO Sport est spécialisé dans la distribution d'articles de sport à travers ses enseignes GO Sport et Courir.

Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié, constitué d'une part d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés, et d'autre part de programmes immobiliers commerciaux.

CASINO

Le Groupe a atteint en 2011 l'objectif qu'il s'était fixé d'une croissance des ventes à deux chiffres.

En France, les bonnes performances de la plupart des enseignes de proximité ont permis au Groupe de conserver une part de marché alimentaire stable en 2011.

À l'International, la croissance organique des ventes s'est accélérée significativement pour atteindre un niveau à deux chiffres. Les opérations de croissance externe ont permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de +18,2% en 2011 ; le résultat opérationnel courant progresse fortement de +19,1%, et est en hausse de +3,0% en organique. La marge opérationnelle courante est en hausse de +4 bp à 4,5%.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe se décomposent comme suit :

• Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2011	2010	Variation
France	18 748	17 956	+4,4%
International	15 613	11 122	+40,4%
Amérique latine	11 826	8 245	+43,4%
Asie	2 895	2 009	+44,1%
Autres	892	868	+2,8%
TOTAL GROUPE	34 361	29 078	+18,2%

• Résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2011	2010	Variation
France	750	769	-2,6%
International	798	530	+50,5%
Amérique latine	565	372	+51,9%
Asie	212	121	+75,5%
Autres	22	38	n.s.
TOTAL GROUPE	1 548	1 300	+19,1%

• France

Le poids de la France baisse en 2011 puisqu'elle représente 55% du chiffre d'affaires 2011 et 48% du résultat opérationnel courant 2011 du Groupe.

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 18 748 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 17 956 millions d'euros en 2010, en hausse de +4,4%.

L'année a été marquée par une amélioration de la croissance des ventes en France, en hausse de +2,6% en organique, +1,4% hors essence (contre respectivement +1,8% et +0,6% en 2010).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 750 millions d'euros, en baisse de -2,6% par rapport à 2010. En organique, il recule de -2,9%. Cette évolution traduit une hausse sensible au second semestre après un recul au premier semestre.

La marge opérationnelle courante s'établit à 4,0%, en baisse de -29 bp par rapport à 2010. En organique, elle recule de -23 bp.

Le chiffre d'affaires et le ROC de Casino en France se décomposent comme suit selon les formats :

> Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2011	2010	Variation
Casino France	12 365	12 016	+2,9%
Monoprix	1 973	1 914	+3,1%
Franprix-Leader Price	4 410	4 026	+9,5%
TOTAL FRANCE	18 748	17 956	+4,4%

> Résultat opérationnel courant

(En millions d'euros)	2011	2010	Variation
Casino France	458	463	-1,1%
Monoprix	128	139	-8,2%
Franprix-Leader Price	164	167	-1,8%
TOTAL FRANCE	750	769	-2,6%



MONOPRIX, Paris, France



FRANPRIX, Paris, France

› Détail par format de Casino en France

Les ventes de **Franprix-Leader Price** enregistrent une forte progression des ventes (+9,5%) à 4 410 millions d'euros (contre 4 026 millions d'euros en 2010).

- Les ventes à magasins comparables de **Leader Price** ont progressé de +1,5% sur l'année. Cette bonne performance est notamment le résultat des plans d'excellence opérationnelle mis en œuvre par un management renouvelé. Une nouvelle politique commerciale a été déployée, se basant sur un repositionnement des prix, une politique promotionnelle ciblée et sur un renforcement de la communication. Leader Price a ouvert 27 magasins en 2011. L'amélioration du parc de magasins s'est également poursuivie avec 67 magasins rénovés en 2011. L'enseigne entend mener une stratégie d'expansion maîtrisée et rentable, tout en renforçant l'attractivité de son parc de magasins.
- **Franprix** affiche une progression de ses ventes totales à +8,6% sous l'effet du dynamisme de l'expansion et de l'intégration de deux franchisés. 67 ouvertures ont été réalisées sur l'année, ce qui porte à 897 le nombre de magasins sous enseigne. Les ventes à magasins comparables de Franprix reculent de -4,2%.

La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,7%, en recul de -43 bp par rapport à 2010 (-40 bp en organique). Ce recul s'explique par le repositionnement tarifaire opéré au premier semestre 2011. Le second semestre a été satisfaisant, bénéficiant de l'effet des plans d'action.

Les ventes à magasins comparables hors essence de **Monoprix** ont progressé de +1,4%. Cette performance est le résultat d'initiatives commerciales renforçant l'attractivité de l'enseigne, comme le lancement en mars 2011 du site de vente en ligne des produits textiles. Le déploiement du nouveau packaging de la marque propre Monoprix sur l'alimentaire et la parfumerie s'est également intensifié.

Monoprix a poursuivi sa politique d'expansion volontariste sur l'ensemble des formats. 33 magasins ont ainsi été ouverts en 2011, dont 2 Citymarchés, 19 Monop', 3 Monop' Station et 6 magasins Naturalia. Naturalia a acquis 3 magasins bio Serpent Vert.

Au total, les ventes de Monoprix ressortent en hausse de +3,1% à 1 973 millions d'euros (vs 1 914 millions d'euros en 2010). La part de marché a été stable sur l'année. La marge opérationnelle de Monoprix s'établit à 6,5%, en retrait de -80 bp (-78 bp en organique).



GEANT CASINO, Arles, France



PETIT CASINO, Lyon, France

- Les ventes des hypermarchés **Géant Casino** s'établissent à 5 623 millions d'euros, en hausse de 1,9% par rapport à 2010. Hors essence, les ventes à magasins comparables baissent de -1,5%. Le panier moyen a progressé de 2,2%.

Les ventes en alimentaire ont enregistré une hausse de 0,2%, en nette amélioration par rapport aux deux exercices antérieurs (-3,7% en 2010 et -4,9% en 2009). Les magasins et les espaces marché rénovés ainsi que le succès de l'opération Anniversaire au mois d'octobre expliquent ce redressement. La part de marché en alimentaire est, au total, stable sur l'année.

Les ventes en non alimentaire s'inscrivent en recul de -5,9%. L'enseigne a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie fondée notamment sur les catégories de produits les plus attractives ainsi que sur le déploiement du multicanal (enlèvement des colis de plus de 30 kg achetés sur Cdiscount et coupons Géant distribués sur Cdiscount). La réduction des surfaces non-alimentaire s'est également poursuivie.

- **Casino Supermarchés** enregistre en 2011 des ventes en hausse de +3,7% à 3 619 millions d'euros contre 3 490 millions d'euros en 2010 (+1,6% hors essence). Les ventes à magasins comparables hors essence sont en léger retrait (-0,9%). L'enseigne a poursuivi son expansion en 2011 avec, tout comme en 2010, l'ouverture de 11 supermarchés contre 3 en 2009. La part de marché des Supermarchés Casino est stable sur l'année.

- Les ventes des **supérettes** marquent un léger repli (-0,6%) à 1 485 millions d'euros contre 1 494 millions d'euros en 2010. L'optimisation du parc a été poursuivie pour les supérettes : sur l'exercice, 295 points de vente ont été ouverts et 409 fermés. L'expansion va bénéficier dans les prochaines années d'un accord conclu avec La Poste pour la conversion de certains sites. De nouveaux concepts ont été déployés avec l'ouverture de 6 Casino Shopping et de 16 Casino Shop.

- Les **autres activités**, qui incluent principalement Cdiscount, Mercialis, Banque Casino et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 638 millions d'euros contre 1 516 millions d'euros en 2010, soit une hausse de +8,1% (+8,5% en organique).

Cette hausse est principalement portée par le très fort dynamisme de **Cdiscount** dont la croissance des ventes a atteint 14,3%. L'Électroménager, la Maison, ainsi que les nouveaux univers déployés en 2011 (Mins, Jouets...) ont contribué à la croissance des ventes. Le développement de l'emporté a également été un facteur clé de succès. Au total, Cdiscount a surperformé ses concurrents directs et renforcé son leadership.

La hausse des ventes du site de e-commerce compense la baisse des ventes en non alimentaire de Géant et permet ainsi au Groupe d'enregistrer une hausse de ses ventes en non alimentaire sur l'ensemble de l'année.

Mercialis enregistre une bonne croissance de ses revenus locatifs (+6,0%⁽¹⁾). La société a intensifié le déploiement de son programme « Esprit Voisin » avec 11 livraisons sur l'ensemble de l'exercice. Le déploiement du programme s'accompagne depuis 2010 d'une politique de vente d'actifs qui participe au recentrage du portefeuille. La taille moyenne des actifs conservés en gestion augmente en même temps que leur nombre diminue. 120 millions d'euros de cessions, représentant 16 actifs et environ 5% de la valeur du portefeuille, ont ainsi été réalisés en 2011.

La marge opérationnelle de **Casino France** s'établit à 3,7%, en recul de -15 bp. En organique, la marge est quasi stable à -8 bp. Casino Supermarchés et les supérettes ont affiché une rentabilité solide. Les activités complémentaires à la distribution ont enregistré un résultat opérationnel en hausse.

(1) Données publiées par la Société.

• International

Les ventes de l'International sont en hausse de +40,4% à 15 613 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant de l'International s'est établi à 798 millions d'euros contre 530 millions d'euros en 2010, en hausse de +50,5%. Cette forte croissance résulte à la fois de l'effet périmètre et d'une croissance organique robuste des ventes en Amérique latine et en Asie. En organique, le résultat opérationnel courant de l'International progresse de +11,3%.

Les activités de Casino à l'international se concentrent sur deux zones prioritaires : l'Amérique du Sud avec essentiellement GPA (Grupo Pão de Açúcar) au Brésil et Exito en Colombie, et l'Asie du Sud-Est avec Big C en Thaïlande et au Vietnam.

L'International a contribué à hauteur de 45% au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 52% au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 38% au chiffre d'affaires et 41% au résultat opérationnel courant en 2010).

Les ventes de **l'Amérique latine** s'établissent à 11 826 millions d'euros contre 8 245 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de +43,4%. L'effet change a été défavorable de -1,1%. L'effet périmètre est positif de +31,1% sous l'effet de l'augmentation de la participation dans GPA et de l'intégration de Casas Bahia au sein de GPA. En organique, l'Amérique latine affiche une croissance à deux chiffres (+13,4%), portée par une très forte croissance des ventes à magasins comparables de l'ensemble de la zone (+10,0%).

- Au **Brésil**, GPA enregistre une très forte croissance de ses ventes à magasins comparables à +8,8%⁽¹⁾ ;

(1) Données publiées par la Société.



LIBERTAD, Rafaela, Argentine



DEVOTO, Punto Del Este, Uruguay

- En **Colombie**, Exito a affiché une croissance soutenue des ventes à magasins comparables (+8,4%⁽¹⁾ contre +5,7%⁽¹⁾ en 2010) ;
- **L'Argentine** et **l'Uruguay** continuent d'afficher une très forte croissance de leurs ventes à magasins comparables.

Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine s'est élevé à 565 millions d'euros en 2011, en hausse de +51,9%. En organique, le ROC progresse de +15,1%. La marge opérationnelle organique de l'Amérique latine est en progression de +7 bp grâce à une forte hausse de la marge en Colombie.

L'Asie affiche des ventes en hausse de +44,1%, à 2 895 millions d'euros (contre 2 009 millions d'euros en 2010). L'effet change a été défavorable de +3,3%. En organique, la progression a été soutenue (+11,3%) portée par une bonne performance à magasins comparables (+3,2%) et par la contribution de l'expansion.

- En **Thaïlande**, la croissance des ventes à magasins comparables de Big C est ressortie en légère hausse, malgré l'impact important des inondations qui ont touché le pays au 4^e trimestre. Les ventes totales de Big C sont en hausse de +46,8%⁽¹⁾, reflétant notamment l'acquisition des activités de Carrefour dans le pays, finalisée en janvier 2011 ;
- Le **Vietnam** continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes à +27,2%. La progression organique est de +46,9%. Big C Vietnam a poursuivi le déploiement du modèle dual avec l'ouverture de 4 hypermarchés et de 3 galeries marchandes. 5 magasins de proximité ont été ouverts sur l'année.

Le résultat opérationnel courant de l'Asie progresse de +75,5% à 212 millions d'euros (+16,4% en organique). La marge opérationnelle s'améliore de +28 bp en organique.

• Chiffres clés de Casino

Les chiffres clés de Casino pour l'exercice 2011 se comparent comme suit avec ceux de 2010 :

(En millions d'euros)	2011	2010*	Variation
Chiffre d'affaires HT	34 361	29 078	+18,2%
EBITDA	2 287	1 953	+17,1%
Résultat opérationnel courant	1 548	1 300	+19,1%
Marge opérationnelle courante	4,5%	4,5%	
Résultat avant IS	987	936	+5,4%
Résultat net			
– activités poursuivies, part du Groupe	577	542	+6,4%
– activités abandonnées, part du Groupe	(9)	(9)	
Résultat net, part du Groupe	568	533	+6,5%
Dette financière nette	5 379	3 845	

* Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia.

Au 31 décembre 2011, la dette financière nette du Groupe s'établit à 5 379 millions d'euros, contre 3 845 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le ratio de DFN/EBITDA s'établit ainsi à 2,35x (contre 1,97x fin 2010).

Le cours du titre Casino s'établissait au 31 décembre 2011 à 65,08 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 7,2 milliards d'euros. Rallye détenait 49,93% des actions et 61,24% des droits de vote de Casino.

GROUPE GO SPORT

Le chiffre d'affaires HT consolidé de Groupe GO Sport au 31 décembre 2011 s'élève à 680,4 millions d'euros, en hausse de 0,4% à magasins comparables et taux de changes constants (-0,4% au total).

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport enregistre une baisse de 1,7% à magasins comparables en 2011. L'enseigne a notamment été pénalisée par la mauvaise performance des articles saisonniers, du fait de conditions climatiques particulièrement défavorables. La croissance des catégories non saisonnières, qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires, et la bonne tenue des 42 magasins au nouveau merchandising, ont permis de compenser en partie cet impact. Le chiffre d'affaires de Courir est en forte progression en 2011, à +8,9% à magasins comparables (après +3,6% en 2010), confirmant le succès du repositionnement de l'enseigne. Cette croissance soutenue atteste de la pertinence de l'offre et de l'attractivité du nouveau concept, désormais déployé dans 21 magasins.

En Pologne, le chiffre d'affaires de GO Sport à magasins comparables et taux de change constant recule de 3,1% en 2011, pénalisé par la douceur de la saison hivernale. Les magasins au nouveau merchandising, désormais au nombre de 15 suite à 7 remodelings en 2011, ont affiché une bonne résistance à la conjoncture.

L'EBITDA et le ROC s'inscrivent respectivement à 8,6 millions d'euros et -12,1 millions d'euros, en recul par rapport à 2010. Cette dégradation s'explique pour moitié par la baisse de la marge commerciale de 4,8 millions d'euros, du fait essentiellement de la mauvaise performance des articles saisonniers, à taux de marge plus élevé. Elle résulte également de l'augmentation des frais de personnel, liée aux efforts de relance de la dynamique commerciale chez Courir, et des coûts locatifs.

La dette financière nette ressort à 86,2 millions d'euros, en augmentation de 54,7 millions d'euros par rapport à fin 2010. Cette hausse s'explique principalement par la forte augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la diminution des dettes fournisseurs, sous l'effet notamment de la réduction des délais de paiement imposée par la LME en 2011 et d'un décalage des réceptions de marchandises par rapport à 2010.

En 2011, Groupe GO Sport a ouvert 4 magasins GO Sport (1 en Pologne et 3 en franchise) et 1 magasin Courir (en franchise). La rationalisation du parc s'est poursuivie, tant en France, avec la fermeture de 3 magasins GO Sport et 9 magasins Courir, qu'à l'étranger avec la fermeture de 3 magasins GO Sport (1 en Pologne, 1 en Belgique et 1 en franchise), et de 3 Courir (en franchise). Le parc de magasins compte ainsi 349 points de vente au 31 décembre 2011 (175 GO Sport dont 31 en franchise et 174 Courir dont 14 en franchise).

Les principaux chiffres clés consolidés de l'exercice 2011 se comparent comme suit avec ceux de 2010 :

(En millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires HT	680,4	683,1
Résultat opérationnel courant	(12,1)	(0,4)
Résultat opérationnel	(8,1)	1,2
Résultat avant impôt	(13,4)	(1,4)
Résultat net	(20,0)	(5,9)
Capacité d'autofinancement*	11,1	18,5
Investissements nets des cessions	(21,6)	(15,8)

* Avant impôt et coût de l'endettement financier.

Le cours du titre Groupe GO Sport s'établissait au 31 décembre 2011 à 9,66 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 36,5 millions d'euros. Rallye détenait alors 72,86% des actions et 78,73% des droits de vote.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

Le portefeuille d'investissements de Rallye est évalué à 365 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 435 millions d'euros au 31 décembre 2010. Celui-ci se compose à fin 2011 d'investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché⁽¹⁾ de 272 millions d'euros (vs 295 millions d'euros à fin 2010) et de programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique⁽²⁾ pour 93 millions d'euros (vs 140 millions d'euros à fin 2010).

En 2011, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 39 millions d'euros, contre 10 millions d'euros en 2010.

Les 272 millions d'euros d'**investissements financiers** bénéficient d'une répartition géographique équilibrée : 48% en Amérique du Nord, 28% en Europe, 18% en Asie, 6% dans le reste du monde. Les investissements sont également diversifiés sur le plan sectoriel : les LBO représentent 35% des investissements financiers, les fonds immobiliers 23%, l'énergie 23% également, le solde s'élevant à 19%. Cette diversification des investissements financiers, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille permet une forte mutualisation des risques, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. Au 31 décembre 2011, le portefeuille comprend ainsi environ 110 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 18 millions d'euros en cash investi net. Le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Le portefeuille d'investissements de 365 millions d'euros comprend également 8 **programmes immobiliers** pour une valeur de 93 millions d'euros. Il s'agit d'actifs immobiliers de qualité, détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris, et géographiquement très diversifiés :

- 3 actifs immobiliers **en Pologne** : Manufaktura, un des plus grands centres commerciaux de Pologne, ouvert à Lodz en mai 2006, un centre dont l'extension est en construction jusqu'en 2013, à Gdynia près de Gdansk, et un terrain à Poznan ;
- un centre commercial (Loop 5 près de Francfort, ouvert en octobre 2009) et un terrain près du centre commercial d'Alexa à Berlin, **en Allemagne** ;
- 2 centres commerciaux **en France** : le centre Ruban Bleu, à Saint-Nazaire, en exploitation depuis mai 2008 et cédé en crédit-bail en août 2009, et Paris-Beaugrenelle, partiellement cédé en 2010, et en construction jusqu'en 2013 ;
- un terrain (Repton Place), près de Boston, **aux États-Unis**, la commercialisation du programme résidentiel ayant été achevée au cours du 1^{er} semestre 2011.

Conformément à la décision stratégique de réduire la taille du portefeuille, le programme de cessions d'actifs s'est poursuivi en 2011. 105 millions d'euros d'actifs ont ainsi été cédés sur l'ensemble de l'exercice. Le Groupe a dû en revanche décaisser 12 millions d'euros (nets des encaissements) sur l'année, et a enregistré une forte appréciation de valeur de 24 millions d'euros. Au total, la taille du portefeuille d'investissements a donc été réduite de 70 millions d'euros en 2011.

Le montant des cessions en **investissements financiers** s'élève à 53 millions d'euros en 2011. Ceci correspond à la vente d'une quinzaine de lignes du portefeuille, principalement dans le segment LBO, mais dans toutes les régions du monde (répartition géographique en valeur : 41% en Amérique du Nord, 29% en Europe, et 30% dans le reste du monde).

Rallye a également cédé le **centre commercial Leto** à Saint-Petersbourg, ouvert en mai 2011, et a perçu un complément de prix sur la cession signée fin 2009 du centre commercial d'Alexa à Berlin, pour un total de plus de 52 millions d'euros sur l'année 2011. La revalorisation du portefeuille, pour la 2^{ème} année consécutive (+ 24 millions d'euros en 2011 après + 12 millions d'euros en 2010), conforte Rallye dans la pertinence de sa stratégie de sortie progressive, visant à maximiser le prix de cession de ses actifs.

(1) La valeur de marché des investissements financiers est la valeur comptable retenue dans les comptes consolidés (juste valeur - IAS 39) et provient des dernières valorisations externes disponibles (General Partners des fonds) ajustées le cas échéant des derniers éléments connus.

(2) Les programmes immobiliers sont enregistrés en coût historique et ne sont pas réévalués avant la cession des investissements (IAS 16).

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

COMPTES CONSOLIDÉS

• Principales variations de périmètre de consolidation

- Consolidation de la société Casas Bahia au sein de GPA depuis le 1^{er} novembre 2010.
- Consolidation des activités de Carrefour Thaïlande au sein de Big C depuis le 7 janvier 2011.
- Consolidation en intégration globale de trois franchisés au sein de Franprix-Leader Price à compter du 1^{er} février 2011 avec la déconsolidation de l'un d'entre eux à compter du 1^{er} septembre 2011.

- Consolidation de GPA à hauteur de 40,13% au 31 décembre 2011.

• Résultats

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Rallye s'élève à 35,1 milliards d'euros contre 29,8 milliards d'euros en 2010, en hausse de 17,7%. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par activité au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2011		2010	
	Montant	%	Montant	%
Grande distribution	34 361	98,0	29 078	97,6
Distribution d'articles de sport	680	1,9	683	2,3
Autres activités*	16	0,1	19	0,1
TOTAL	35 057	100,0	29 780	100,0

* Correspond à l'activité holding et au portefeuille d'investissements.

La ventilation du chiffre d'affaires réalisé par zone géographique au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

(En millions d'euros)	2011		2010	
	Montant	%	Montant	%
France	19 380	55,3	18 590	62,4
Amérique latine	11 826	33,7	8 245	27,7
Asie	2 895	8,3	2 009	6,7
Autres	956	2,7	936	3,1
TOTAL	35 057	100,0	29 780	100,0

Le résultat opérationnel courant augmente de 20,6% à 1 551 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse du ROC de Casino (+19,1%). L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué par filiale opérationnelle au niveau du panorama des activités.

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à -169 millions d'euros, contre -41 millions d'euros en 2010.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à -676 millions d'euros, en hausse de 22,5% par rapport à 2010. Les autres produits et charges financiers s'établissent à 19 millions d'euros, contre -16 millions d'euros en 2010.

Le résultat avant impôt atteint ainsi 726 millions d'euros contre 679 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 6,9%.

La quote-part de résultat des entreprises associées est de -9 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2010.

Le résultat net, attribuable aux propriétaires de la Société, s'établit à 15 millions d'euros en 2011.

Le groupe Rallye comptait en 2011 un effectif inscrit de 227 995 personnes. Les effectifs du Groupe se répartissaient par activité comme suit au cours des deux derniers exercices :

	2011		2010	
	Nombre	%	Nombre	%
Grande distribution*	223 050	97,8	170 248	97
Distribution d'articles de sport	4 876	2,1	5 057	2,9
Autres activités	69		75	
TOTAL	227 995	100,0	175 380	100,0

* Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

• Structure financière

Les capitaux propres, attribuables aux propriétaires de la Société, s'élevaient à 1 632 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 965 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette baisse s'explique notamment par :

- la constatation d'écarts de conversion négatifs pour -167 millions d'euros ;
- la distribution de dividendes pour un montant de 80 millions d'euros dont 36 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2011 versé le 6 octobre 2011 ;
- le renforcement des fonds propres pour un montant de 56 millions d'euros, par la création de 1 321 416 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2010 et 793 939 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2011 ;
- les variations des parts d'intérêt sans prise ou perte de contrôle des filiales pour -122 millions d'euros ;
- le résultat net, part du Groupe, de l'exercice 2011, qui s'élève à 15 millions d'euros ;
- les opérations sur titres auto-détenus pour 34 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le ratio de couverture des frais financiers par l'EBITDA (résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements opérationnels courants) est de 3,42 contre 3,56 en 2010.

L'endettement financier net du groupe Rallye, qui s'établit à 8 412 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 6 565 millions d'euros au 31 décembre 2010, est réparti entre les entités suivantes :

- Casino, dont l'endettement financier net est de 5 379 millions d'euros contre 3 845 millions d'euros à fin 2010 ;
- Groupe GO Sport, dont l'endettement financier net a augmenté à 86 millions d'euros contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;
- le périmètre holding Rallye, avec un endettement financier net de 2 849 millions d'euros contre 2 591 millions d'euros à fin 2010 ;
- les filiales d'investissement de Rallye, qui enregistrent un endettement financier net de 98 millions d'euros (contre 94 millions d'euros en 2010), correspondant à des financements spécifiquement dédiés aux programmes immobiliers du portefeuille d'investissements et sans recours contre les holdings.

Le ratio endettement financier net sur capitaux propres consolidés (gearing) s'établit à 106% en 2011 contre 82% en 2010 et se décompose de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010
Endettement financier net	8 412	6 565
Capitaux propres consolidés	7 913	7 979
Ratio	106%	82%

Par ailleurs, la structure financière du périmètre holding de Rallye, défini comme Rallye et ses filiales détenues à 100% ayant une activité de holding et qui détiennent des titres Casino, des titres Groupe GO Sport et le portefeuille d'investissements, est mieux appréhendée à la lecture des deux indicateurs que sont :

- la couverture des frais financiers nets du périmètre holding de Rallye par les dividendes reçus ;
- la couverture de la dette financière nette du périmètre holding de Rallye par les actifs en valeur de marché.

En 2011, les dividendes perçus par le périmètre holding de Rallye qui s'élevaient à 149 millions d'euros couvrent 1,02 fois les frais financiers nets du périmètre holding. La baisse du ratio de couverture par rapport à 2010 (1,34 fois) s'explique par l'augmentation des frais financiers nets. Pour mémoire, en 2009, le ratio était de 2,11.

Au 31 décembre 2011, les actifs réévalués du périmètre holding de Rallye s'élevaient à 4 106 millions d'euros, composés des titres Casino pour 3 674 millions d'euros, des titres Groupe GO Sport pour 27 millions d'euros et du portefeuille d'investissements pour 365 millions d'euros (les autres actifs représentant 40 millions d'euros). Au 31 décembre 2011, l'endettement financier net du périmètre holding de Rallye s'établit à 2 849 millions d'euros ; les actifs réévalués de Rallye couvrent donc 1,44 fois l'endettement financier net du périmètre holding de Rallye. Ce taux de couverture s'établissait respectivement à 1,71 et 1,52 au 31 décembre 2010 et 2009.

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

• Résultats

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 32,2 millions d'euros contre une perte de 47,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

L'effectif de la société Rallye au 31 décembre 2011 était de 30 personnes.

Le résultat financier de Rallye s'élève à 72,6 millions d'euros contre 53,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Il se décompose en les éléments principaux suivants :

> Produits

- Revenus et dividendes reçus des filiales et participations, notamment en provenance :
 - de la société Casino : 59,4 millions d'euros,
 - de la société L'Habitation Moderne de Boulogne : 59,8 millions d'euros.
- Produits de la gestion de trésorerie du Groupe pour un montant de 1,8 million d'euros.

> Charges

- Dotations aux provisions au titre :
 - de la dépréciation de titres de participations de la société Parande pour un montant de 34,8 millions d'euros,
 - des primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de 7,1 millions d'euros,
 - charges nettes sur instruments financiers à terme (swaps spéculatifs et swaptions) pour un montant de 1,7 million d'euros.

Les autres intérêts et produits assimilés concernent essentiellement la rémunération des comptes courants avec les filiales, les intérêts et charges assimilées concernant essentiellement les intérêts sur emprunts.

Le résultat exceptionnel de 39,8 millions d'euros comprend une plus-value exceptionnelle de 51 millions d'euros relative à la cession de titres Casino.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 80,3 millions d'euros contre 75,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

L'impact de la loi sur la modernisation de l'économie en 2011 sur les délais de paiement de l'entreprise envers ses fournisseurs est non significatif pour la société Rallye.

• Structure financière

Les capitaux propres s'élèvent à 1 755,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 699,2 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette hausse s'explique notamment par :

- un résultat de l'exercice 2011 de 80,3 millions d'euros ;
- un renforcement des fonds propres pour un montant de 56 millions d'euros, par la création de 1 321 416 actions

nouvelles au titre du solde du dividende 2010 et 793 939 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2011.

Et, en sens inverse :

- une distribution du dividende pour un montant de 80,4 millions d'euros dont 36 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2011.

DIVIDENDE

Rallye proposera à l'Assemblée générale des actionnaires le 23 mai 2012, le versement d'un dividende unitaire net de 1,83 euro au titre de l'exercice 2011 stable par rapport à celui des exercices 2010 et 2009. Un acompte sur le dividende 2011 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 6 octobre 2011, le solde unitaire à percevoir s'élevant ainsi à 1,03 euro.

Cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire être perçu en actions nouvelles de la Société. Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 20,77 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le 6 septembre 2011, diminué du montant de l'acompte sur dividende. 46,3% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions. Cette opération a permis à Rallye de renforcer ses fonds propres d'un montant de 16,5 millions d'euros, par la création de 793 939 actions nouvelles qui ont été immédiatement assimilées aux actions en circulation de la Société. Le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire s'est élevé à 19,1 millions d'euros.

La Société se réserve la possibilité de procéder à nouveau en 2012 au versement d'un acompte sur dividende. La politique de distribution du dividende de la Société est présentée dans la partie « informations complémentaires » du présent document de référence en page 215.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société Rallye fait apparaître un bénéfice de 80 256 091,38 euros que le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

(En euros)	
Bénéfice de l'exercice	80 256 091,38
Dotation à la réserve légale	(649 847,10)
Report à nouveau antérieur	98 062 369,57
Bénéfice distribuable	177 668 613,85
Versement d'un dividende aux actionnaires ⁽¹⁾	(84 357 280,00)
Solde affecté au report à nouveau	93 311 333,85

(1) Le montant du dividende à verser aux actionnaires est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises, le cas échéant, entre le 1^{er} janvier 2012 et la date de paiement du solde du dividende suite à l'exercice d'options de souscription ayant droit au solde du dividende.

Le dividende net attribué à chaque action serait ainsi fixé à 1,83 euro.

Les actions nouvelles remises en paiement de l'acompte sur dividende susvisé ainsi que celle issues de l'exercice d'options

de souscription intervenues postérieurement au versement de l'acompte sur dividende ne donnent droit qu'au paiement du solde du dividende à distribuer (soit 1,03 euro par action). Ce solde sera mis en paiement le 28 juin 2012 et pourra au choix de l'actionnaire être perçu en actions nouvelles de la Société.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40%, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le solde des dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera porté au compte « report à nouveau ».

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sociaux sont les suivants :

(En euros)	2010	2009	2008
Dividende	1,83	1,83	1,83

Le tableau de comparaison des résultats de l'exercice écoulé et des quatre exercices précédents figure page 182 du présent rapport.

Aucune charge non déductible fiscalement, au sens de l'article 223-4 du Code général des impôts, n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS BOURSIÈRES

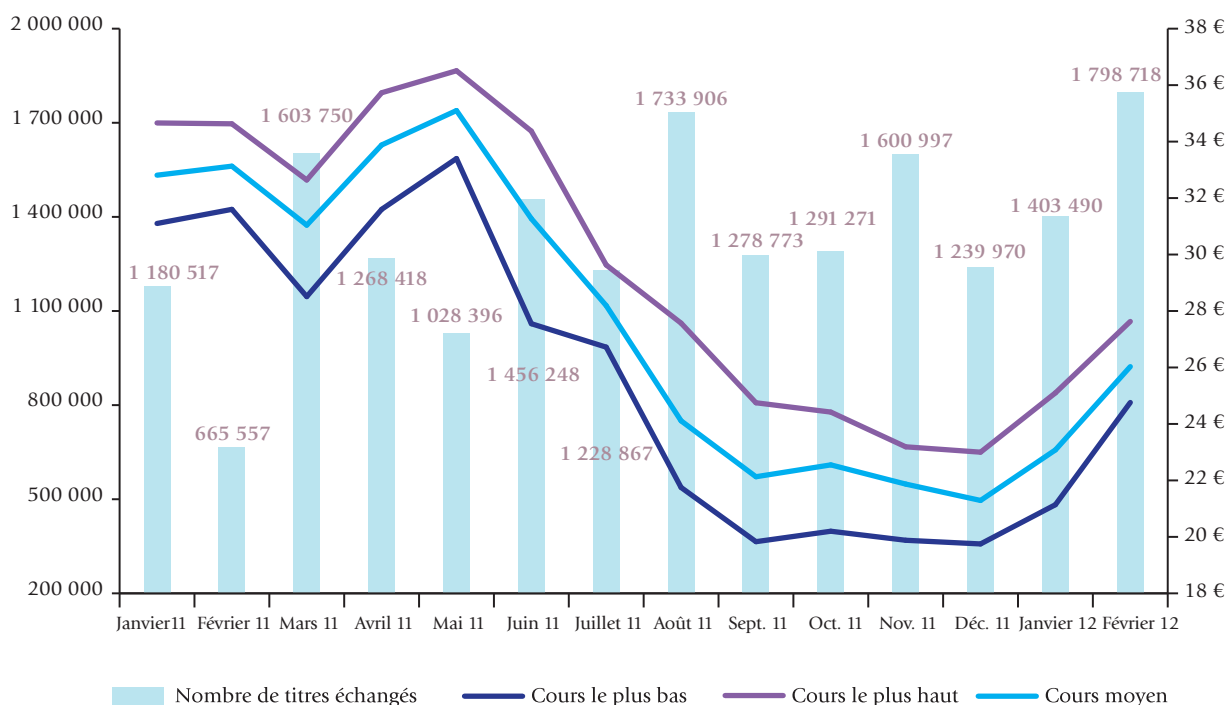
L'action Rallye est cotée au marché Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000060618

Cours le plus haut (10 mai 2011)	36,505 €
Cours le plus bas (19 décembre 2011)	19,75 €
Cours au 31 décembre 2011	21,605 €
Nombre de titres échangés en 2011	15 576 670
Montant des capitaux échangés en 2011	429 M€

Au 31 décembre 2011, la capitalisation boursière de Rallye s'élevait à 1 004 millions d'euros.

• Actions Rallye - Évolution mensuelle des cours de Bourse en 2011 et début 2012



Rapport de gestion

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

(Données non auditées)

ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Au 1^{er} trimestre 2012, le chiffre d'affaires consolidé de Rallye s'élève à 8,9 Mds€, en hausse de 11,2% par rapport au 1^{er} trimestre 2011.

• Casino

Au 1^{er} trimestre 2012, le chiffre d'affaires consolidé de Casino est en progression de +11,3%. Les variations de périmètre ont contribué positivement à hauteur de +4,1%, sous l'effet principalement de l'augmentation de la participation de Casino au sein de GPA. Les taux de change ont eu un impact positif de +0,7% et l'effet essence a été peu significatif sur le trimestre. La France et l'International ont bénéficié d'un effet calendaire favorable respectivement de 2,5% et 0,7%. La croissance organique hors essence des ventes de Casino s'établit à +6,6%, soit une amélioration par rapport à l'ensemble de l'année 2011 (+5,7% à fin 2011).

En France, la croissance organique hors essence ressort à +2,0% au 1^{er} trimestre 2012. L'ensemble des formats de proximité (Casino supermarchés, Monoprix, Franprix et supérettes) affichent des ventes en solide progression en organique. Leader Price enregistre une bonne croissance de ses ventes à magasins comparables, à +1,7%. La performance en alimentaire de Géant a été satisfaisante dans un environnement contrasté pour les hypermarchés. Cdiscount maintient une croissance à deux chiffres de ses ventes, permettant à Casino d'enregistrer une croissance de ses ventes non alimentaires cumulées (Géant + Cdiscount) de +2,3%.

L'International continue d'afficher une croissance très soutenue de ses ventes en organique (+11,9%). Les variations de périmètre ont contribué à hauteur de +10% et l'effet change à hauteur de +1,7% dans l'évolution du chiffre d'affaires. L'Amérique Latine a enregistré une croissance organique de +13,5%, portée par une progression élevée à magasins comparables. Cette performance traduit le dynamisme de l'activité sur l'ensemble des marchés de Casino sur la zone. La croissance organique de l'Asie reste très soutenue, à +9,7%, sous l'effet d'une bonne progression des ventes à magasins comparables (+4,5%) et de l'expansion. Les ventes totales de l'International ont représenté 49% du chiffre d'affaires de Casino sur le trimestre, contre 45% sur l'ensemble de l'année 2011.

• Groupe GO Sport

Au 1^{er} trimestre 2012, Groupe GO Sport réalise un chiffre d'affaires de 16,76 M€, en hausse de +7,6% à magasins comparables et taux de change constants. Les ventes en comparable de l'enseigne GO Sport augmentent à la fois en France (+6,7%) et en Pologne (+9,3%), bénéficiant du retour à la croissance des produits saisonniers et de la surperformance sur le trimestre des magasins remodelés l'an passé. Courir accélère sa croissance à parc comparable, à +9,7% au cours du trimestre, après une augmentation de +8,9% sur l'année 2011, attestant de la pertinence de son nouveau concept.

Au 31 mars 2012, le parc du Groupe compte au total 347 points de vente (175 GO Sport dont 32 en franchise et 172 Courir dont 13 en franchise).

PERSPECTIVES

• Casino

Casino, au profil transformé, va poursuivre une stratégie de croissance rentable. En 2012, plus de 50% du chiffre d'affaires et du ROC seront générés par les pays à forte croissance :

- en juin 2012, Casino a l'intention d'exercer son option lui permettant de prendre le contrôle de GPA, leader de la distribution au Brésil, et consolidera en intégration globale GPA une fois que Casino aura son contrôle exclusif ;
- accélération de l'expansion dans les quatre pays clés de Casino avec une stratégie multiformat concentrée sur la proximité et le discount ainsi que le développement du modèle dual (galeries commerciales accolées aux nouveaux magasins).

En France, Casino va poursuivre le changement de mix vers les formats porteurs et performants, en lien avec les attentes des consommateurs :

- focalisation de la stratégie multiformat sur les concepts les plus porteurs et les plus rentables et déploiement du multicanal ;
- renforcement du modèle dual : optimisation de l'allocation des surfaces entre hypermarchés et galeries commerciales.

Casino, en adaptant son mix de pays, d'activités et de formats sera à même de mieux servir les besoins de ses clients et de générer ainsi une croissance rentable. Il vise pour 2012 :

- une croissance du chiffre d'affaires supérieure à 10% ;
- une stabilité de la part de marché dans l'alimentaire en France ;
- une progression du ROC de Franprix-Leader Price.

Enfin, Casino entend poursuivre une politique active de rotation de ses actifs avec un objectif de cessions d'actifs/augmentations de capital de 1,5 milliard d'euros en 2012, dont les 2/3 déjà annoncés au 31 mars 2012 (distribution exceptionnelle annoncée par Mercialys, cession de 10% à 20% de Mercialys et placement privé en Thaïlande). Il entend conserver un niveau de flexibilité financière solide et maintenir un ratio de DFN/EBITDA inférieur à 2,2x.

• Groupe GO Sport

Dans un environnement de marché difficile, Groupe GO Sport entend s'appuyer sur ses atouts et notamment son positionnement établi de 3^e plus grand distributeur d'articles de sport en France afin de poursuivre les plans d'actions engagés au sein de chaque enseigne.

Ces initiatives, axées sur la différenciation de l'offre et du merchandising, le renforcement de la relation client et une communication accrue en partenariat avec les marques, ont pour objectif prioritaire d'accélérer la redynamisation commerciale des deux enseignes de Groupe GO Sport.

Afin d'accompagner ces initiatives et de renforcer sa structure financière, le Conseil d'administration de Groupe GO Sport du 21 février a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 millions d'euros. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 aura approuvé les résolutions correspondantes.

• Rallye

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec plus de 2 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées et immédiatement disponibles au 31 mars 2012. La maturité moyenne de ces lignes a été étendue à 4,2 ans suite à la renégociation ou à la mise en place de 1,8 milliard d'euros de lignes de crédit en 2011.

Rallye confirme son engagement de poursuivre l'amélioration de sa structure financière et de réduire sa dette financière nette dès 2012, notamment la cession progressive de son portefeuille d'investissements.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Rallye s'élevait au 31 décembre 2011 à 139 398 480 euros, divisé en 46 466 160 actions de nominal de 3 euros. Il s'établissait au 31 décembre 2010 à 132 900 009 euros, divisé en 44 300 003 actions de nominal de 3 euros.

L'évolution correspond à la part du paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur dividende 2011 en actions ainsi qu'à l'exercice d'options de souscription ayant donné lieu à la création d'un nombre total de 2 166 157 actions.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2011, la société Foncière Euris détenait 55,55% du capital et 71,15% des droits de vote.

La société Rallye détenait, au 31 décembre 2011, 728 686 actions représentant 1,57% du capital.

Aucun autre actionnaire ne détenait, à la connaissance de la Société, au 31 décembre 2011, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissements de seuils au cours de l'année 2011 ont été les suivantes :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	% du capital	% des droits de vote
Dexia AM	17/06/2011	hausse	501 434	1,10	1,10
Natixis AM	12/09/2011	hausse	700 000	1,53	1,01
Dexia AM	27/10/2011	baisse	449 091	0,97	0,64

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1^{er} janvier 2011 au 29 février 2012 sont les suivantes :

Déclarant ⁽¹⁾	Instrument financier	Date	Nature	Prix moyen pondéré	Montant
Gabriel NAOURI	Actions	28/03/2011	Acquisition	31,11 €	10 888,50 €
Foncière Euris	Actions	26/04/2011	Acquisition	33,60 €	10 821 484,80 €
Eurisma	Actions	05/05/2011	Acquisition	35,40 €	10 620,00 €
Didier LÉVÊQUE	Actions	06/06/2011	Option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions	29,61 €	9 741,69 €
Didier CARLIER	Actions	06/06/2011	Option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions	29,61 €	10 363,50 €
André CRESTEY	Actions	06/06/2011	Option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions	29,61 €	30 468,90 €
Foncière Euris	Actions	06/06/2011	Option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions	29,61 €	26 298 358,38 €
Eurisma	Actions	06/06/2011	Option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions	29,61 €	296,10 €
Foncière Euris	Actions	21/06/2011	Cession	30,55 €	2 820 773,15 €
Foncière Euris	Actions	28/06/2011	Cession d'actions dans le cadre d'un Equity Swap	30,00 €	21 000 000,00 €
Didier LÉVÊQUE	Actions	19/09/2011	Cession	22,70 €	8 739 ,50 €
Didier LÉVÊQUE	Actions	06/10/2011	Option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2011 en actions	20,77 €	7 996,45 €
Foncière Euris	Actions	14/10/2011	Cession d'actions dans le cadre d'un Equity Swap	23,70 €	9 480 000,00 €
Didier CARLIER	Actions	02/12/2011	Exercice de stock-options	14,24 €	170 880,00 €
Didier LÉVÊQUE	Actions	09/12/2011	Acquisition	21,85 €	26 220,00 €
Didier LÉVÊQUE	Actions	20/12/2011	Exercice de stock-options	14,24 €	142 400,00 €

(1) Administrateur.

Les déclarations de transaction des titres précitées ont été mises en ligne sur le site de l'AMF.

À la connaissance de la Société, aucun autre mandataire social n'a effectué du 1^{er} janvier 2011 au 29 février 2012 de transaction sur les titres de la Société.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

La société Rallye, dans le cadre de sa politique d'association et de prise en compte du mérite des salariés du Groupe, leur attribue des options de souscription et/ou des actions gratuites.

En vertu de l'article L.225-180 du Code de commerce et tel qu'autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires, les attributions concernent également les collaborateurs des maisons-mères, les sociétés Euris et Foncière Euris. Ces sociétés font partie du même Groupe et participent en particulier aux

missions de conseil en matière stratégique et de développement ainsi que d'assistance juridique et administrative, apportées à la société Rallye.

• Options de souscription

Les assemblées générales extraordinaires du 6 juin 2007 et 19 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription d'actions aux membres du personnel de la société Rallye et du personnel des sociétés liées.

Au 31 décembre 2011, il existait 678 453 options non exercées donnant droit de souscrire 678 453 actions et correspondant aux plans suivants :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées :		Nombre d'options levées au 31/12/2011	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2011
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés		
01/10/2007	01/01/2011	31/03/2013	60	48,73	50 866	52 434	-	147 687
23/04/2008	23/07/2011	23/10/2013	66	43,15	80 234	72 624	-	213 599
27/04/2009	27/10/2011	26/10/2014	13	14,24	151 852	62 937	50 802	180 682
09/12/2009	09/06/2012	08/06/2015	1	24,62	-	-	-	12 000
06/09/2010	05/03/2013	05/03/2016	12	26,44	42 263	37 439	-	124 485

(1) Les options sont attribuées sur la base du cours de bourse sans décote.

(2) Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées et exercées (4 220 options ont été annulées et 50 802 options ont été exercées au cours de l'exercice 2011).

• Actions gratuites

Les assemblées générales extraordinaires du 4 juin 2008 et du 4 mai 2011 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux membres du personnel de la société Rallye et du personnel des sociétés liées.

Au 31 décembre 2011, il existait 271 904 actions gratuites non acquises correspondant aux plans suivants :

Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions attribuées		Nombre total d'actions attribuées au 31/12/2011 ⁽³⁾
			aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	
06/09/2010	06/03/2013 ⁽¹⁾	61	21 132	42 675	138 872
08/06/2011	08/06/2014 ⁽²⁾	58	31 548	40 040	133 032

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans le groupe à la date d'acquisition définitive des actions et pour 50% de l'attribution à un critère de performance : celui du ratio EBITDA consolidé sur coût de l'endettement net consolidé qui mesuré annuellement sur la base des comptes consolidés, devra être supérieur à 2,75.

(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à 100% à la condition de présence du bénéficiaire dans le groupe à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance : pour 50% à la couverture des frais financiers par l'EBITDA, pour 50% au niveau de coût d'endettement.

(3) Correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires (4 323 droits ont été annulés au cours de l'exercice 2011).

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 641 936 actions acquises au cours des exercices précédents, au titre de la couverture de tout plan d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux représentant 1,38% du capital pour une valeur globale d'acquisition de 12,5 millions d'euros et une valeur nominale de 1,9 million d'euros.

Au 31 décembre 2011, ces actions étaient intégralement affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription d'actions.

Par ailleurs, la société Rallye a confié à Rothschild et Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, afin d'assurer l'animation du marché. Au 31 décembre 2011, le solde du compte était de 86 750 actions.

683 328 actions ont été achetées et 596 578 actions ont été cédées dans le cadre du programme de rachat 2011, à un cours moyen de respectivement 19,80 euros et 23,01 euros.

La présente Assemblée générale est appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation d'acquisition par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil d'administration sera autorisé, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011, soit 4 646 616 actions pour un montant maximum de 348,5 millions d'euros.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 23 novembre 2013.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Articles 148-2 et 148-3 du décret 2002-221 du 20 février 2002)

L'activité de holding de la société Rallye, dont le nombre de collaborateurs s'éleva à 30 au 31 décembre 2011, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes significatives.

Sont présentées ci-après les principales informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes au regard des activités de Rallye et de ses principales filiales. Ces dernières, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités. De plus amples informations figurent dans les rapports annuels des filiales concernées.

Périmètre concerné

Pour Casino, les données sociales concernent l'ensemble des magasins à enseigne Casino Guichard-Perrachon, Distribution France Casino, Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), EMC Distribution, Comacas et Casino Services, Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino), la société Cdiscount, ainsi que le groupe Franprix-Leader Price (détenu à 90% par le groupe Casino).

Quant aux données environnementales présentées pour Casino, elles concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino, des entrepôts Easydis, des galeries marchandes via la filiale d'exploitation Sudéco et les sites administratifs, Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino), la société Cdiscount ainsi que le groupe Franprix-Leader Price (détenu à 90% par le groupe Casino) concernant uniquement le périmètre intégré.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le Rapport d'Activité et de Responsabilité Sociale 2011 du groupe Casino ainsi que dans celui de Monoprix et sur le site web www.groupe-casino.fr.

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales françaises consolidées : Groupe GO Sport, GO Sport France et Courir France.

Les actions déployées par le Groupe dans le domaine social et environnemental traduisent d'une part la volonté de promouvoir des relations sociales de qualité et d'agir en commerçant responsable et solidaire, et d'autre part l'engagement en faveur de l'environnement.

PROMOUVOIR DES RELATIONS SOCIALES DE QUALITÉ

• Préserver l'emploi et développer les compétences des collaborateurs

Les compétences et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont une des clés du succès chez Casino qui favorise, depuis sa création, le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect et le dialogue. Grâce à la diversité de ses métiers et de ses activités, Casino propose à ses salariés

une grande facilité de mobilité et d'évolution professionnelle, notamment via l'université interne du Groupe en France. Campus Casino propose une offre de programmes extrêmement diversifiée, conçue pour répondre aux besoins de tous les métiers et niveaux hiérarchiques : en 2011, 12 800 collaborateurs français ont ainsi bénéficié d'un stage de formation. Campus Casino met également à disposition auprès des collaborateurs internationaux des formations e-Learning pour la pratique des langues. Dans le cadre du DIF, le groupe Casino a honoré plus de 6 000 demandes en 2011. Par ailleurs, il a mis en place le programme Ex&Co afin de valoriser la validation des acquis de l'expérience permettant d'obtenir un titre professionnel ou un diplôme.

Chez Groupe GO Sport, le budget consacré à la formation s'est élevé en 2011 à 1,8 million d'euros. La politique de formation du Groupe GO Sport en 2011 a directement contribué à l'avancée du projet « GO To 2012 ». La formation a eu pour mission de permettre aux équipes de vente l'acquisition d'un comportement traduisant l'ambiance sport technique, l'expression dans le sport des tendances de la mode, l'excellence opérationnelle, mais également pour chaque client le plaisir de l'expérience d'achat.

• Assurer la santé et la sécurité au travail

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la CNAM. Le programme de prévention initié en 2007 appelé « Cap Prévention » a continué d'être déployé en 2011 sur 31 sites d'hypermarchés et la totalité des entrepôts et des supermarchés et montre ses résultats avec une baisse continue des taux de fréquence depuis six ans. Des accords ont été signés avec la CNAMTS (Caisse nationale maladie des travailleurs salariés) pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins.

Afin d'accompagner l'ensemble de sa Politique Santé Sécurité au Travail, le groupe Casino est le premier acteur de la grande distribution à avoir mis en place un médecin de Santé au Travail référent, à l'écoute des collaborateurs, mais aussi des médecins Santé au Travail qui interviennent sur l'ensemble des sites en France.

Groupe GO Sport veille également à l'amélioration constante des conditions d'hygiène et de sécurité pour ses salariés. Dans ce cadre, des commissions de sécurité ont été mises en place ayant pour mission l'étude en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ainsi qu'une mission de contrôle sur l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.

• S'engager en faveur de la diversité

Casino est engagé depuis presque vingt ans, en partenariat avec les acteurs publics, dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et a signé en octobre 2004 la charte de la diversité aux côtés de quarante autres grandes entreprises, s'engageant ainsi sur six grands principes pour promouvoir la diversité dans le Groupe.

Casino a obtenu en mai 2009 le Label Diversité, preuve de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité. En 2010, Ce label a été vérifié et maintenu par l'Afnor Certification.

Conformément à son engagement, un second testing sollicité a été réalisé par le Groupe au cours de l'année 2011 en lien avec les partenaires sociaux et en partenariat avec les experts externes avec l'envoi de 3 000 CV fictifs et ce trois ans après le premier testing sollicité réalisé avec LSM-Corum dans le cadre des projets Equal européens Lucidité puis Averroès. Les résultats seront publiés au 1^{er} semestre 2012.

Casino est engagé dans une politique en faveur de l'intégration professionnelle des personnes handicapées depuis 1995. Cette démarche qui s'est construite autour d'un accord collectif est prénommée « Handipacte ».

Chez Groupe GO Sport, l'année 2011 aura été marquée par la signature, par l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein du Groupe, d'un deuxième accord d'entreprise en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés pour 2011, 2012 et 2013.

Au cours de l'année 2011, Groupe GO Sport a poursuivi sa dynamique de recrutement et de maintien en emploi des personnes handicapées avec l'accueil de 20 nouveaux collaborateurs handicapés. Le Groupe s'est également engagé aux côtés de la Fédération Française Handisport dans le cadre de divers partenariats.

> Données quantitatives sociales

Indicateurs sociaux 2011	Unité	Holding Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre	nombre	30	77 454	4 876
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	%	56%	60%	51%
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	13%	32%	29%
Nombre de CDI ⁽²⁾	nombre	30	70 968	4 028
Nombre de CDD ⁽²⁾	nombre		6 416	848
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	15,27	6	12,88
Nombre de recrutements en CDI	nombre	2	12 190	1 328
Nombre de recrutements en CDD	nombre		36 893	4 277
Nombre de licenciements économiques	nombre		126	4
Masse salariale (salaires, traitements et charges sociales)	millions d'euros	8	2 611	111,1
Montant versé au Comité d'Entreprise	millions d'euros		17	0,6
Montant des donations (solidarité, sport, culture)	millions d'euros		13	0,7

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le Groupe en France, Monoprix, le groupe Franprix-Leader Price et Cdiscount.

(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino. Effectif au 31 décembre 2011 pour Groupe GO Sport et Rallye.

AGIR EN COMMERÇANT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Casino a tenu à travers la signature du Pacte mondial des Nations Unies à réaffirmer sa volonté de respecter et promouvoir les droits humains sur l'ensemble de ses filiales à l'international et auprès de ses fournisseurs. En 2011, Casino a déployé sa Charte Éthique Groupe pour l'ensemble de ses filiales en France et à l'International, rappelant explicitement son attachement aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et énoncées dans les conventions fondamentales de l'OIT.

Le programme d'actions de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des droits de l'homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée en référence à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, est intégrée à l'ensemble des contrats

de référencement depuis 2002. Les audits sociaux de conformité des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2011.

Afin d'impliquer ses partenaires commerciaux à sa démarche de développement durable, Groupe GO Sport demande à tous ses fournisseurs et sous-traitants de s'engager dans des actions de développement durable en retournant signées et datées les conditions générales d'achat reprenant le code de conduite à observer dans le secteur du sport. Ce code exige le respect des droits fondamentaux extraits des huit recommandations de l'Organisation internationale du travail, le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, la protection de l'environnement selon les lois et les décrets en cours et la promotion de ces exigences auprès des sous-traitants des fournisseurs.

Par ailleurs, Groupe GO Sport est membre d'une commission « Éthique » créée au sein de la FPS⁽¹⁾ qui a pour vocation de mettre en place un code de conduite social et environnemental (« Collectif de l'éthique sur l'étiquette »).

(1) Fédération professionnelle des entreprises du sport.

SE MOBILISER EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

• Gestion des déchets

Le groupe Casino génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de frites, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place, avec les prestataires du déchet, des conventions nationales de collecte et de valorisation à cette fin.

Groupe GO Sport est adhérent à l'éco-organisme Éco-Systèmes afin de contribuer au financement de la collecte, de l'enlèvement et du traitement des équipements électriques et électroniques en fin de vie. Groupe GO Sport s'est engagé, selon la loi n° 2006-1666, à contribuer financièrement au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, de linge de maison et des chaussures mis sur le marché. Groupe GO Sport a d'ailleurs participé activement aux travaux de création de l'organisme ECO TLC dont il est devenu l'un des membres associés.

• Protection de la biodiversité

Casino a intégré dans l'engagement n° 8 de sa charte éthique Groupe : la protection de la biodiversité.

Il a poursuivi en 2011 le développement de toutes ses gammes de produits Casino responsables : produits bio « AB », produits de l'agriculture durable avec la marque Terre et Saveur, produits MSC, PEFC et FSC, produits avec écolabel européen, produits du commerce équitable. Il a organisé des campagnes nationales auprès du public pour informer et inciter les consommateurs à aller vers ces produits.

Casino a poursuivi son engagement de supprimer l'huile de palme de l'ensemble de ses produits alimentaires à marque Casino d'ici fin 2012.

Casino a été le pionnier de l'étiquetage carbone sur ses produits à marques propres qui apparaît aujourd'hui sur plus de 700 produits dans près de 7 000 magasins en France. Il a répondu à l'appel à projet du ministère de l'écologie et du développement durable sur l'étiquetage environnemental en collaboration avec plusieurs fournisseurs. Cet étiquetage intègre en plus du carbone, la consommation d'eau et la pollution aquatique, toujours sur l'ensemble du cycle de vie du produit et visible sur son emballage.

Groupe GO Sport continue de contribuer financièrement chaque année au recyclage des papiers imprimés distribués et aux emballages, en plastique et en carton, rapportés par ses clients à leur domicile. En 2011, la Société a poursuivi son plan d'action interne et externe pour mettre sur le marché des emballages de produits qui préservent au mieux les richesses naturelles et qui soient facilement recyclables.

• Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et promouvoir la construction durable

Les rejets atmosphériques de Casino concernent principalement les émissions de CO₂ liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO₂ liées aux consommations d'électricité et de fluides frigorigènes. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation, dans le cadre de la démarche « Citygreen » de la logistique France ont permis une économie de plus de 13 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 14 000 tonnes de CO₂ évitées en 2011.

Le programme de mise aux dernières normes EURO 5 pour le parc de camions se poursuit avec 90% du parc mis à cette norme à fin 2011 et 100% prévu pour 2012.

51% des transports de marchandises éligibles grand import de Casino sont réalisés par voies fluviales ou ferroviaires et un projet de grandes transversales par voies ferrées est en cours de discussion avec les opérateurs.

De son côté, Groupe GO Sport s'engage également dans la lutte contre les changements climatiques en portant la plus grande attention à sa consommation d'énergie et à son utilisation de certains produits sensibles. La stratégie de développement en France et à l'international de Groupe GO Sport, depuis l'origine, consiste à ouvrir de nouveaux magasins répondant strictement aux dernières normes techniques des lois en vigueur et à gérer en permanence le parc des magasins anciens par des mises aux normes les plus récentes.

• Limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes. Les stations-service, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe ;
- les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations services et les parkings des supermarchés. 100% des stations services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

• Améliorer l'efficacité énergétique

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2011, de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité énergétique et privilégier le recours aux énergies renouvelables.

• Données quantitatives environnementales

Les principales données présentées ici concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le Groupe en France, Monoprix, le groupe Franprix-Leader Price et Cdiscount.

Aspects environnementaux significatifs pour Casino	Unité	2011	2010
Quantité totale de déchets triés en vue d'une valorisation ⁽¹⁾	tonne	91 877	84 900
Tonnage de piles et batteries collectées auprès des clients	tonne	378	322
Consommations énergétiques par source			
_ Électricité	MWh	1 781 690	1 791 765
_ Gaz naturel	MWh	244 002	269 822
Consommation d'eau	m ³	2 377 524	2 241 260
Émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises ⁽²⁾	tonne éq. CO ₂	195 980	194 452
Nombre d'audits sociaux des sites de production des fournisseurs	nombre	140	164

(1) Concerne les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol (trajets entrepôts - magasins).

Casino entretient un dialogue régulier avec les acteurs de l'investissement socialement responsable (agences de notation, fonds d'investissement éthiques) qui notent un progrès régulier de la démarche du Groupe. En 2011, Casino a maintenu sa sélection dans les indices éthiques FTSE4Good (agence de notation Eiris), Ethibel Pioneer[®] ainsi que dans l'Ethical Index Euro d'E. Capital Partners.

Rapport de gestion

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice écoulé, la Société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2012. Sous réserve de l'adoption des résolutions proposées, le Conseil d'administration sera composé, à l'issue de l'Assemblée générale, de douze administrateurs dont quatre indépendants :

- Monsieur Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général ;
- Monsieur André CRESTEY, Vice-Président ;
- Monsieur Didier CARLIER, représentant de la société Foncière Euris ;
- Monsieur Philippe CHARRIER, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jean CHODRON de COURCEL, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques DERMAGNE, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques DUMAS, administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie GRISARD, représentant de la société Finatis ;
- Monsieur Didier LÉVÊQUE, représentant de la société Maignon Corbeil Centre ;
- Madame Odile MURACCIOLE, représentant de la société Eurisma ;
- Monsieur Gabriel NAOURI, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Christian PAILLOT, administrateur indépendant ;

- Monsieur Jean LÉVY, censeur.

Le Conseil d'administration, suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de proposer à l'assemblée générale le renouvellement de l'ensemble des mandats des administrateurs ainsi que celui du censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier

de la situation de chacun des administrateurs, au regard des relations entretenues avec les sociétés du groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Les membres du Conseil d'administration ont été choisis pour leur compétence, leur expérience, notamment dans le domaine du commerce et de la consommation, et leur complémentarité.

Quatre administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus dudit code : Messieurs Philippe CHARRIER, Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DERMAGNE et Christian PAILLOT.

Le conseil comprend également une femme administrateur conformément à la loi sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration et au code de l'AFEP et du MEDEF.

Les autres membres du Conseil d'administration de la société Rallye sont des dirigeants de la Société ou de ses maisons mères.

Le Conseil ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le Rapport du Président.

La durée des fonctions des administrateurs est d'une année.

• Censeur

Les statuts de la Société prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires. Nommés pour une durée d'un an, ils assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

Il est proposé de renouveler Monsieur Jean LÉVY à cette fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012.

FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'administration figurent dans le Rapport du Président sur l'organisation du Conseil et les procédures de contrôle interne pages 51 à 59 du présent document de référence.

• Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée générale

Monsieur Jean Charles NAOURI

Date de naissance : 8 mars 1949, 63 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Monsieur Jean Charles NAOURI, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales, de la Solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

- Fonctions principales exécutives

Président-Directeur général de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Président de la société Euris (SAS).

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 23 mai 2012
Président-Directeur général	2 avril 1998	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Companhia Brasileira de Distribuicao – CBD (société cotée) et Wilkes Participações (Brésil) ;
- Vice-Président de la Fondation Casino ;
- Président de la Fondation Euris.

> Hors groupe Euris

- Administrateur de la société Fimalac (société cotée) ;
- Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association « Promotion des talents » ;
- Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration des sociétés Finatis et Euris SA ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Groupe Marc de Lacharrière (SCA), Natixis et Super de Boer ;
- Représentant de la société Casino, Guichard-Perrachon, Président de la société Distribution Casino France ;
- Gérant de la société Penthièvre Seine ;
- Administrateur des sociétés Natixis, Finatis et HSBC France ;
- Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE) ;
- Vice-Président de la Fondation Euris.

Nombre d'actions Rallye détenues : 344

Monsieur Philippe CHARRIER

Date de naissance : 2 août 1954, 57 ans.

Adresse professionnelle : 60-62, rue d'Hauteville – 75010 Paris.

- Biographie

Monsieur Philippe CHARRIER est diplômé d'HEC et titulaire d'un DECS. Il est entré au département des Finances du groupe Procter & Gamble en 1978 où il a réalisé la majeure partie de sa carrière en tant que Directeur des finances France, Directeur du marketing France, Directeur général Maroc puis Président-Directeur général en France jusqu'en 2006. Il a été Vice-Président et Directeur général d'Enobiol de 2006 à 2010. Depuis janvier 2011, il est Président de Labco.

- Fonction principale exécutive

Président de Labco SAS.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	3 juin 2009	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Hors groupe Euris

- Président du Conseil de surveillance de Spotless Group ;
- Président du Conseil d'administration de la société Dental Emco SA ;
- Président du Conseil d'administration de la société Alphident SA ;
- Administrateur de la société Lafarge SA (société cotée) ;
- Membre du club Entreprise et Progrès ;
- Membre fondateur du Club Entreprise et handicap ;
- Vice-Président UNAFAM ;
- Président du Clubhouse.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Hors groupe Euris

- Vice-Président, Directeur général des Laboratoires CEnobiol SAS ;
- Président d'Entreprise et Progrès ;
- Administrateur de la Fondation Nestlé pour la Nutrition.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 252

Monsieur André CRESTEY

Date de naissance : 22 février 1939, 73 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Monsieur André CRESTEY fut de 1977 à 1992 Directeur général d'Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur général (1993) et de Vice-Président-Directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il demeure Vice-Président du Conseil d'administration.

- Fonction principale exécutive

Vice-Président de la société Rallye SA.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	14 août 1992	AGO du 23 mai 2012
Vice-Président	2 avril 1998	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et Groupe GO Sport SA (société cotée).

> Hors groupe Euris

- Administrateur de la FCD ;
- Administrateur de Périfem.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Administrateur de la société Foncière Euris SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée).

> Hors groupe Euris

- Président de la société Perifem ;
- Président statutaire de la FCD.

Nombre d'actions Rallye détenues : 31 471

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL

Date de naissance : 14 mai 1955, 57 ans.

Adresse professionnelle : 29, rue de Berri – 75008 Paris.

- Biographie

Monsieur Jean CHODRON de COURCEL est diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes au sein de l'administration et de cabinets ministériels, Monsieur Jean CHODRON de COURCEL a rejoint en 1990 la Direction générale du groupe Schneider, puis, en 1997 la Direction générale du groupe Crédit Agricole Indosuez. De 1995 à 1997, il a participé notamment, en qualité de Directeur adjoint, au cabinet du Premier ministre, Monsieur Alain JUPPÉ. Il a été Directeur général délégué du groupe Penauille Polyservices SA. En 2008, il exerce les fonctions de Senior Adviser de Hawkpoint Partner Limited. Depuis le 1^{er} janvier 2011, il est Vice Chairman Europe de Hawkpoint.

- Fonction principale

Vice Chairman Europe de Hawkpoint.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	9 juin 2004	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

Néant.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Hors groupe Euris

- Senior Adviser de Hawkpoint Partner Limited.

Nombre d'actions Rallye détenues : 345

Monsieur Jacques DERMAGNE

Date de naissance : 28 novembre 1937, 74 ans.

Adresse professionnelle : 9, place d'Iéna – 75016 Paris.

- Biographie

Après des études juridiques et littéraires, Monsieur Jacques DERMAGNE a intégré en 1968 le Conseil national du commerce dont il devient Président en 1981. Il exerce les fonctions de Vice-Président exécutif du CNPF de 1980 à 1999, puis il est élu Président du Conseil économique, social et environnemental, réélu en 2004 jusqu'en novembre 2010. En juin 2003, il est nommé Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Depuis novembre 2010, il est Président d'honneur du Conseil économique, social et environnemental.

- Fonction principale

Président d'honneur du Conseil économique, social et environnemental.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	5 juin 2002	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Hors groupe Euris

- Administrateur des sociétés BNP Paribas Personal Finances SA, Comexposium SA et Devanlay SA ;
- Administrateur du CELSA (Sorbonne).

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Hors groupe Euris

- Président du Conseil économique, social et environnemental de la République ;
- Président de Comité français des expositions et conventions ;
- Administrateur de la société Unibail-Rodamco ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société DMC SA ;
- Censeur de la société France Convention SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 500

Monsieur Jacques DUMAS

Date de naissance : 15 mai 1952, 60 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Titulaire d'une maîtrise de droit et ancien élève de l'Institut d'études politiques de Lyon, Monsieur Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale – CFAO – (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général adjoint du groupe Rallye (1987) puis de Directeur des affaires juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

- Fonctions principales exécutives

Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon SA.

Directeur général adjoint de la société Euris SA.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 juillet 1990	AGO du 23 mai 2012

- Mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Président et membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding ;
- Administrateur de la société Mercalys (société cotée) ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC, Présidente de Théiadis ;
- Représentant permanent de la société Euris, administrateur de la société Finatis (société cotée).

> Hors groupe Euris

- Gérant de la SCI Cognac-Parmentier.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général de la société La Bruyère ;
- Président des sociétés Alpetrol et Kerrous ;
- Président du Conseil d'administration de la société SAAD ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Geimex ;
- Administrateur des sociétés Groupe GO Sport, CDiscount et Monoprix ;
- Représentant permanent d'Asinco au Conseil d'administration des sociétés Cafige SA et Financement Gestion Administration et Contrôle - F.I.G.E.A.C ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil de surveillance de la société Cofilead (SAS) ;
- Représentant permanent de la Société de Distribution Parisienne (SDP) au Conseil d'administration de la société Gregorim Distribution SA ;
- Représentant permanent de Euris SAS au Conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de L'Habitation Moderne de Boulogne au Conseil d'administration des sociétés Colisée Finance et Colisée Finance II ;
- Représentant permanent de Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de RLPI au Conseil d'administration des sociétés Villette Discount SA et Clignancourt Discount SA ;
- Administrateur de la Fondation Euris ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding.

Nombre d'actions Rallye détenues : 4 837

Monsieur Christian PAILLOT

Date de naissance : 9 septembre 1947, 64 ans.

- Biographie

Monsieur Christian PAILLOT a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'industrie et la distribution de matériels photographiques, vidéo et de haute-fidélité. Il a ainsi créé et développé les activités françaises des sociétés Akai, Konica et Samsung. Il est actuellement Vice-Président de la Fédération Française d'Équitation, membre du bureau de la Fédération Équestre Internationale et Vice-Président de la Fédération Équestre Européenne.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 avril 2004	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Hors groupe Euris

- Gérant des sociétés Écurie du Haras de Plaisance SARL et SCI Parim ;

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1 055

Société FINATIS

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
712 039 163 R.C.S. Paris.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	2 juin 1998	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations et Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 285

Représentant permanent :

Monsieur Jean Marie GRISARD

Date de naissance : né le 1^{er} mai 1943, 69 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Peñarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.

- Fonction principale

Conseiller du Président de la société Euris SA.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée) et Euris Limited ;
- Administrateur de la Fondation Euris ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;

> Hors groupe Euris

- Gérant de Fregatinvest ;
- Membre du Comité directeur et trésorier adjoint de l'association « Promotion des Talents ».

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Secrétaire général de la société Euris SAS ;
- Directeur général des sociétés Euris SA et Finatis SA ;
- Président des sociétés Matimmob 1 SAS, Eurdev SAS, Matignon Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris, Finatis SA, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris SA au Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de Euris SA ;
- Trésorier de la Fondation Euris.

Nombre d'actions Rallye détenues : 4 101

Société FONCIÈRE Euris

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
702 023 508 R.C.S. Paris.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société :

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	25 octobre 1993	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny Belfort SAS, Marigny-Élysées SAS et Marigny Foncière SAS ;
- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Marigny Concorde et Marigny Expansion ;
- Administrateur de la société Apsys International ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

Nombre d'actions Rallye détenues : 25 813 596

Représentant permanent :

Monsieur Didier CARLIER

Date de naissance : né le 5 janvier 1952, 60 ans.
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Monsieur Didier CARLIER est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le Groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en 2002.

- Fonction principale exécutive

Directeur général adjoint de la société Rallye SA.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Al pétrol SAS, Cobivia SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Matignon Sablons SAS et Parande SAS ;
- Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC SA et Summit I LLC ;
- Chairman et chief executive de la société MFD Inc. USA ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons, administrateur de la société Groupe GO Sport SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

> Hors Groupe Euris

- Gérant de la société SC Dicaro.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Ancar, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et Colisée Finance VI ;
- Président des sociétés MFD Finances SAS, Parande Développement SAS, Kerrous SAS, Marigny Percier SAS, Parcade SAS, Soparin SAS, Syjiga SAS, Colisée Finance III SAS Omnium de Commerce et de Participations SAS, Colisée Finance IV SAS et Colisée Finance V SAS ;
- Administrateur délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA (Belgique) et Limpact Investments BV (Pays-Bas) ;

- Administrateur de la société Clearfringe Ltd ;
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Pargest Holding SAS, Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe GO Sport ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd ;
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Pargest Holding SAS, Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS.

Nombre d'actions Rallye détenues : 32 764

Matignon Corbeil Centre

Société par actions simplifiée au capital de 555 000 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
392 679 247 RCS Paris.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 juin 2008	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

Néant.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 282

Représentant permanent :

Monsieur Didier LÉVÊQUE

Date de naissance : 20 décembre 1961, 50 ans.
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Monsieur Didier LÉVÊQUE est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a occupé la fonction de chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il occupe désormais les fonctions de Secrétaire général.

- Fonctions principales exécutives

Secrétaire général de la société Euris SAS.
Président-Directeur général de la société Finatis SA.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. Euris Real Estate Corporation (EREC) (USA) et Parande Brooklyn Corp. ;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations et Euris Limited (UK) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris ;
- Co-gérant de Silberhorn Sarl.

> Hors groupe Euris

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Secrétaire général adjoint de la société Euris SA ;
- Président des sociétés Parinvest (SAS), Dofinance (SAS), Euristech (SAS), Par-Bel 1 (SAS), Parantech Expansion (SAS), Montparmet (SAS) et Matignon-Tours (SAS) ;
- Administrateur de la société Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris SA, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société HMB, administrateur de la société Colisée Finance ;
- Représentant permanent de la société Matignon Diderot, administrateur de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon.

> Hors groupe Euris

- Gérant de la société EMC Avenir.

Nombre d'actions Rallye détenues : 29 485

Société Euris

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros.

Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

348 847 062 R.C.S. Paris.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 juin 2005	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

- Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Casino, Guichard-Perrachon (sociétés cotées).

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Euris SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 343

Représentant permanent :

Monsieur Gabriel NAOURI

Date de naissance : né le 6 juillet 1981, 30 ans.

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris.

- Biographie

Monsieur Gabriel NAOURI, 30 ans, est titulaire d'un master de mathématiques appliquées de l'université de Paris-Dauphine.

En 2004, il intègre Rothschild & Cie à New York au sein de la division fusions-acquisitions où il participe notamment à la vente du leader mondial de services aéroportuaires Swissport, puis en 2006, il effectue une mission chez L'Oréal USA (New York) en tant que marketing manager (division produits grand public). Début 2007, il rejoint le Groupe, d'abord chez Rallye en tant que chargé de mission et ensuite chez Casino où il exerce différentes fonctions opérationnelles en magasins, notamment Directeur d'hypermarché. Il est Directeur opérationnel Géant Casino de la région Île-de-France et conseiller au sein de la société Euris.

- Fonctions principales exécutives

- Directeur opérationnel Géant Casino de la région Île-de-France ;
- Conseiller au sein de la société Euris.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Hors Groupe Euris

- Gérant de la société Financière GN ;
- Gérant de la société SNC Georges Pompidou.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Directeur des Opérations Hypermarchés de la région Île de France.

Nombre d'actions Rallye détenues : 350

Société EURISMA

Société par actions simplifiée au capital de 25 537 485 euros.
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.
343 718 102 R.C.S. Paris.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 mai 2011	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

Néant.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant.

Nombre d'actions Rallye détenues : 321

Représentant permanent :

Madame Odile MURACCIOLE

Date de naissance : 20 mai 1960, 52 ans.

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris.

- Biographie

Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice juridique de la société Euris.

- Fonction principale

Directrice Juridique de la société Euris SA.

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

> Au sein du groupe Euris

- Directeur général des sociétés Parinvest SAS, Pargest SAS et Parande SAS ;
- Présidente de la société Eurisma ;
- Représentante permanente de la société Euris au Conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentante permanente de la société Finatis (société cotée) au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Centrum Development SA ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

> Au sein du groupe Euris

- Directrice adjointe des affaires juridiques de la société Euris ;
- Représentante permanente de la société Euris SA au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Représentante permanente de la société Kerrous (SAS) au Conseil d'administration de la société Colisée Finance ;
- Représentante permanente de la société Kerrous (SAS) au Conseil d'administration de la société Colisée Finance II ;
- Directeur général de la société Pargest Holding (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 13 681

Censeur

MONSIEUR JEAN LÉVY

Date de naissance : 9 novembre 1932, 79 ans.

- Biographie

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économie), *graduate* de l'Université de Yale (économie internationale), Monsieur Jean LÉVY a effectué la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe L'Oréal de 1960 à 1987 où il fut Vice-Président en charge des produits publics, puis chez Sanofi dont il fut membre du Comité de direction de 1987 à 1991. Depuis 1991, conseiller indépendant et administrateur de sociétés, il a exercé les fonctions de Président de l'A.F.C.O.H.T. (Association Française du Commerce Hors Taxes). Il est membre honoraire des Conseillers du commerce extérieur de la France.

- Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Fin de mandat
Censeur	4 juin 2008	AGO du 23 mai 2012

- Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

- Administrateurs des sociétés Interparfums Inc, Interparfums France, Axxess SA ;
- Administrateur de la société Mont-Blanc SAS.

- Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Opthalmic ;
- Administrateur de la société Vivactis SAS ;
- Administrateur de la société Price-Minister SA.

Nombre d'actions Rallye détenues : 1

Il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration autres que ceux unissant Messieurs Jean-Charles NAOURI et Gabriel NAOURI.

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre aucune condamnation et/ou sanction

publique officielle n'a été prononcée à leur rencontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont unifiées et assurées par Monsieur Jean-Charles NAOURI.

Le Conseil d'administration, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2012, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement des fonctions du Président-Directeur général.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, toute décision susceptible d'affecter la stratégie du Groupe doit être préalablement autorisée par le Conseil d'administration.

Monsieur Didier CARLIER est Directeur général adjoint, salarié.

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au directeur général adjoint par la société Rallye ainsi que par les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières sont les suivants :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations versées au titre de l'exercice (en brut)	2 216 111 € ⁽¹⁾	2 674 068 ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
TOTAL	2 216 111 €	2 674 068⁽³⁾

(1) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés au titre de 2010 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 245 278 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (833 euros) et Euris (960 000 euros).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés au titre de 2011 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 353 235 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (833 euros) et Euris (1 310 000 euros).

(3) Les rémunérations et/ou jetons de présences versés en 2011 par la société Rallye par les sociétés qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières se sont élevés à la somme globale de 2 556 111 euros bruts.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont indiqués dans le Rapport du Président (cf. page 51).

• Rémunération du Président-Directeur général

Comme en 2010, Monsieur Jean-Charles NAOURI n'a perçu aucune rémunération ni avantages autres que les jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur, soit la somme de 10 000 euros.

Monsieur Jean-Charles NAOURI n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites de la société Rallye, ou des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

• Rémunération de Monsieur Didier CARLIER, Directeur général adjoint

La rémunération globale du Directeur général adjoint, salarié et également membre du Conseil d'administration, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuels, et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux.

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au directeur général adjoint par la société Rallye ainsi que par les sociétés qu'elle contrôle, celles qui le contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés ⁽⁵⁾	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés ⁽⁵⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	362 000 €	362 000 €	384 000 €	384 000 €
Rémunération variable ⁽¹⁾⁽²⁾	188 265 €	163 448 €	196 956 €	188 265 €
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	-	200 000 €	-	-
Jetons de présence Rallye	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	560 265 €	735 448 €	590 956 €	582 265⁽⁶⁾ €

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable 2011 sont mentionnées dans le Rapport du Président page 51.

(3) Prime exceptionnelle eu égard à la contribution majeure, dans un environnement de crise financière aiguë, aux opérations de refinancement de la dette et du renouvellement des lignes crédit et emprunts bancaires.

(4) Rémunérations attribuées au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(5) Intégralité des rémunérations versées par la Société au cours de l'exercice.

(6) Les rémunérations et/ou jetons de présences versés en 2011 par la société Rallye par les sociétés qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières se sont élevés à la somme globale de 598 765 euros.

Monsieur Didier CARLIER n'a reçu aucune rémunération des sociétés contrôlées par Rallye, ni des sociétés qui contrôlent Rallye autres que les jetons de présence attachés à ses fonctions d'administrateur, soit 16 500 euros.

• Rémunérations des autres mandataires sociaux

L'Assemblée générale du 19 mai 2010 a fixé à 300 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur ont été fixées par le Conseil d'administration et sont détaillées dans le Rapport du Président.

Le montant global des jetons de présence et des rémunérations versés en mai 2011, au titre du mandat écoulé, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés, s'est ainsi élevé à 258 333 euros contre 295 429 euros et 272 143 euros aux titres des mandats précédents. La dotation individuelle de chaque administrateur est inchangée depuis 2002.

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général et le Directeur général adjoint par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières se présente comme suit :

(En euros)	Jetons de présence et rémunérations versés			
	En 2010		En 2011	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Philippe CHARRIER	30 000		30 000	-
Jean CHODRON de COURCEL	20 000		30 000	-
André CRESTEY	50 000 ⁽²⁾	148 353	50 000 ⁽²⁾	103 316
Jacques DERMAGNE	40 000		40 000	-
Jacques DUMAS	20 000	696 317	20 000	765 307 ⁽³⁾
Jean-Marie GRISARD ⁽⁴⁾	10 000	22 826	10 000	14 583
Jean LÉVY	20 000		17 333	
Didier LÉVÊQUE ⁽⁵⁾	10 000	618 036	10 000	580 043
Gabriel NAOURI ⁽⁶⁾			3 667	324 465 ⁽⁷⁾
Christian PAILLOT	25 429		27 333	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés que Rallye contrôle, celles qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières.

(2) Un jeton de présence complémentaire de 20 000 euros a été versé à Monsieur André CRESTEY au titre de ses fonctions de Vice-Président de la société Rallye.

(3) Monsieur Jacques DUMAS a perçu en 2011 la somme globale de 765 307 euros au titre des rémunérations et/ou jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Rallye ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières hors prime exceptionnelle de 330 000 euros bruts.

(4) Monsieur Jean-Marie GRISARD est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, annuellement 130 000 euros HT en 2010 et 2011.

(5) Monsieur Didier LÉVÊQUE a perçu en 2010 la somme globale de 618 036 euros au titre des rémunérations et/ou jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Rallye ou qui la contrôlent ou contrôlées par ces dernières hors prime exceptionnelle de 21 250 euros bruts.

(6) Représentant permanent de la société Euris, maison-mère du Groupe depuis janvier 2011, laquelle a perçu en 2011 des sociétés qu'elle contrôle au titre des conventions de conseil en matière stratégique des honoraires d'un montant total de 3 900 000 euros HT dont 1 642 270 euros HT versés par Rallye.

(7) Rémunérations et/ou jetons de présences et/ou avantages de toutes natures versés par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (99 465 euros) et Euris (225 000 euros).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS EXERCÉES

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie, en 2011, aux mandataires sociaux par la société Rallye.

- Les options de souscription d'actions consenties, en 2011, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par Rallye sont les suivantes :

Par la société Groupe GO Sport :

Mandataire	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice
Didier CARLIER	29/04/2011	29/10/2013	29/10/2016	1 500	17,55 €
Jacques DUMAS	29/04/2011	29/10/2013	29/10/2016	1 500	17,55 €

- Les actions gratuites attribuées en 2011 par la Société à ses mandataires sociaux sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées
Didier CARLIER	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	9 766
Jacques DUMAS	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	2 930
Didier LÉVÊQUE	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	11 078
Odile MURACCIOLE	08/06/2011	08/06/2014	08/12/2016	7 774

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement est soumise à 100% à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions et à deux critères de performance : pour 50% à la couverture des frais financiers par l'EBITDA, pour 50% au niveau de coût d'endettement.

- Les actions gratuites attribuées en 2011, aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :
Par la société Casino, Guichard-Perrachon :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées
Jacques DUMAS	15/04/2011	15/04/2013	15/04/2015	3 179
	15/04/2011	15/04/2014	15/04/2016	10 002

- En 2011, les mandataires sociaux ont exercé des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société Rallye dans les conditions suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Didier CARLIER	27/04/2009	37 037	12 000	14,24 €
Didier LÉVÊQUE	27/04/2009	37 037	10 000	14,24 €

- En 2011, les options de souscription exercées par les mandataires sociaux de la Société au titre de la société Casino, Guichard-Perrachon :

Mandataire	Date d'attribution	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Jacques DUMAS	13/04/2006	8 000	58,16 €

- Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2011 par la Société à ses mandataires sociaux sont les suivantes :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Didier CARLIER	01/10/2007	01/01/2011	1 667	695 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	2 083	301 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	9 259	9 259 ⁽³⁾	27/10/2013
Jacques DUMAS	01/10/2007	01/01/2011	500	208 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	625	90 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	2 778	2 778 ⁽³⁾	27/10/2013
Didier LÉVÊQUE	01/10/2007	01/01/2011	1 667	695 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	2 083	301 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	9 259	9 259 ⁽³⁾	27/10/2013
Odile MURACCIOLE	01/10/2007	01/01/2011	1 250	521 ⁽¹⁾	01/01/2013
	23/04/2008	23/07/2011	1 563	226 ⁽²⁾	23/07/2013
	27/04/2009	27/10/2011	6 944	6 944 ⁽³⁾	27/10/2013

(1) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement était soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions et à un critère de performance : celui du « ratio de couverture de la dette financière par les actifs », apprécié au niveau du « périmètre holding de Rallye » qui a été mesuré successivement le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

(2) L'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement était soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions et à un critère de performance : celui du « ratio de couverture de la dette financière par les actifs », apprécié au niveau du « périmètre holding de Rallye » qui a été mesuré successivement le 31 décembre 2008, le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010.

(3) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à la seule condition de présence à la date du 27 octobre 2011.

- Les actions gratuites définitivement attribuées au cours de l'exercice 2011 aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées sont les suivantes :

Par la société Casino, Guichard-Perrachon :

Mandataire	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées
Jacques DUMAS	08/04/2009	08/10/2011	8 000	7 667	08/10/2013

• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale – Conventions réglementées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles NAOURI est actionnaire majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003 (cf. page 212).

Messieurs Jean-Charles NAOURI, Didier CARLIER, André CRESTEY, Jacques DUMAS, Jean-Marie GRISARD, Didier LÉVÊQUE, Gabriel NAOURI et Madame Odile MURACCIOLE, administrateurs ou représentants permanents au sein de la société Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux d'autres sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés. Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 185.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Rallye dispose de deux Commissaires aux comptes titulaires et de deux Commissaires aux comptes suppléants :

• Commissaires aux comptes titulaires

> KPMG

Associé signataire : Monsieur Patrick-Hubert PETIT (depuis mai 2010).

Date du premier mandat : 29 juin 1993.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

> ERNST & YOUNG et Autres

Associé signataire : Monsieur Pierre BOURGEOIS (depuis mai 2010).

Date du premier mandat : 1^{er} juin 1999.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

• Commissaires aux comptes suppléants

> Société KPMG Audit ID

Suppléant de KPMG.

Date du premier mandat : 19 mai 2010.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

> Société Auditex

Suppléant d'Ernst & Young et Autres.

Date du premier mandat : 4 mai 2011.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre Commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE EN 2010 ET 2011

(En euros)	Ernst & Young				KPMG			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	182 000	171 676	4	4	182 000	171 500	25	22
Filiales intégrées globalement	4 194 042	4 501 776	88	92	347 949	473 599	48	62
Missions accessoires								
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	344 835	140 500	7	3	85 320	11 000	12	1
Sous-total	4 720 877	4 813 952	99	99	615 269	656 099	84	85
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	2 994	-	-	114 346	119 641	16	15
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	47 500	47 500	1	1	-	-	-	-
Sous-total	47 500	50 494	1	1	114 346	119 641	16	15
TOTAL	4 768 377	4 864 446	100	100	729 615	775 740	100	100

Rapport du Président

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit a été approuvé par le Conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration a confirmé que la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP/MEDEF d'avril 2010 en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code peut être consulté sur le site de la Société : www.rallye.fr

II. CONSEIL D'ADMINISTRATION

• 1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée page 33.

• 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

➤ Modalités d'organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 4 mai 2011 et suivant avis du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de renouveler les fonctions du président directeur général

et a ainsi maintenu l'exercice unifié de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale.

Cette unicité des fonctions qui permet de renforcer la cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle et de raccourcir les circuits de décision, est apparue la plus adaptée à la situation de la Société, holding intermédiaire du Groupe.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en avril 2003 et modifié par les Conseils d'administration du 21 avril 2005 et 21 mars 2007. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » et les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Afin de favoriser la participation au sein du Conseil d'administration de personnalités qualifiées, la fonction de censeur a été instituée en 2002. Le censeur assiste aux réunions du Conseil et fait part de ses observations et avis et participe aux délibérations avec voix consultative.

> Attributions et mission du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine également en vue de son approbation le Rapport du Président. Il fixe les rémunérations des dirigeants et procède aux attributions d'options, de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites. Il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

- Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, en application du règlement intérieur, toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, doit être autorisée au préalable par le Conseil d'administration.

- Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

> Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité procède chaque année à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

> Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 96%.

- Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les comptes du premier semestre 2011 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il a également arrêté les rapports et le texte des résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2011.

Le Conseil a pris connaissance chaque trimestre de l'activité du Groupe et de ses effectifs ainsi que de l'endettement et des financements disponibles.

Le Conseil d'administration a approuvé différentes opérations soumises à son autorisation notamment l'octroi de cautions et garanties au profit de filiales de la Société lors de la mise en place d'opérations financières ou immobilières. Il a également examiné les lignes de crédit mises en place par la Société et ses filiales.

Le Conseil a également pris connaissance des cessions d'actifs financiers et immobiliers réalisées par le Groupe.

Le Conseil d'administration a décidé par ailleurs la mise en paiement en octobre 2011 d'un acompte sur dividende et a bénéficié d'une présentation spécifique sur la politique d'égalité hommes/femmes au sein de la Société.

- Rémunérations

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable 2011 du Directeur général adjoint, Monsieur Didier CARLIER et fixé sa rémunération variable 2010 étant précisé que le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération fixe ou variable.

Il a également examiné les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités spécialisés. Il a décidé l'attribution d'actions gratuites, sous conditions de performance, aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées.

- Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a examiné sa situation au regard des principes de gouvernance d'entreprise : composition et organisation du Conseil d'administration et des comités spécialisés, indépendance des administrateurs.

Le Conseil d'administration a approuvé le Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités qui sont détaillés ci-après.

> Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés spécialisés, créés en 2000 : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général n'est membre d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

- Le Comité d'audit

> Composition

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont deux sont indépendants, Messieurs André CRESTEY, Président, Philippe CHARRIER et Christian PAILLOT désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Les membres du comité, compte tenu des fonctions qu'ils exercent ou ont exercé, disposent de la compétence financière et comptable visée par l'article L823-19 alinéa 2 du Code de commerce.

> Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques.

À ce titre et conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

> Activité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'audit s'est réuni trois fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue d'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2011.

Le Comité a examiné les documents de prévention de la Société et le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit a mis en œuvre la procédure de renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant sans recourir à l'appel d'offres.

Le Comité d'audit a eu connaissance des projets des communiqués rendus publics sur les comptes.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

- Le Comité des nominations et des rémunérations

> Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres dont deux sont indépendants : Messieurs Jacques DERMAGNE, Président, Jacques DUMAS et Jean CHODRON de COURCEL, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Président-Directeur général a vocation à être associé, sans voix délibérative, aux réunions du Comité à l'effet de présenter ses propositions visant en particulier la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

> Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la Société. Il procède également, s'il y a lieu, à l'examen des rémunérations accessoires et autres avantages des dirigeants.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte, adoptée en 2004, venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

> Activité en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois, la totalité des membres étant présents à chaque réunion.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au code AFEF/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité des nominations et des rémunérations a formulé ses recommandations sur la proposition de renouvellement des mandats du Président-Directeur général et du Vice-Président, du mandat des administrateurs et du censeur ainsi que sur la composition des comités spécialisés ainsi que sur la nomination d'un nouvel administrateur.

Le Comité a émis un avis favorable sur les propositions de la rémunération fixe 2011 et variable 2010 du Directeur général adjoint.

Il a également examiné les modalités de détermination de la rémunération variable 2011 de Monsieur Didier CARLIER, Directeur général adjoint.

Le Comité a examiné la proposition de la Direction générale d'attribution d'actions gratuites aux cadres et salariés de la Société et des sociétés liées, ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration, au censeur et aux membres des comités spécialisés.

Il a examiné le Rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité des nominations et des rémunérations.

> Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le mode et le montant de la rémunération des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

Ainsi, le Conseil d'administration arrête les rémunérations du Directeur général adjoint, également administrateur ; le Président-Directeur général ne perçoit pas de rémunération de la Société.

La rémunération du Directeur général adjoint comprend une partie fixe et une partie variable dont les modalités de détermination sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, après études réalisées par les consultants extérieurs.

La rémunération variable 2011 est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs Groupe, d'objectifs qualitatifs individuels et sur l'appréciation générale des attitudes et comportements managériaux. La part variable peut représenter au maximum 100 000 euros si les objectifs définis sont réalisés, et atteindre jusqu'à 200 000 euros en cas de surperformance des objectifs.

Les objectifs quantitatifs Groupe sont appréciés en fonction de critères correspondant à des indicateurs significatifs de l'activité du groupe Rallye : réduction du coût de l'endettement et amélioration du ratio EBITDA/frais financiers, consolidés.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs et au censeur ainsi que la rémunération des membres des comités spécialisés, comme suit :

- Les jetons de présence comprennent une partie forfaitaire de 4 000 euros et une partie variable de 16 000 euros fixée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant noté que les jetons de présence alloués aux administrateurs, dirigeants et responsables du Groupe sont réduits de moitié et que la part variable des administrateurs absents n'est pas réattribuée.
- Le Vice-Président perçoit un jeton de présence forfaitaire supplémentaire de 20 000 euros.
- Un jeton de présence complémentaire est versé aux membres des comités d'un montant forfaitaire de 10 000 euros, majoré du même montant pour la présidence.

› Information des administrateurs

Conformément à l'article L225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan du Groupe.

› Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une nouvelle évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été mise en œuvre au cours du premier trimestre 2011, par voie de réponse à un questionnaire adressé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont tout à fait satisfaisants au regard de la bonne gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs ont formulé le souhait de nomination d'administrateurs supplémentaires et en particulier d'une deuxième femme ainsi que de la participation régulière aux réunions du Conseil de responsables de filiales.

III. MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées dans les articles 25, 27 et 28 des statuts (cf. page 203).

IV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L233-7 et L233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 26 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 200 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 51 et 201. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 207 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 28.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 219 et suivantes.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RALLYE

Les informations ci-après, obtenues auprès de l'ensemble des acteurs du contrôle interne de la société Rallye et validées par la Direction générale, ont permis la réalisation d'une description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

• 1 > Définition et objectifs du contrôle interne

> Référentiel utilisé

Rallye a retenu la définition du « COSO »⁽¹⁾, reconnu sur le plan international et compatible avec celle retenue par l'AFEP et le MEDEF⁽²⁾ : le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables, les valeurs, normes et règles de l'entreprise ainsi que la stratégie et les objectifs définis par sa Direction générale ;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et du Groupe.

L'objectif principal du système de contrôle interne consiste à identifier, à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et en particulier les risques d'erreurs ou de fraudes, dans le domaine comptable et financier, et de vérifier l'efficacité de cette organisation ainsi que la qualité de son système comptable et de son information financière.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés ou éliminés.

> Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de la Société est essentiellement constitué des principes du gouvernement d'entreprise et de l'organisation du Groupe rigoureusement conçus et appliqués ; il vise à maîtriser l'ensemble des risques ainsi qu'à fournir une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels le Groupe est susceptible de faire face.

• 2 > Description des procédures de contrôle mises en place

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société-mère et les filiales opérationnelles intégrées dans les comptes consolidés du Groupe (ces dernières disposant à leur niveau d'un service d'audit interne destiné à maîtriser leur propre contrôle interne).

> Organisation générale en matière de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Conseil d'administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des dirigeants de la Société.

À ce titre, les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du dispositif de contrôle interne sont les suivants :

- La Direction générale et la Direction administrative et financière

La Direction administrative et financière de Rallye, sous la responsabilité de la Direction générale, supervise l'ensemble des directions fonctionnelles de la Société : contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie et juridique.

- Le Conseil d'administration et le Comité d'audit

De par les missions qui leur sont confiées par les statuts et le règlement intérieur, le Conseil d'administration et son Comité d'audit sont des acteurs du contrôle interne par les avis et recommandations qu'ils formulent auprès de la Direction générale et par les analyses et investigations qu'ils mettent en œuvre ou font réaliser.

- Les Commissaires aux comptes et les consultants externes

Les Commissaires aux comptes certifient les comptes sociaux et consolidés conformément au cadre légal et réglementaire sur une base annuelle et procèdent également à l'examen des résultats consolidés semestriels de la Société et à la vérification des informations données dans le rapport semestriel. Ils sont consultés régulièrement sur le traitement comptable des opérations en cours. Ils sont également appelés à l'occasion de leur mission à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

(1) Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

(2) Recommandations de l'Association française des entreprises privées et du Mouvement des entreprises de France du 17 décembre 2003 intitulées « L'application des dispositions de la loi de sécurité financière concernant le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

› Diffusion d'informations en interne

Le Groupe s'assure de la correcte circulation des informations pertinentes et de leur transmission aux acteurs concernés afin qu'ils puissent exercer leurs responsabilités dans le respect des normes du Groupe.

Dans le but de fournir une information financière fiable, support de la communication, Rallye veille donc à ce que l'ensemble de l'organisation respecte certaines références dans l'exécution de ses fonctions : manuel de procédures comptables et consolidées, plan comptable général, règles de déontologie décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, charte du Comité d'audit et charte du Comité des nominations et des rémunérations.

› Identification et évaluation des risques

Le Groupe identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Il prend les mesures permettant d'en limiter la probabilité de survenance et d'en limiter les conséquences, il promeut ainsi un environnement de maîtrise des risques.

Le Groupe est exposé dans ses activités à un ensemble de risques.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont en partie détaillés en note 31 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés 2011. Sont abordés les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe : les risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Les risques opérationnels liés à l'activité, les risques juridiques ainsi que la description de la politique d'assurance sont détaillés dans le document de référence au chapitre « Informations complémentaires – Renseignements concernant l'activité ».

› Activités de contrôle

Afin de renforcer sa maîtrise des risques préalablement identifiés, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle concernant aussi bien les processus opérationnels que l'information financière.

Au sein de la Société, l'organisation des procédures de contrôle interne est centralisée. De par son activité de holding, les procédures mises en place au sein de Rallye concernent principalement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable visant à assurer la fiabilité des comptes consolidés et le contrôle des filiales.

- Au niveau des filiales opérationnelles

Chaque filiale de Rallye dispose à son niveau d'un service d'audit interne qui a pour mission de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de l'efficacité des procédures en vue d'obtenir une assurance raisonnable que ses risques propres sont maîtrisés.

Les Présidents des filiales cotées Casino, Guichard-Perrachon et Groupe Go Sport ont établi leur rapport sur le contrôle interne auquel le lecteur peut se référer. Ces rapports ont été mis à la disposition des actionnaires des sociétés concernées.

Le contrôle de la qualité des remontées d'informations issues des filiales s'effectue notamment par l'exercice commun de mandats au sein des organes sociaux ainsi que par les réunions des différents Comités d'audit et des nominations et rémunérations, lesquels disposent, en relation avec les Directions générales, de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles des entités.

Ce contrôle est également assuré grâce à la connaissance des différents systèmes d'information des filiales par le contrôle de gestion central de Rallye ainsi que par la tenue de réunions mensuelles.

La communication financière de la Société et de ses filiales s'appuie sur des applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées. La sécurité des systèmes d'information des filiales est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Le service juridique de la Société procède à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans la gestion du Groupe. Il communique régulièrement à la Direction générale et à la Direction administrative et financière l'état des principaux litiges pouvant affecter les filiales ainsi que les risques encourus.

- Au niveau de la société Rallye

› Procédures de suivi des risques opérationnels

- La trésorerie, les financements et les dépenses

Au sein de la Direction administrative et financière, la trésorerie assure les prévisions de trésorerie (proposition de politiques de financements et de placements, élaboration de plans de financement et de budgets de trésorerie), optimise et contrôle la position quotidienne de la trésorerie et assure le suivi des conditions bancaires préalablement négociées.

Les placements de trésorerie doivent être effectués sur des instruments de maturité adaptée à la durée prévue du placement et à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque.

Les mouvements de trésorerie de la semaine, l'état des lignes de crédit ainsi que les conditions qui y sont attachées font l'objet d'une diffusion hebdomadaire à la Direction générale.

La mise en place permanente de financements permet une gestion optimisée du bilan et de la dette financière ainsi qu'une amélioration de la structure financière. Elle donne lieu à une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société si besoin suivant le niveau de complexité (lignes bilatérales, émissions obligataires, financements structurés...), ces derniers faisant l'objet, s'il y a lieu, d'une validation juridique, technique et comptable par des consultants extérieurs.

Afin de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses de la Société, qu'elles soient au titre d'investissements financiers ou de frais généraux, une procédure d'autorisation formalisée a été mise en place. Les pièces justificatives de ces dépenses reçoivent une autorisation de « bon à payer » avant l'émission de leur règlement par le niveau hiérarchique habilité.

- Suivi des risques de marché

Le suivi des risques de marché est traité dans le document de référence au chapitre « Informations complémentaires – Renseignements concernant l'activité ». À la lumière des priorités qui s'en dégagent, les responsables adaptent régulièrement le dispositif de contrôle y afférant.

- Portefeuille d'investissements

Les investissements et désinvestissements sont soumis à une procédure d'autorisation préalable visant à s'assurer de leur conformité avec les axes stratégiques et les critères financiers de rentabilité retenus par le Groupe. Un reporting hebdomadaire présentant l'évolution du portefeuille d'investissement est envoyé à la Direction générale.

- La paie et les rémunérations

L'organisation et la gestion de la paie sont placées sous le contrôle de la Direction administrative et financière.

L'actualisation des données juridiques et sociales relatives à l'élaboration de la paie fait l'objet d'une vérification régulière par le service juridique du Groupe.

Par ailleurs, les rémunérations des dirigeants font l'objet d'un examen du Comité des nominations et des rémunérations avant leur approbation par le Conseil d'administration et celles de l'ensemble des autres collaborateurs sont validées par la Direction générale.

- La sécurité des systèmes d'information

Afin de garantir l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'ensemble des données et leur traitement face au risque de survenance d'un sinistre majeur, qu'il soit accidentel ou lié à des actes de malveillance, l'ensemble du système d'information est sécurisé par :

- un système d'habilitation et de protection d'accès au réseau ;
- des protections physiques des locaux (contrôle d'accès, détection incendie) ;
- des sauvegardes des données quotidiennes sur des supports déportés en dehors du site de sauvegarde.

> Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- L'élaboration des comptes sociaux et consolidés

La Direction administrative et financière du Groupe est responsable de l'élaboration des comptes, celle-ci pouvant être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables, de la consolidation des comptes ou de la comptabilisation des engagements hors bilan.

Le service comptable assure la réalisation d'une comptabilité interne standard – logiciel « Agresso » pour les comptes sociaux et logiciel « Équilibre » pour les comptes consolidés – tenue en conformité avec les manuels de procédures comptables ; il assure également la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes et le respect des plannings de clôture des comptes en fonction des échéances fixées par le Conseil d'administration et ses comités spécialisés.

Chaque filiale établit un budget mensualisé qui est communiqué au contrôle de gestion central de Rallye. Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés avec les résultats comptables et consolidés prévisionnels.

La consolidation des comptes est réalisée semestriellement de manière centralisée par l'équipe de consolidation sur la base des informations transmises par les filiales. L'équipe revoit dans sa globalité les comptes du Groupe, procède à l'élaboration d'un dossier recensant l'ensemble des retraitements et des éliminations effectuées et documente les contrôles réalisés, assurant ainsi une traçabilité.

Le service consolidation est chargé en outre de la mise à jour des procédures de consolidation, de l'intégration des filiales dans le périmètre de consolidation, du traitement de l'information et de la maintenance de l'outil de consolidation.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés et des comptes sociaux, les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle de ces comptes dans un rapport destiné aux actionnaires du Groupe.

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan qui sont détaillés au sein de l'annexe consolidée. La liste de ces engagements liés à l'activité courante et aux opérations exceptionnelles fait l'objet d'un reporting semestriel et permet de déterminer s'il y a lieu de provisionner des risques dus aux engagements donnés.

Les actifs de la Société holding ainsi que son niveau d'endettement font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Ce suivi rapporte la valeur des actifs de la holding, en valeur de marché et en valeur d'investissement, à sa dette financière nette.

- Le contrôle de gestion

Ce service est rattaché au Directeur financier.

Le contrôle de gestion a pour missions :

- le suivi des indicateurs clés de l'activité de la Société et de ses filiales ;
- le suivi des plans d'action, le contrôle budgétaire et l'analyse des écarts ;
- l'établissement du reporting mensuel de gestion et financier du Groupe à destination de la Direction générale ;
- la participation aux arrêtés comptables ;
- l'élaboration du budget et du plan à trois ans.

- La communication financière

Le service de la communication financière est en charge de l'ensemble des obligations périodiques en matière de communication financière au marché et aux institutions réglementaires boursières. Il communique aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la Société.

À compter du 20 janvier 2007, conformément à l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite « Transparence » (Directive 2004/109/CE), Rallye met à disposition sur son site Internet une rubrique « Information réglementée » <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee> et transmet cette information par voie électronique à un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Dans cette rubrique sont publiés et archivés pendant cinq ans les documents relevant de l'information réglementée diffusés à compter de 2007.

Rapport des commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rallye et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Patrick-Hubert Petit
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Bourgeois
Associé

Éléments financiers et juridiques 2011

62 > COMPTES CONSOLIDÉS

- 62 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 63 ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
- 64 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
- 66 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 68 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 70 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 160 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

162 > COMPTES SOCIAUX

- 162 COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
- 163 BILAN DE LA SOCIÉTÉ
- 164 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ
- 165 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 182 RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 183 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- 185 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

192 > RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012

193 > RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2012

198 > RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012

199 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 199 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE
- 206 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL
- 210 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE
- 213 ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 29 FÉVRIER 2012
- 214 COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ
- 216 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES
- 219 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES
- 224 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

226 > TABLE DE CONCORDANCE

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DU GROUPE

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010 Retraité *
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires hors taxes	3.1	35 057	29 780
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	4	(25 802)	(22 146)
Marge commerciale		9 255	7 633
Autres revenus	4	416	428
Coûts des ventes	4	(6 650)	(5 582)
Frais généraux et administratifs	4	(1 471)	(1 193)
Résultat opérationnel courant	3.1	1 551	1 286
Autres produits opérationnels	5	282	408
Autres charges opérationnelles	5	(451)	(449)
Résultat opérationnel		1 382	1 245
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	6	90	41
Coût de l'endettement financier	6	(766)	(593)
Coût de l'endettement financier net	6	(676)	(552)
Autres produits financiers	6	349	105
Autres charges financières	6	(330)	(121)
Résultat avant impôt		726	679
Charge d'impôt	7	(234)	(210)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	8	(9)	13
Résultat net des activités poursuivies		483	482
Propriétaires de la Société		21	4
Intérêts ne donnant pas le contrôle		462	478
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	9	(11)	(10)
Propriétaires de la Société		(6)	(5)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(5)	(5)
Résultat net		472	472
Propriétaires de la Société			
Intérêts ne donnant pas le contrôle		457	473
Résultat net par action de l'ensemble consolidé, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base		0,33	(0,02)
Dilué		0,33	(0,02)
Résultat net par action des activités poursuivies, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base		0,46	0,09
Dilué		0,46	0,09
Résultat net par action des activités abandonnées, attribuable aux propriétaires de la Société (en €)			
De base		(0,13)	(0,11)
Dilué		(0,13)	(0,11)

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).

Comptes consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions d'euros)	2011	2010 Retraité *
Résultat de l'exercice	472	472
Écarts de conversion des activités à l'étranger	(364)	574
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	(4)	(18)
Actifs financiers disponibles à la vente	(11)	45
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture	5	11
Impôt sur les éléments du résultat global	2	(3)
Autres éléments du résultat global net d'impôts	(372)	609
Résultat global total	100	1 081
Propriétaires de la Société	(161)	240
Intérêts ne donnant pas le contrôle	261	841

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 25.5.

Comptes consolidés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010 Retraité *
Goodwill	11	8 970	7 670
Immobilisations incorporelles	12	1 248	1 130
Immobilisations corporelles	13	6 713	6 224
Immeubles de placement	14	1 785	1 528
Participations dans les entreprises associées	16	207	211
Actifs financiers non courants	18	971	1 062
Actifs financiers de couverture non courants		129	150
Actifs d'impôts différés	7	394	139
Total de l'actif non courant		20 416	18 113
Stocks	19	3 541	3 064
Clients et comptes rattachés	20	1 881	1 754
Autres actifs	21	1 743	1 815
Créances d'impôts courants		63	86
Autres actifs financiers courants	22	465	308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	3 923	3 435
Actifs détenus en vue de la vente	24	42	19
Total de l'actif courant		11 658	10 481
TOTAL DE L'ACTIF		32 074	28 594

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(En millions d'euros)	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010 Retraité *
Capital		139	133
Réserves et résultat part du Groupe		1 493	1 832
Capitaux attribuables aux propriétaires de la Société		1 632	1 965
Intérêts ne donnant pas le contrôle		6 281	6 000
Capitaux propres	25	7 913	7 965
Provisions	26	350	311
Passifs financiers non courants	28	9 085	8 371
Autres dettes non courantes	29	540	269
Passifs d'impôts différés	7	708	457
Total passif non courant		10 683	9 408
Provisions	26	189	282
Fournisseurs		5 517	4 992
Passifs financiers courants	28	3 950	2 469
Dettes d'impôts exigibles		61	64
Autres dettes courantes	29	3 761	3 414
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente			
Total passif courant		13 478	11 221
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		32 074	28 594

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 26).

Comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	2011	2010 Retraité *
Résultat net - propriétaires de la Société	15	(1)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	457	473
Résultat de l'ensemble consolidé	472	472
Dotations aux amortissements et provisions	770	779
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(7)	(7)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	18	22
Autres charges et produits calculés	166	86
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	947	880
Résultat sur cessions d'actifs	(130)	(342)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	1	(7)
Quote-part de résultat des entreprises associées	9	(15)
Dividendes reçus des entreprises associées	4	10
Capacité d'auto-financement (CAF)	1 303	998
Coût de l'endettement financier net (hors variations de juste valeur et amortissements)	636	516
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	230	210
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 169	1 724
Impôts versés	(230)	(263)
Variation du Besoin en Fond de Roulement ⁽¹⁾	(63)	257
Flux de trésorerie net généré par l'activité (A)	1 876	1 718
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 262)	(962)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	344	287
Acquisition d'actifs financiers	(117)	(72)
Cession d'actifs financiers	1	29
Variation des prêts et avances consentis	39	(8)
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	(1 249)	26
Flux de trésorerie net lié aux opérations d'investissement (B)	(2 244)	(700)
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(25)	(32)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(259)	(270)
Dividendes versés aux porteurs de TSSDI	(26)	(26)
Réductions/Augmentations de capital en numéraire	(5)	16
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	5	5
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires	91	(162)
Achats et ventes d'actions propres	(59)	5
Acquisitions et cessions de placements financiers	(31)	(121)
Émissions d'emprunts	3 673	1 472
Remboursements d'emprunts	(2 001)	(1 316)
Intérêts financiers nets versés	(601)	(465)
Flux de trésorerie net lié aux opérations de financement (C)	762	(894)
Incidence des variations de cours des devises (D)	(152)	76
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	242	200
Trésorerie nette d'ouverture	3 094	2 895
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		(1)
Trésorerie nette d'ouverture des activités poursuivies (E)	3 094	2 894
Reclassement de trésorerie (F)		
Trésorerie nette de clôture	3 336	3 094
Trésorerie nette de clôture des activités poursuivies (G)	3 336	3 094
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (G-E-F)	242	200

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 9.

(1) Variation du BFR liée à l'activité :

(En millions d'euros)	2011	2010
Stocks de marchandises	(325)	(136)
Stocks de promotion immobilière	(26)	40
Fournisseurs	326	262
Créances clients et comptes rattachés	10	204
Créances liées aux activités de crédit	(170)	(15)
Financement des activités de crédit	226	(17)
Autres	(104)	(81)
Variation du BFR	(63)	257

(2) Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle :

(En millions d'euros)	2011	2010
GPA (variation du pourcentage)	212	4
Cession Cativen *	266	30
Sous-groupe Actifs magasins		15
Sous-groupe Franprix-Leader Price		14
Divers	15	9
Prix de cession	493	72
Sous-groupe Franprix-Leader Price	(18)	(25)
Sous-groupe Mercalys		(4)
Sous-groupe Actifs magasins (entrée de périmètre)	(34)	(4)
Sous-groupe Distribution Casino France	(41)	
GPA (variation de pourcentage de détention)	(816)	
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	(1 024)	
Autres		(2)
Prix d'acquisition	(1 933)	(35)
GPA (variation du pourcentage de détention)	102	
GPA (acquisition de Casas Bahia)		9
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	75	
Sous-groupe Franprix-Leader Price	11	8
Sous-groupe Distribution Casino France	3	
Divers		(7)
Entités vénézuéliennes (perte de contrôle)		(21)
Trésorerie des filiales acquises ou cédées	191	(11)
Incidence des variations de périmètre	(1 249)	26

* Le groupe Casino a cédé Cativen le 26 novembre 2010 aux autorités vénézuéliennes. Le paiement prévoyait un règlement échelonné. Au 31 décembre 2011, il reste un billet de trésorerie de 138 millions de US dollars (soit 107 millions d'euros) qui vient à échéance le 30 novembre 2012.

Comptes consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto détenus	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2010	127	1 309	(12)	211	150	1 785	5 175	6 960
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾				241		241	368	609
Résultat consolidé 2010 ⁽³⁾					(1)	(1)	473	472
Total des produits et charges comptabilisés				241	(1)	240	841	1 081
Opérations sur capital	6	39				45	17	62
Opérations sur titres auto détenus			3		2	5	2	7
Dividendes distribués ⁽⁴⁾					(77)	(77)	(271)	(348)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales					(20)	(20)	29	9
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales ⁽⁵⁾					(2)	(2)	342	340
Divers mouvements ⁽⁶⁾					(11)	(11)	(135)	(146)
Au 31 décembre 2010 retraité *	133	1 348	(9)	452	41	1 965	6 000	7 965
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾				(176)		(176)	(196)	(372)
Résultat consolidé 2011 ⁽³⁾					15	15	457	472
Total des produits et charges comptabilisés				(176)	15	(161)	261	100
Opérations sur capital	6	50			3	59	3	62
Opérations sur titres auto-détenus			(5)		(30)	(35)	(21)	(56)
Dividendes distribués ⁽⁴⁾					(80)	(80)	(258)	(338)
Variation des parts d'intérêts sans prise ou perte de contrôle des filiales ⁽⁷⁾					(122)	(122)	(209)	(331)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise ou perte de contrôle des filiales ⁽⁸⁾						0	98	98
Divers mouvements ⁽⁹⁾					6	6	407	413
AU 31 DÉCEMBRE 2011	139	1 398	(14)	276	(167)	1 632	6 281	7 913

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 2.6).
 (1) Réserves liées au capital (voir note 25.2).

(2) Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(En millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve des écarts de conversion	Réserve des écarts actuariels	Réserve des actifs financiers disponibles à la vente	Total	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 1^{er} janvier 2010	(4)	198	1	16	211	178	389
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	3	211	(6)	33	241	368	609
Au 31 décembre 2010	(1)	409	(5)	49	452	546	998
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(166)	(1)	(9)	(176)	(196)	(372)
AU 31 DÉCEMBRE 2011	(1)	243	(5)	40	276	350	627

(3) Les intérêts ne donnant pas le contrôle viennent principalement du groupe Casino détenu à 48,48% en 2010 et à 51,03% en 2011 par le Groupe.

(4) En 2010, les 271 millions d'euros se composaient de 150 millions d'euros de la distribution annuelle de Casino et de 106 millions d'euros relatifs essentiellement aux filiales Mercialys, Whitehall, Big C (Thaïlande) et Exito.

En 2011, les 258 millions d'euros correspondent à la distribution annuelle de Casino pour 159 millions d'euros et les filiales Mercialys, Exito et Big C contribuent respectivement pour 58,18 et 15 millions d'euros.

(5) L'intégration de Nova Casa Bahia contribue pour 344 millions d'euros.

(6) Le principal impact concerne le remboursement de capital de -138 millions d'euros aux fonds Whitehall consécutivement à la cession en 2009 de deux sites de promotions immobilières en Pologne.

(7) Les -122 millions d'euros correspondent essentiellement à la relution de Rallye dans Casino -73 millions d'euros, à la cession du groupe Devoto par Casino à Exito (22) (voir note 2.5), au rachat par Casino de minoritaires de Cdiscount (voir note 2.1) et du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3) pour respectivement -15 et -9 millions d'euros. Les -209 millions d'euros résultent de la relution de Rallye dans Casino pour -138 millions d'euros et des opérations touchant le groupe Devoto, Cdiscount et Franprix-Leader Price pour respectivement -22, -15 et -9 millions d'euros. La prise de participation complémentaire dans le groupe Franprix-Leader Price entraîne la reconnaissance de puts sur minos diminuant de -27 millions d'euros les intérêts ne donnant pas le contrôle.

(8) L'impact de 98 millions présenté en intérêts minoritaires correspond essentiellement à l'apparition d'intérêts minoritaires consécutive aux prises de contrôle au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3) et à la prise de participation complémentaire dans GPA (voir note 1.2) pour respectivement 38 et 65 millions d'euros.

(9) Correspond principalement à l'augmentation de capital nette de frais réalisée par Exito pour 426 millions d'euros (voir note 2.5).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

• 1.1 > Informations générales

Rallye est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment A de l'Eurolist. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Rallye ».

En date du 8 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rallye pour l'exercice 2011. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 23 mai 2012.

• 1.2 > Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Rallye, ont été établis conformément aux normes publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

• 1.3 > Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

• 1.4 > Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

1.4.1. > Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011).

Le Groupe n'a pas appliqué ce nouvel amendement par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

1.4.2. > Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 :

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;

- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015) ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 11 – Accords conjoints (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et co-entreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des co-entreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînerait la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe (dont parmi les plus significatives GPA et Monoprix) puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat serait présentée sur la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées » en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

Au 31 décembre 2011, les principales co-entreprises du Groupe sont GPA (40,1%) et Monoprix (50%). Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 171.

Ces deux co-entreprises font l'objet d'options d'achat et de vente telles que précisées dans la note 32.2.1.

Concernant GPA, Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec lequel est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle Wilkes (il est rappelé que le groupe Casino et son partenaire co-contrôlent GPA à travers Wilkes dont le groupe Casino détient 68,85% du capital) et correspondant à 0,4% et 7,6% du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir du 22 juin 2012, en conséquence de la décision du groupe Casino de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes ; la seconde, conditionnelle à la première, sera exercable pendant une période de huit années à compter de juin 2014. Si le groupe Casino exerce son droit de nommer le Président de Wilkes et n'obtient pas plus de 50% des actions ordinaires dans un délai de 60 jours, Casino dispose d'une option d'achat pour acquérir une action Wilkes au prix de 1 real lui conférant la majorité absolue dans Wilkes. Par ailleurs, à partir de la date à laquelle le groupe Casino exerce sa faculté contractuelle de nommer le Président du Conseil d'administration de Wilkes ainsi que la majorité du Conseil d'administration de GPA conformément au pacte d'actionnaires, les règles de gouvernance et plus particulièrement les droits de veto organisant le co-contrôle actuel de Wilkes deviennent caducs.

Ainsi, à compter du 22 juin 2012, le groupe Casino aura la possibilité de prendre le contrôle exclusif de Wilkes et donc de GPA, conformément au pacte d'actionnaires. Dès lors, le groupe GPA sera consolidé à compter de la date à laquelle Casino aura fait valoir ses droits au titre du pacte, par intégration globale dans les comptes du groupe Casino.

Les événements décrits dans les autres faits marquants (voir note 1.2) ne remettent en cause ni le co-contrôle actuel, ni les accords d'options d'achat et de vente qui peuvent prendre effet à compter du 22 juin 2012.

Concernant Monoprix, le groupe Casino possède une option d'achat portant sur 10% du capital de cette société, exercable à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, qui lui donne la possibilité de prendre le contrôle de cette entité. En cas d'exercice de cette option d'achat ou de l'option de vente dont dispose Galeries Lafayette, le groupe Monoprix sera consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe étant entendu que l'Autorité de la concurrence, au regard de l'autorisation de concentration déjà obtenue en 2000, sera saisie de l'opération lors de l'exercice de l'option.

Le traitement comptable de l'éventuelle intégration globale de GPA ou de Monoprix dans les comptes consolidés serait réalisé selon la démarche suivante :

- consolidation du compte de résultat à 100% de la société à la date de prise de contrôle, avec partage du résultat entre la part du Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle ;
- consolidation de l'ensemble des actifs et des passifs à 100% de la société à la date de prise de contrôle, avec option de reconnaissance du goodwill complet ;
- réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue de la société par le groupe Casino par le résultat de l'exercice ;
- annulation au passif du bilan des intérêts ne donnant pas le contrôle et bénéficiant d'une option de vente et reconnaissance d'une dette financière selon les modalités de l'accord liant les minoritaires et le groupe Casino ; la variation ultérieure de la dette de put trouvera, dans l'état actuel des textes comptables en vigueur, sa contrepartie dans les capitaux propres.

• 1.5 > Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.5.1. > Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre de Casino dit « centralisé » (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres qui sont évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont inclus par référence.

1.5.2. > Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et hypothèses portent principalement sur :

- les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les actifs ou groupe d'actifs classés en vue de la vente.

Par ailleurs les jugements, estimations et hypothèses retenus par les filiales opérationnelles, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement. À chaque opération une analyse sur la base des actifs et de l'activité existante est réalisée pour savoir si l'opération doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé ;
- les impôts différés ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus à la vente ;
- les engagements de rachat des titres d'intérêts ne donnant pas le contrôle ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les notes 15, 17 et 28.4 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachats.

1.5.3. > Retraitement de l'information comparative

Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de la société Nova Casa Bahia par GPA (voir note 2.6).

• 1.6 > Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts ne donnant pas le contrôle (voir note 1.26 des « Règles et méthodes comptables »), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

• 1.7 > Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société-mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Les entités ad hoc sont intégrées après une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité et sont le cas échéant consolidées, même en l'absence de droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

• 1.8 > Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisé.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

• 1.9 > Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

• 1.10 > Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

• 1.11 > Conversion des états financiers et des transactions libellés en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société-mère du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société-mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés en autres éléments du résultat global et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

• 1.12 > Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises et ne répondant pas à ces critères sont considérées comme un goodwill.

1.12.1. > Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.17 des « Règles et méthodes comptables ». Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

1.12.2. > Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Marques acquises	-
Droits au bail	-

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droits au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

• 1.13 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture	15 ans
Protection incendie de la coque	25 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

• 1.14 > Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées dans l'état de situation financière et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés dans l'état de situation financière du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

• 1.15 > Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par la R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- La première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance.
- La deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF – *Discounted Cash Flows*), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels, comme la durée de commercialisation, ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans pour la France) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

• 1.16 > Prix de revient des immobilisations et coûts d'emprunts

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds. Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges, les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1^{er} janvier 2009.

• 1.17 > Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

1.17.1. > Unités Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 3 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

1.17.2. > Indices de perte de valeur

Outre les sources d'information externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

1.17.3. > Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé, si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

1.17.4. > Valeur d'utilité

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale.

La valeur d'utilité est déterminée à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant et actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen du capital employé propre à chaque UGT ;
- de la valeur terminale actualisée au même taux. La valeur est calculée généralement à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

1.17.5. > Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

• 1.18 > Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

1.18.1. > Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

1.18.2. > Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

1.18.3. > Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

1.18.4. > Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidés et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Le Groupe constate une dépréciation lorsqu'un indicateur de perte de valeur est rencontré.

Pour le portefeuille d'investissements financiers essentiellement constitués de parts dans des fonds de Private Equity non cotés, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

1.18.5. > Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- ou les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations

rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

• 1.19 > Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le Groupe enregistre en stock les actifs en cours de construction.

• 1.20 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

• 1.21 > Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers. Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des co-entreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

• 1.22 > Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société-mère d'une part (actionnaires de Rallye), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société-mère (ci-après « Intérêts minoritaires » ou « Intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société-mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Rallye. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

1.22.1. > Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Lorsqu'un instrument financier comporte différents composants, l'émetteur doit classer les différents composants séparément selon qu'ils ont des caractéristiques de dettes ou de capitaux propres. Ainsi, les options permettant au porteur de convertir une dette en instruments de capitaux propres de l'émetteur doivent être classées en capitaux propres dans le bilan consolidé dès lors qu'elles portent sur un prix fixe et un nombre fixe d'actions. Il convient de noter que les options permettant au porteur de convertir une dette en titres d'une filiale intégrée globalement par l'émetteur, relèvent également de ce mode de comptabilisation.

L'allocation du montant nominal entre les différents composants doit être réalisée à l'émission. La part affectée en capitaux propres est calculée par différence entre la valeur nominale et la composante dette. Cette dernière correspond à la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou d'échange.

Tout instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

1.22.2. > Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

1.22.3. > Actions auto-détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.22.4. > Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et constatée en charges de personnel par étalement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits. Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir. Le dénouement de ces plans se fait par livraison d'actions ce qui permet d'affecter ces options en capitaux propres.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

• 1.23 > Provisions

1.23.1. > Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en « Résultat opérationnel courant » (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

1.23.2. > Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé, formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

• 1.24 > Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon la norme IAS 39.

1.24.1. > Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre d'une comptabilité de couverture.

Les frais, les primes d'émission et de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

1.24.2. > Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

• 1.25 > Instruments dérivés et comptabilité de couverture

1.25.1. > Couverture de flux de trésorerie et de juste valeur :

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en autres éléments du résultat global pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures).

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert :

- à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures ;
- pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert disparaît : dans ce dernier cas les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

1.25.2. > Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

• 1.26 > Engagements d'achats donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

• 1.27 > Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que :

- les modèles d'évaluation retenus pour les options ;
- l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché ;
- ou en référence à des transactions récentes.

Le Groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2009 l'amendement IFRS 7 relatif aux instruments financiers évalués à la juste valeur. Dorénavant les actifs et passifs financiers inscrits dans les comptes à leur juste valeur feront l'objet d'une classification selon leur méthode d'évaluation. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

- niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif,
- niveau 2 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables,
- niveau 3 : l'évaluation de l'instrument fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

La note 30.2 présente cette ventilation.

• 1.28 > Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en actifs courants, de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en passifs courants.

Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

• 1.29 > Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, de gestion des investissements financiers, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

• 1.30 > Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachées aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : *DDP Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en coûts logistiques.

• 1.31 > Coûts des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité promotion immobilière.

• 1.32 > Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

• 1.33 > Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

• 1.34 > Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable et qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs tels qu'un litige ou un plan de restructuration significatif ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3R et IAS 27R (voir note 1.8 des « Règles et méthodes comptables »).

• 1.35 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière nette, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change afférents, les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette ainsi que la charge d'intérêts attachée aux contrats de location financement

• 1.36 > Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

• 1.37 > Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporels d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les passifs d'impôt différé comptabilisés concernent :

- les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le reversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

À compter du 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée en Résultat opérationnel courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

• 1.38 > Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Comme précisé dans la note 1.21 des « Règles et méthodes comptables », le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements et, pour les co-entreprises ou les entreprises associées, l'arrêt de la prise en compte du résultat.

• 1.39 > Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

• 1.40 > Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

L'information sectorielle présentée en note 3 comporte trois secteurs opérationnels répartis entre la France et l'International. Ces secteurs opérationnels correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements financiers. Le Groupe n'a pas réalisé de regroupement de secteur opérationnel en secteur de présentation.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du « Résultat opérationnel courant ». Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, la seule information présentée en annexe dans le cadre d'IFRS 8 porte sur les actifs non courants.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

II. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DES COMPTES

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous totaux affichés.

• Note 1 > Faits marquants

1.1 > Évolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2011, les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été les suivantes :

- Principales entrées – sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Activités de Carrefour Thaïlande ⁽¹⁾	Grande distribution	Thaïlande	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price ⁽²⁾	Grande distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Distribution Casino France ⁽³⁾	Grande distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Immobilier ⁽⁴⁾	Immobilier	France	Prise de contrôle	IG
Banque du Groupe Casino ⁽⁵⁾	Financier	France	Prise/perte de contrôle	IP
Parker 1 LLC	Holding	États-Unis	Création	IG
Alexa Holding GmbH	Immobilier	Allemagne	Cession	-
SistemApsys Sàrl	Immobilier	Luxembourg	Cession	-

(1) Voir note 2.2.

(2) Voir note 2.3.

(3) Acquisition d'hypermarchés et supermarchés aux groupes Deprez et JEKK pour un montant respectif de 24 et 18 millions d'euros faisant ressortir un goodwill de 14 et 18 millions d'euros.

(4) Acquisition d'un hypermarché au groupe Bazeilles pour un montant de 27 millions d'euros faisant ressortir un goodwill de 3 millions d'euros.

(5) Voir note 2.4.

- Principales variations de pourcentage de détention sans modification de méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation*
Cdiscount ⁽¹⁾	E-commerce	France	Augmentation (+16,59%)	IG
GPA ⁽²⁾	Grande distribution	Brésil	Augmentation (+6,43%)	IP
Disco/Devoto ⁽³⁾	Grande distribution	Uruguay		IP/IG
Mercialys	Immobilier	France	Diminution (-0,73%)	IG

(1) Voir note 2.1.

(2) Correspond à l'acquisition de 6,5% du capital de GPA (voir note 1.2), à l'effet de la rémunération en actions préférentielles de l'économie d'impôt inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de GPA ayant eu un impact positif sur le pourcentage de détention de 0,07% compensé à hauteur de 0,1% par la dilution résultant de l'exercice de stock-options chez GPA.

(3) Voir note 2.5. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Disco et Devoto s'établit après l'opération respectivement à 34,23% et 52,88%.

* Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en annexe.

1.2 > Autres faits marquants**- Litige avec la famille Baud**

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui oppose le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du Tribunal, le groupe Casino a versé au cours du premier semestre 34 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 millions d'euros et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 millions d'euros. L'ensemble des incidences de ce jugement avait été pris en compte dans les états financiers consolidés 2010, à l'exception du paiement effectif effectué au cours du premier semestre.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le Tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part du groupe Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Le groupe Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de -7 et +1 millions d'euros ont été enregistrés respectivement en « Résultat net des activités abandonnées » et « Autres produits opérationnels ».

- Opérations de financement corporate 2011

Le 18 mai 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726%. À ce titre, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires.

Le traitement comptable de cette opération est décrit à la note 28.5.2

Le 31 août 2011, le groupe Casino a signé la mise en place d'un financement à moyen terme d'un montant de 900 millions de US dollars (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 millions d'euros.

Le 27 septembre 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans (2016) avec un coupon annuel de 4,47%.

Au cours de l'exercice, le groupe Casino a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 595 millions d'euros (voir note 28.5.2).

- Augmentation de la participation dans GPA

L'Assemblée générale de GPA a approuvé le 31 mars 2011 l'émission au profit de Casino de 1,4 million d'actions préférentielles au cours de 62,43 réais par action (soit un montant équivalent à 85 millions de réais ou 36 millions d'euros). Cette émission, rémunérant l'économie d'impôt générée par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 626 360 actions portant son pourcentage de détention à 33,8% et 45 millions de réais en numéraire. Cette opération a généré un résultat de relution de 22 millions d'euros présenté en « Autres produits opérationnels ».

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4% du capital de GPA), pour un montant de 382 millions de US dollars (soit 263 millions d'euros), portant sa participation à 37,1% du capital de GPA.

Début juillet 2011, le groupe Casino a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1% du capital de GPA), pour un montant de 792 millions de US dollars (soit 547 millions d'euros), portant sa participation à 43,2% du capital de GPA.

Le montant des frais d'acquisition pour cette augmentation de participation dans GPA s'élève à 7 millions de US dollars (soit 5 millions d'euros).

Fin décembre 2011, le groupe Casino a cédé 78 millions d'actions (soit 3,0% du capital de GPA) pour un montant de 274 millions de US dollars (soit 212 millions d'euros), ramenant sa participation à 40,1% du capital de GPA. Cette opération a généré une plus-value de 37 millions d'euros enregistrée en « Autres produits opérationnels ».

Le pourcentage de 40,1% intègre l'effet dilutif de stock-options exercées au cours de la période.

De par les accords liant le groupe Casino avec la famille Diniz et le pacte d'actionnaires qui organisent le co-contrôle du holding Wilkes, la société GPA reste consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- Situation du groupe GPA

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações (« Gama »), véhicule d'investissement financier détenu à 100% par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006 (voir note 1.4 des « Règles et méthodes comptables »).

Les frais engagés par le groupe Casino pour la défense de ses intérêts au Brésil ont été comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

- Augmentation de capital Big C Thaïlande

Le 20 octobre 2011, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé le lancement d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 25 milliards de THB (soit environ 595 millions d'euros).

Au regard des conditions extraordinaires résultant des inondations en Thaïlande (voir note 32.3) et de leurs conséquences, Big C Thaïlande a reporté son projet d'augmentation de capital.

- Option pour les actionnaires de la société Rallye du paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur dividende 2011 en actions Rallye

L'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a décidé que le solde du dividende 2010 s'élevant à 1,03 euro pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 87,1%.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration du 6 septembre 2011 a décidé le versement d'un acompte sur dividende 2011 de 0,80 euro. Le Conseil d'administration a également décidé que le versement de cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 46,3%.

Ces opérations ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres de 55,6 millions d'euros, par la création de 1 321 416 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2010 et 793 939 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2011.

• Note 2 > Regroupements d'entreprises

2.1 > Rachat de la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, le groupe Casino a racheté la participation résiduelle de 16,56% de Cdiscount aux frères Charle portant sa détention à 99,57% du capital. Conformément à IAS 27, ce rachat a été traité comme une transaction entre actionnaires et a impacté à la baisse les capitaux propres part du groupe Casino pour un montant de 30 millions d'euros.

2.2 > Acquisition des activités de Carrefour en Thaïlande

L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le 7 janvier 2011 par l'achat des activités de Carrefour Thaïlande à travers la filiale Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C Thaïlande d'étoffer sa présence géographique notamment dans la région de Bangkok, d'élargir son panel client et de mettre en œuvre des synergies en appliquant aux activités de Carrefour le modèle d'exploitation de Big C Thaïlande.

L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée suite à l'achat de 100% des titres des sociétés CenCar Limited, Nava Nakarintr Limited, and SSCP (Thailand) Limited pour un montant de 851 millions d'euros (34 milliards de bahts). Une clause d'ajustement de prix basée sur les comptes définitifs des entités acquises au 31 décembre 2010 a conduit à augmenter le prix d'acquisition de 6 millions d'euros. Le contrat prévoyait également le règlement d'une dette financière de 151 millions d'euros (5,9 milliards de bahts) portée par la société Nava Nakarintr Limited et SSCP (Thailand) Limited.

Cette acquisition a été financée par la souscription d'un emprunt d'un montant nominal de 38,5 milliards de bahts (soit 981 millions d'euros) dont la durée initiale d'un an prévoyait une option de renouvellement de 6 mois. Cette option a été exercée, fixant désormais la maturité de l'emprunt à juillet 2012.

La contribution des activités de Carrefour Thaïlande au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 7 janvier au 31 décembre 2011 est respectivement de 725 et 98 millions d'euros. Au regard de la date d'acquisition, il n'y aurait pas eu de différence significative sur ces deux agrégats si les activités de Carrefour Thaïlande avaient été acquises à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les coûts directs liés à cette acquisition se sont élevés à 19 millions d'euros comptabilisés en « Autres charges opérationnelles » dont 10 millions d'euros en 2010.

- Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables des activités de Carrefour Thaïlande dans les comptes de Big C Thaïlande, déterminée par des experts indépendants, se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Juste valeur au 7 janvier 2011
Actifs non courants	299	93	392
Actifs d'impôts différés	5	6	11
Stocks	50		50
Créances clients	9		9
Autres actifs courants	8		8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75		75
Actifs	446	99	545
Provisions	1	1	2
Dettes fournisseurs	116		116
Autres dettes courantes	43		43
Passifs d'impôt différés		32	32
Passifs	160	33	193
Actifs et passifs identifiables, nets (A)			353
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Carrefour Thaïlande (B)			1 024
<i>Prix d'acquisition</i>			851
<i>Clause d'ajustement de prix</i>			6
<i>Couverture de change liée au prix d'acquisition</i>			16
<i>Remboursement d'une dette financière</i>			151
Goodwill au taux de change du 7 janvier 2011 (B - A)			672

Le principal ajustement de juste valeur a porté sur les actifs immobiliers (93 millions d'euros) déterminés sur la base du rapport d'un expert indépendant ; l'impôt différé passif lié à cet ajustement s'élève à 32 millions d'euros.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues avec Big C Thaïlande et a donc été alloué à l'UGT Thaïlande.

2.3 > Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

Le 1^{er} février 2011, Franprix-Leader Price a pris le contrôle exclusif de trois sous-groupes en France (Sarjel, Pro Distribution et Distri Sud-Ouest) dans lesquels il possédait déjà une participation minoritaire.

Les deux premières prises de contrôle des sociétés Sarjel et Pro Distribution, ont été réalisées en portant la participation du groupe Casino à 60% du capital dans les deux sous-groupes (+11%). Les actionnaires minoritaires ont une option de vente sur leurs parts à horizon respectivement 2022 et 2017 qui a été reconnue en dette financière pour un montant de 35 millions d'euros. La troisième prise de contrôle résulte de l'exercice par le vendeur d'une option de vente portant sur 50,9% de la société pour un montant de 95 millions d'euros (portant la détention du Groupe à 100%).

En conséquence, ces sous-groupes précédemment comptabilisées en mise en équivalence ont été consolidés par intégration globale à compter de leur date d'acquisition. Ces opérations représentent l'acquisition globale de 285 magasins Franprix et Leader Price et ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 552 millions d'euros et d'un produit net de réévaluation des quotes-parts d'intérêt antérieurement détenues de 46 millions d'euros (voir note 5).

Le groupe Casino a ensuite cédé, le 8 septembre 2011, le contrôle du sous-groupe Distri Sud-Ouest dans la lignée de la stratégie d'expansion et de partenariats avec des franchisés de Franprix-Leader Price (entraînant une charge de 2 millions d'euros comptabilisée en « Autres charges opérationnelles »).

La contribution de ces magasins au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2011 est respectivement de 419 et 6 millions d'euros pour les sous-groupes Sarjel et Pro Distribution. La contribution du sous-groupe Distri Sud-Ouest au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1^{er} février au 31 août 2011 est respectivement de 361 et 2 millions d'euros.

2.4 > Concrétisation de l'accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel – CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque du Groupe Casino (« BGC »).

Faisant suite à l'exercice de l'option d'achat dont Casino disposait sur la totalité des titres détenus par LaSer Cofinoga (soit une participation de 40%) et à l'application, le 7 juillet 2011, des accords signés entre les parties, le Groupe a pris le contrôle de BGC puis a cédé le même jour 50% de sa participation à Crédit Mutuel-CIC. Préalablement à la concrétisation de cette transaction, BGC a cédé à LaSer Cofinoga un portefeuille d'encours de crédit en contentieux ou en surendettement à sa valeur nette comptable de 132 millions d'euros.

Cette opération a reçu l'approbation des autorités réglementaires compétentes le 4 juillet 2011. À l'issue de l'opération, BGC est détenue et co-contrôlée à hauteur de 50% chacun par Casino et Crédit Mutuel-CIC.

Ces opérations ont conduit à la comptabilisation nette d'un goodwill et d'un produit présenté en « Autres produits opérationnels » respectivement de 16 et 8 millions d'euros.

2.5 > Cession à Exito des participations de Casino, Guichard-Perrachon dans Disco et Devoto

Le 29 juin 2011, Exito s'est porté acquéreur de la participation du groupe Casino dans Disco et Devoto (filiales uruguayennes contrôlées de manière conjointe pour Disco et de manière exclusive pour Devoto) pour une valeur totale de 746 millions de US dollars (548 millions d'euros). Exito a réalisé dans le cadre de cette opération, le 27 septembre 2011 une augmentation de capital en Colombie d'un montant de 2 500 milliards de COP (soit 1,4 milliard de US dollars ou 1 milliard d'euros). Le groupe Casino a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, maintenant ainsi sa participation de contrôle dans la société.

L'incidence de cette opération au niveau des capitaux propres s'élève à -22 millions d'euros pour la part Groupe et 404 millions d'euros pour la part minoritaires.

2.6 > Acquisition de Nova Casa Bahia réalisée en 2010

Le 9 novembre 2010, la filiale Globex Utilidades S.A. de GPA a pris le contrôle de la société Nova Casa Bahia SA (« NCB »), société portant les actifs opérationnels des activités de distribution de Casa Bahia Comercial Ltda (« Casas Bahia »), le premier distributeur non alimentaire au Brésil. L'évaluation des actifs et passifs de NCB à la juste valeur a été finalisée et est présentée ci-dessous.

- Détermination du prix d'acquisition

Globex étant une société cotée à la Bovespa (place boursière de São Paulo), la juste valeur des actions émises par Globex en rémunération de l'acquisition (« contrepartie transférée ») a été déterminée sur la base du cours de Bourse de l'action de Globex à la date de prise de contrôle.

(En millions d'euros)	9 novembre 2010
Nombre d'actions de Globex détenus par GPA (98,77%)	168 927 975
Cours de Bourse de 15 réais par action au 9 novembre 2010 (en euros)	6,34
Valeur boursière (Bovespa) de la participation dans Globex (98,77%)	1 071
Juste valeur de la participation Globex transférée (47% de Globex)	504
Dividendes fixes obligatoires à verser aux actionnaires de Bartira	3
Autres éléments reçus/payés aux actionnaires de Casas Bahia, faisant partie de la contrepartie transférée	(5)
- Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt	40
- Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt et taxes assimilées	(85)
- Valeur des intérêts non contrôlés sur actifs reçus	40
Juste valeur de la contrepartie transférée	503

- Détermination de la valeur des intérêts non contrôlés

La valeur des intérêts non contrôlés a été évaluée à la date de prise de contrôle comme suit :

(En millions d'euros)	9 novembre 2010
Juste valeur des actifs et passifs identifiable de NCB	1 242
Participation des intérêts non contrôlés	47,56%
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel	591

- Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB dans les comptes de Globex, déterminée par un expert indépendant, se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Juste valeur au 9 novembre 2010
Immobilisations incorporelles	1 095
Immobilisations corporelles	293
Actifs financiers non courants	62
Actifs d'impôts différés	-
Stocks	575
Créances clients	1 023
Autres actifs	416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
Actifs	3 492
Emprunts	37
Provisions	14
Autres dettes	1 306
Financement de l'activité de crédit	572
Passifs d'impôt différés	321
Passifs	2 250
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	1 242
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de NCB (B)	503
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel (C)	591
GOODWILL NÉGATIF (A - B - C)	149
Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du Groupe en « Autres produits opérationnels » (voir note 5)	51

Les ajustements de juste valeur ont porté sur la reconnaissance de la marque « Casas Bahia » (683 millions d'euros), les droits au bail (170 millions d'euros), les accords avantageux liés aux contrats signés avec la famille Klein (108 millions d'euros), la flotte de véhicules (39 millions d'euros), le contrat d'approvisionnement signé avec la société Bartira (94 millions d'euros), et la participation détenue dans la société Bartira (37 millions d'euros). L'impôt différé passif résultant de ces ajustements s'élève à 384 millions d'euros. La société Bartira est une société de fournitures de meubles détenue à 75% par la famille Klein et sur laquelle NCB et la famille Klein ont signé un contrat d'approvisionnement ainsi qu'un pacte d'actionnaires intégrant un accord de put et de call exerçable dans 18 mois ; elle est intégrée proportionnellement dans GPA.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition avait conduit à un goodwill négatif de 201 millions d'euros au 31 décembre 2010 qui a été réduit à 149 millions d'euros ; cette baisse résulte d'un ajustement de la méthode de valorisation des actifs incorporels Bartira, d'un gain de juste valeur de la flotte de véhicules et de l'ajustement de la contrepartie éventuelle. La période d'évaluation s'est terminée le 8 novembre 2011.

L'allocation définitive du prix d'acquisition par rapport à l'allocation provisoire publiée au 31 décembre 2010 résulte des différences suivantes :

(En millions d'euros)	
Goodwill négatif provisoire au 9 novembre 2010	201
Finalisation de la contrepartie transférée :	(57)
- Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt ⁽²⁾	(16)
- Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt ⁽⁴⁾	(40)
Finalisation de la juste valeur des actifs incorporels et corporels identifiés :	14
- Contrat d'approvisionnement Bartira ⁽²⁾	34
- Participation Bartira ⁽²⁾	(21)
- Flotte de véhicule ⁽³⁾	39
- Autres ⁽¹⁾	(12)
- Effet d'impôt sur les variations des actifs incorporels et corporels	(13)
- Effet des intérêts non contrôlés sur les variations des actifs incorporels et corporels	(12)
Autres	(9)
Goodwill négatif définitif au 9 novembre 2010	149
Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en « Autres produits opérationnels » (voir note 5)	51

(1) Ajustement des actifs non recouvrables de NCB.

(2) Valeur des actifs incorporels relatifs au contrat d'approvisionnement de Bartira, à l'option d'achat et à la participation Bartira détenue par NCB déterminée selon la méthode des marges prévisionnelles et des flux de trésorerie actualisés.

(3) Juste valeur de la flotte de véhicules.

(4) Charges de Globex relatives à des périodes antérieures à la date du regroupement d'entreprise qui doivent être indemnisées à la famille Klein à hauteur de leur quote-part conformément aux accords entre GPA et la famille Klein au titre d'une garantie sur les actifs et passifs apportés de Globex.

Le goodwill négatif découle notamment de la juste valeur de la marque « Casas Bahia » et des droits au bail et de la reconnaissance des accords avantageux et autres contrats conclus entre NCB et la famille Klein concomitamment à la prise de contrôle. Du côté de Casas Bahia, le vendeur, le goodwill négatif se justifie principalement par des synergies importantes attendues de l'association entre NCB et GPA. Cette association permettra à NCB d'accéder à des meilleures sources de financement et de réaliser des synergies dans les domaines tels que le commercial, la logistique et les frais généraux.

• Note 3 > Information sectorielle

3.1 > Indicateurs clés par secteur opérationnel

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Activités poursuivies 2011
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	18 748	11 826	2 895	892	626	54	6	10	35 057
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	750	565	212	22	(14)	1	(23)	38	1 551

(1) Conformément à IFRS 8 « secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Activités poursuivies 2010
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	17 956	8 245	2 009	868	627	56	7	12	29 780
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	769	372	121	38	(5)	5	(18)	4	1 286

(1) Conformément à IFRS 8 « secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des business units du Groupe.

3.2 > Actifs non courants par zone géographique

Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et investissements financiers		Total
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Au 31 décembre 2011	10 675	5 875	1 968	320	104	5	29	203	19 179
Au 31 décembre 2010 retraité	10 132	5 254	900	317	105	5	25	212	16 950

• Note 4 > Informations sur le résultat opérationnel courant

4.1 > Produits des activités ordinaires

(En millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	35 057	29 780
Autres revenus	416	428
Total	35 473	30 208

Le chiffre d'affaires 2011 bénéficie des effets de périmètres liés aux acquisitions de Nova Casa Bahia et des activités de Carrefour en Thaïlande et à l'augmentation du pourcentage de détention de Casino dans GPA (voir notes 1.2 et 2.6).

4.2 > Coût d'achat complet des marchandises vendues

(En millions d'euros)	2011	2010
Achats et variations de stocks	(24 464)	(21 007)
Coûts logistiques	(1 338)	(1 139)
Coûts d'achat complet des marchandises vendues	(25 802)	(22 146)

4.3 > Nature de charge par fonction

(En millions d'euros)	Logistique ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Charges de personnel	(523)	(2 976)	(803)	(4 302)
Autres charges	(774)	(3 082)	(537)	(4 393)
Dotations aux amortissements	(41)	(592)	(131)	(764)
Total	(1 338)	(6 650)	(1 471)	(9 459)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

(En millions d'euros)	Logistique ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	2010
Charges de personnel	(385)	(2 478)	(665)	(3 528)
Autres charges	(720)	(2 559)	(429)	(3 708)
Dotations aux amortissements	(34)	(545)	(99)	(678)
Total	(1 139)	(5 582)	(1 193)	(7 914)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

4.4 > Effectifs

(En nombre de personnes)	2011	2010
Effectif inscrit du Groupe	227 995	192 867
Effectif équivalent temps plein	211 935	181 160

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs, ceux des co-entreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

• Note 5 > Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Total des autres produits opérationnels	282	408
Total des autres charges opérationnelles	(451)	(449)
	(169)	(41)
Résultat de cessions d'actifs	136	322
Dont plus-value sur cession du Venezuela ⁽¹⁾		186
Dont plus-value sur cession sur opérations immobilières ⁽²⁾	69	104
Dont plus-value sur cession OPC ⁽³⁾	24	
Dont plus-value sur cession de titres GPA ⁽⁴⁾	37	
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Franprix-Leader Price ⁽⁵⁾		24
Autres produits et charges opérationnels	(305)	(363)
Provisions et charges pour restructuration ⁽⁶⁾	(107)	(134)
Pertes nettes de valeur des actifs ^{(10) (11)}	(48)	(133)
Provisions et charges pour litiges et risques ⁽⁷⁾	(19)	(112)
Coût d'intégration Thaïlande et Brésil	(48)	
Taxe sur le patrimoine (Colombie) ⁽⁸⁾	(68)	
Produits nets liés à des opérations de périmètre ⁽⁹⁾	1	
Goodwill négatif ⁽¹⁰⁾		51
Autres	(16)	(35)
Total autres produits et charges opérationnels	(169)	(41)

(1) Au 31 décembre 2010, cette plus-value de cession nette de frais résultait de la cession amiable par le groupe Casino de sa filiale Cativen aux autorités vénézuéliennes

(2) Cette plus-value de cession résulte de la vente par le groupe Mercialis de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant représentant 12% de son portefeuille et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino. En 2010, cette plus-value de cession résultait également de la vente par le groupe Mercialis de 45 actifs matures et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières.

(3) Le groupe Casino a cédé l'essentiel de ses participations dans les OPC AEW Immo-commercial, SPF1 et Vvérés principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 millions d'euros, dégageant une plus-value de 24 millions d'euros (voir notes 16.1 et 18.1).

(4) Voir note 1.2.

(5) En 2010, la plus-value de cession au sein du groupe Franprix-Leader Price portait principalement sur un accord de partenariat entre sa filiale RLPI et Nougéin SA consistant en la création d'une nouvelle société Leader Centre Gestion (« LCG ») dans laquelle les sociétés RLPI et Nougéin SA ont apporté des actifs. Les impacts de cette opération comprenaient le gain sur la part d'intérêt cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée. Cette opération a généré une plus-value de cession d'un montant de 14 millions d'euros.

(6) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2011 concerne essentiellement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur chacun de 46 millions d'euros. En 2010, elle portait principalement sur les secteurs Casino France (84 millions d'euros), Franprix-Leader Price (14 millions d'euros) et Amérique latine (18 millions d'euros).

(7) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.

(8) En Colombie, la filiale Exito est assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette taxe est payable en huit semestralités. Une dette a donc été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer sur les quatre prochaines années.

(9) La ligne résulte principalement de la réévaluation des participations antérieurement détenues liées aux prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price en février 2011 (voir note 2.3) compensée par des coûts de transaction et d'autres charges.

(10) Voir note 2.6.

(11) Détail des pertes de valeur des actifs :

(En millions d'euros)	2011	2010
Pertes de valeur des goodwill	(3)	
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	2	(4)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	3	(15)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	(2)	(2)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des actifs financiers disponibles à la vente	(22)	(27)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des autres actifs *	(26)	(85)
Total pertes nettes de valeur des actifs	(48)	(133)

* La ligne « Reprises/(pertes) de valeur nettes des autres actifs » comprend principalement en 2011 des dépréciations de créances et des stocks. En 2010, 69 millions d'euros de pertes sur créances et produits à recevoir résultaient de la régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs d'une filiale.

• Note 6 > Résultat financier

6.1 > Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2011	2010
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	2	3
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	88	38
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	90	41
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(759)	(587)
Charges financières de crédit-bail	(7)	(6)
Coût de l'endettement financier	(766)	(593)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(676)	(552)

6.2 > Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	2011	2010
Produits financiers de participations	3	7
Gains de change (hors opération de financement)	67	30
Produits d'actualisation	23	5
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture ⁽¹⁾	167	5
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	4	2
Autres produits financiers	85	56
Total autres produits financiers	349	105
Pertes de change (hors opération de financement)	(75)	(28)
Charges d'actualisation	(20)	(13)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture ⁽²⁾	(105)	(7)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(2)	(5)
Autres charges financières	(128)	(68)
Total autres charges financières	(330)	(121)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	19	(16)

(1) Cette ligne comprend un produit de 141 millions d'euros de variation de juste valeur correspondant à des swaps qui ont été déqualifiés. À cette même date, la composante de réévaluation de la dette financière (au titre de la comptabilité de couverture de juste valeur) a été figée et amortie sur la durée de vie résiduelle des emprunts obligataires. La variation de juste valeur des dérivés a été enregistrée, conformément à IAS 39, en résultat.

Au cours de l'exercice, le swaption Mejia et la composante euro du TRS Suramericana ont été dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, le TRS ne porte plus que sur 2,2% du capital d'Exitto et a une valeur positive de 6 millions d'euros.

(2) Cette ligne comprend notamment les variations de juste valeur de 50 millions d'euros sur des swaps et 35 millions d'euros sur d'autres dérivés.

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un Total Return Swap (TRS) portant sur 7 891 800 ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3% du capital de GPA, soit un notionnel de 215 millions d'euros à maturité 2,5 ans et intérêt de E3M+400 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres et le groupe Casino n'a aucune option d'achat possible. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2011 est nulle.

• Note 7 > Impôts

7.1 > Charge d'impôt

- 7.1.1. Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010
Impôts exigibles	(198)	(174)
France	(82)	(98)
International	(116)	(76)
Autres impôts (CVAE)	(70)	(62)
France	(68)	(60)
International	(2)	(2)
Impôts différés	35	26
France	33	12
International	1	14
Total impôt sur le résultat	(234)	(210)
France	(117)	(146)
International	(117)	(64)

- 7.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

Pour les exercices 2011 et 2010, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43%, comme suit :

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	726	679
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(250)	(234)
Impact dû à des taux d'imposition différents	35	17
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro (voir note 7.1.3)	(49)	15
Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels	6	4
Crédit d'impôt pour investissement France et international	15	18
Reconnaissance et abandon de déficits		1
Reprise de provision pour impôt	33	(2)
Crédits d'impôt mécénat et apprentissage	8	5
Changement du taux d'imposition en France et en Thaïlande	9	
CVAE nette d'IS	(46)	(37)
Divers	5	3
Charge d'impôt réelle	(234)	(210)

La loi de finances rectificative de 2011 a instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution, égale à 5% de l'impôt sur les sociétés dû, ne devrait s'appliquer qu'aux exercices 2011 et 2012. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 3 millions d'euros sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

- 7.1.3. Principales différences « permanentes »

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Effet des déficits non activés	(319)	(260)
Résultat Mercialys non imposé	107	94
Amortissement stock-options	(20)	(19)
Dilution Brésil, Colombie	19	7
Cessions non fiscalisées	139	205
Goodwill négatif non fiscalisé		51
Non-déductibilité de la taxe sur patrimoine (Colombie)	(71)	
Divers	4	(35)
Total principales différences temporelles imposées à taux zéro	(141)	43
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	(49)	15

7.2 > Impôts différés**- 7.2.1. Variations des impôts différés actifs**

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Au 1^{er} janvier	139	154
Produit (charge) de l'exercice « activités poursuivies »	296	88
Produit (charge) de l'exercice « activités abandonnées »		
Effet de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(38)	(99)
Variations constatées directement en capitaux propres	(3)	(4)
Au 31 décembre	394	139

- 7.2.2 Variations des impôts différés passifs

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	457	376
Produit (charge) de l'exercice	261	63
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(9)	11
Variations constatées directement en capitaux propres	(1)	6
Au 31 décembre	708	457

- 7.2.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros)	Net	
	2011	2010 retraité
Immobilisations incorporelles	(298)	(275)
Immobilisations corporelles	(312)	(321)
<i>dont contrat de location financement</i>	(68)	(87)
Stocks	44	42
Instruments financiers	22	(21)
Autres actifs	(6)	63
Provisions	89	99
Provisions réglementées	(160)	(145)
Autres passifs	97	84
<i>dont emprunt sur location financement</i>	11	23
Reports fiscaux déficitaires	210	156
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(314)	(318)
Actifs d'impôts différés	394	139
Passifs d'impôts différés	(708)	(457)
Solde net	(314)	(318)

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans les sous-groupes GPA, Franprix-Leader Price, et Groupe Go Sport ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Le montant des reports déficitaires non activés s'élève au 31 décembre 2011 à 1 805 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 621 millions d'euros). Ces reports fiscaux déficitaires expirent dans un délai supérieur à trois ans.

• Note 8 > Quote-part du résultat net des entreprises associées

(En millions d'euros)	2011	2010
Entreprises associées du groupe GPA	3	7
OPCI – AEW Immo commercial et autres	3	4
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	(12)	1
Pologne	(1)	
Autres	(2)	1
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(9)	13

• Note 9 > Activités abandonnées

Le compte de résultat présenté sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » regroupe les activités de Grande distribution américaine, polonaise et hollandaise (uniquement pour l'exercice 2010) ainsi que l'activité d'Articles de sport belge.

Le compte de résultat des activités cédées présentées en « Résultat net des activités abandonnées » se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Articles de sport	Grande distribution	Total	Articles de sport	Grande distribution	Total
	Belgique	Autres		Belgique	Autres	
Résultat opérationnel courant	(2)	(3)	(5)	(1)	(4)	(5)
Autres charges et produits opérationnels		(10)	(10)		(6)	(6)
Résultat opérationnel	(2)	(13)	(15)	(1)	(9)	(10)
Résultat financier					(1)	(1)
Résultat avant impôt	(2)	(13)	(15)	(1)	(10)	(11)
Charge d'impôt		4	4		1	1
Quote-part de résultat des sociétés associées						
Résultat net des activités abandonnées	(2)	(9)	(11)	(1)	(9)	(10)
<i>dont propriétaires de la Société</i>	(1)	(5)	(6)	(1)	(4)	(5)
<i>dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	(1)	(4)	(5)		(5)	(5)

Le résultat des activités abandonnées comprend essentiellement l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le Tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska (voir note 1.2 des « Autres faits marquants »).

Les flux de trésorerie des activités abandonnées se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	2011	2010
Flux net de trésorerie généré par l'activité ⁽¹⁾	(4)	(26)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées	(4)	(26)

(1) Le flux de trésorerie 2010 correspondait à hauteur de 20 millions d'euros aux paiements d'honoraires liés à la cession de Super de Boer en 2009.

• Note 10 > Résultat net par action

10.1 > Nombre moyen pondéré d'actions

	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période		
_ actions totales ⁽¹⁾	46 466 160	44 300 003
_ actions auto-détenues	(869 309)	(718 609)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	45 596 851	43 581 394
Équivalent actions provenant des options de souscription	678 453	841 262
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(497 771)	(558 216)
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	180 682	283 046
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽²⁾	(121 135)	(116 276)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	59 547	166 770
Plan d'attribution d'actions gratuites	218 276	286 809
Effet de toutes les actions potentielles dilutives	277 823	453 579
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	45 874 674	44 034 973

(1) Les actions émises en juin et octobre 2011 pour le service du dividende en actions (voir note 25.3) sont considérées sans pondération comme si l'émission s'était produite au premier jour du premier exercice présenté (soit ici le 1^{er} janvier 2010).

(2) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

10.2 > Résultat net, attribuable aux propriétaires de la Société

- Résultat net par action de l'ensemble consolidé attribuable aux propriétaires de la Société

	2011	2010
Résultat net, part attribuable aux propriétaires de la Société (en millions d'euros)	15	(1)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	45 596 851	45 696 749
Par action (en euro)	0,33	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	45 874 674	46 150 328
Par action dilué (en euro)	0,33	(0,02)

(1) Dans le cas d'un résultat par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

- Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société

	2011	2010
Résultat net des activités poursuivies, part attribuable aux propriétaires de la Société (en millions d'euros)	21	4
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	45 596 851	45 696 749
Par action (en euro)	0,46	0,09
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	45 874 674	46 150 328
Par action dilué (en euro)	0,46	0,09

(1) Dans le cas d'un résultat par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

- Résultat net des activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la Société

	2011	2010
Résultat net des activités abandonnées, part attribuable aux propriétaires de la Société (en millions d'euros)	(6)	(5)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	45 596 851	45 696 749
Par action (en euro)	(0,13)	(0,11)
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période après dilution ⁽¹⁾	45 874 674	46 150 328
Par action dilué (en euro)	(0,13)	(0,11)

(1) Dans le cas d'un résultat par action négatif, le résultat dilué est identique à ce dernier. Les instruments en actions ne peuvent pas avoir un effet antidilutif sur le résultat.

• Note 11 > Goodwill

11.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011			2010
	Brut	Perte de valeur	Net	retraité Net
GRANDE DISTRIBUTION	8 951	(3)	8 948	7 649
France	5 703	(3)	5 700	5 367
Amérique latine	2 337		2 337	2 011
Argentine	33		33	35
Brésil	1 702		1 702	1 389
Colombie	490		490	478
Uruguay	112		112	109
Asie	733		733	92
Thaïlande	730		730	89
Vietnam	3		3	3
Autres	178		178	179
Océan Indien	176		176	176
Pologne				2
Divers	2		2	1
ARTICLES DE SPORT	22		22	21
France	22		22	21
TOTAL	8 973	(3)	8 970	7 670

11.2 > Variations

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Au 1^{er} janvier, valeur nette cumulée	7 670	7 451
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽¹⁾	1 895	23
Pertes de valeur de l'exercice	(3)	
Sorties de périmètre ⁽²⁾	(468)	(39)
Effet des variations de change ⁽³⁾	(122)	250
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle		1
Reclassement et autres mouvements ⁽⁴⁾	(2)	(16)
Au 31 décembre, valeur nette cumulée	8 970	7 670

(1) La variation de l'exercice 2011 résulte principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3), de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 millions d'euros – voir note 1.2).

(2) Les sorties de périmètre en 2011 concernent principalement le sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 2.3) ainsi que GPA (135 millions d'euros – voir note 2.6). Les sorties de périmètre en 2010 concernaient essentiellement la cession de Cativen à hauteur de 29 millions d'euros.

(3) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne ; l'effet constaté en 2010 porte principalement sur l'appréciation des monnaies brésilienne et colombienne par rapport à l'euro.

(4) En 2010, la variation de -16 millions d'euros résultait notamment de la décision du Tribunal arbitral relatif au contentieux avec la famille Baud.

• Note 12 > Immobilisations incorporelles

12.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011			2010 retraité		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	657	(63)	594	617	(55)	562
Droits au bail	324	(17)	307	257	(4)	253
Logiciels	368	(245)	123	365	(229)	136
Autres immobilisations incorporelles	287	(63)	224	213	(34)	179
Immobilisations incorporelles	1 636	(388)	1 248	1 452	(322)	1 130

12.2 > Variations

(En millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2010 retraité	313	182	152	80	727
Variation de périmètre ⁽¹⁾	192	51	(3)	80	320
Augmentations et autres acquisitions	7	16	13	71	107
Sorties de l'exercice		(5)		(8)	(13)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(12)		(67)	(7)	(86)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(4)	1	(2)	1	(4)
Effet de variations de change	56	7	3	7	73
Reclassements et autres mouvements	10	1	40	(45)	6
Au 31 décembre 2010	562	253	136	179	1 130
Variation de périmètre ⁽¹⁾	59	35	6		100
Augmentations et autres acquisitions	6	29	13	106	154
Sorties de l'exercice		(4)	(7)	(2)	(13)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(59)	(32)	(107)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)			3	1	4
Effet de variations de change	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)
Reclassements et autres mouvements	7	5	32	(20)	24
Au 31 décembre 2011	594	307	123	224	1 248

(1) Voir note 1 pour les principales acquisitions.

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 14 millions d'euros en 2011 contre 13 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 555 et 307 millions d'euros ; ces dernières sont allouées par nos filiales opérationnelles dans les groupes d'UGT suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010
Exito	218	246
GPA	440	399
Distribution Casino France	80	73
Franprix-Leader Price	64	36
Monoprix	24	20
Groupe Go Sport	30	28
Autres	6	3

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.17 « Règles et méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 15.

• Note 13 > Immobilisations corporelles

13.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011			2010 retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 498	(66)	1 432	1 476	(61)	1 415
Constructions et agencements	4 098	(1 436)	2 662	3 718	(1 275)	2 443
Autres immobilisations corporelles	6 297	(3 678)	2 619	5 717	(3 351)	2 366
Immobilisations corporelles	11 893	(5 180)	6 713	10 911	(4 687)	6 224

> 13.2. Variations

(En millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2010 retraité	1 376	2 273	2 154	5 803
Variation de périmètre	5	(30)	2	(23)
Augmentations et autres acquisitions	22	113	707	842
Sorties de l'exercice	(26)	(58)	(23)	(107)
Dotations aux amortissements de l'exercice (activités poursuivies)	(6)	(125)	(432)	(563)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	(6)	1	(7)
Effet des variations de change	73	190	75	338
Reclassements et autres mouvements	(27)	86	(118)	(59)
Au 31 décembre 2010	1 415	2 443	2 366	6 224
Variation de périmètre	65	274	106	445
Augmentations et autres acquisitions	22	92	883	997
Sorties de l'exercice	(19)	(34)	(64)	(117)
Dotations aux amortissements de l'exercice (activités poursuivies)	(6)	(139)	(474)	(619)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	4	3
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	73	(164)	(125)
Au 31 décembre 2011	1 432	2 662	2 619	6 713

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.17 des « Règles et méthodes comptables » dont l'incidence est présentée en note 15.

13.3 > Immobilisations financées en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	37	(2)	35	41	(2)	39
Constructions et agencements	222	(109)	113	233	(108)	125
Autres immobilisations corporelles	645	(526)	119	646	(531)	115
Immeubles de placements	81	(10)	71	82	(7)	75
Immobilisations financées en location financement	985	(647)	338	1 002	(648)	354

• Note 14 > Immeubles de placements

14.1 > Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2010	1 781	(262)	(52)	1 465
Variation de périmètre				
Augmentations et autres acquisitions	123	(48)		75
Sorties de l'exercice	(117)	18		(99)
Pertes de valeur (nettes)		(4)	(3)	(7)
Effet des variations de change	50	(12)	(1)	37
Reclassements et autres mouvements	49	8		57
Classement en actifs détenus en vue de la vente				
Au 31 décembre 2010	1 886	(299)	(56)	1 528
Variation de périmètre	157			157
Augmentations et autres acquisitions	120	(54)		66
Sorties de l'exercice	(83)	14		(69)
Pertes de valeur (nettes)			(2)	(2)
Effet des variations de change	(8)	1	4	(3)
Reclassements et autres mouvements	134	(18)		116
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(29)		21	(8)
Au 31 décembre 2011	2 177	(355)	(33)	1 785

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève à 3 626 millions d'euros (3 537 millions d'euros au 31 décembre 2010). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 785 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont environ 65% concernent la société Mercialys (soit environ 1 156 millions d'euros).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(En millions d'euros)	2011	2010
Produits locatifs des immeubles de placement	334	267
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré des produits locatifs au cours de la période	(13)	(12)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(22)	(20)

14.2 > Juste valeur des immeubles de placement de Rallye

Au 31 décembre 2011, le portefeuille immobilier comptabilisé en immeubles de placement chez Rallye est principalement constitué d'une quote-part d'un centre commercial en exploitation (Weiterstadt) et d'une quote-part d'un centre en travaux (Gdynia). Ce portefeuille est inscrit pour une valeur de 171 millions d'euros au bilan consolidé et est valorisé à 201 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers (immobilisations en cours reclassées en immeubles de placement suite à l'amendement à l'IAS 40) sont valorisés au coût historique.

14.3 > Juste valeur des immeubles de placement de Mercialys

Au 31 décembre 2011, Atis Real, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atis Real a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 85 sites au 31 décembre 2011, en réalisant une visite *in situ* sur 5 de ces sites au cours du second semestre 2011, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 pour les 79 autres sites (dont 7 sites avaient fait l'objet d'une visite *in situ* au cours du premier semestre 2011) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 13 sites au 31 décembre 2011, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées 30 juin 2011 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 19 sites au 31 décembre 2011 sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble sur la base d'une visite *in situ* au cours du second semestre 2011 ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne qui avait fait l'objet d'une visite *in situ* au cours du premier semestre 2011.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 141 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 427 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2011 et à 2 359 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de +2,9% sur 12 mois (+3,1% à périmètre constant). La valeur du portefeuille est quasi stable sur les 6 derniers mois : -0,1% (+1,2% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyen ressortant des expertises se présentent ainsi :

	2011	2010
Grands centres commerciaux	5,40%	5,40%
Centres locaux de proximité	6,50%	6,40%
Ensemble du portefeuille	5,80%	5,80%

Sur la base de revenus locatifs annuels de 141 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 229 et 193 millions d'euros.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 243 millions d'euros.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2011, comme sur l'exercice 2010.

• Note 15 > Dépréciation des actifs non courants

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.17 des « Règles et méthodes comptables ».

15.1 > Pertes de valeur sur goodwill des filiales opérationnelles de Rallye

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe. Les goodwill des UGT Grande distribution et Articles de sport s'élevaient respectivement à 1 010 et 20 millions d'euros.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	
		2011	2010
Grande distribution	2%	10,0%	9,7%
Articles de sport	2%	6,4%	6,4%

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de consensus d'analystes établis sur 3 ans puis extrapolés sur 3 à 5 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif déterminé à partir du flux de la dernière année des prévisions, et extrapolé à l'infini par application d'un taux de croissance.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, de marge d'EBITDA et d'actualisation.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2011, pour le secteur Grande distribution, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Pour le secteur Articles de sport, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

15.2 > Dépréciation des actifs non courants dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau du holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de pertes de valeur pratiqués sur des actifs isolés en 2011 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur goodwill pour 3 millions d'euros, sur des immobilisations corporelles et immeuble de placement pour 3 millions d'euros et une reprise de dépréciation de 6 millions d'euros portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2010 avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non courants pour un montant net total de 21 millions d'euros portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

- 15.2.1. Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité :

	Taux de croissance à l'infini ⁽¹⁾	Taux d'actualisation après impôt ⁽²⁾
Activité Grande distribution		
France (Grande distribution) ⁽³⁾	0%	6,0% à 9,0%
France (autres activités) ⁽³⁾	-0,5% à +0,5%	6,0% à 8,7%
Argentine	0,50%	18,30%
Colombie ⁽⁴⁾	0,50%	9,50%
Uruguay	0,50%	11,80%
Thaïlande ⁽⁴⁾	0,50%	7,80%
Vietnam	0,50%	16,00%
Océan Indien ⁽⁵⁾	0,00%	6,0% à 11,7%
Activité Articles de sport		
France et Pologne	1,75%	10,0%

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre -0,5% et +2,0% selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2010, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) La capitalisation boursière des filiales cotées BIG C et Exito s'élève respectivement à 2 346 et 4 536 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(5) La Zone Océan Indien comprend la Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2011.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM-TOM co-contrôlée avec la famille Baud), la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Concernant l'UGT Geimex, le test 2011 fait ressortir une valeur d'utilité très proche de la valeur comptable. La hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur pour la quote-part de Casino entre 2 et 10 millions d'euros.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours du mois de décembre 2011 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi :

- l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA ;
- cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation variant de 10,8% à 11,5% selon les activités. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de quatre ans avant de déterminer la valeur terminale ;
- les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le multiple d'EBITDA (variant de 7,1 x à 10,9 x selon les activités) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2011, un taux d'actualisation supérieur de 660 points à celui retenu ou une baisse de 4,4 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

La capitalisation boursière de GPA s'élève à 7 211 millions d'euros au 31 décembre 2011.

• Note 16 > Participations dans les entreprises associées

16.1 > Variations des participations dans les entreprises associées

(En millions d'euros)	Ouverture	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Variations en 2010					
Entreprises associées du groupe GPA	27	7		5	39
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	87	1	(6)	18	100
OPCI – AEW Immocommercial	23	2	(4)		21
OPCI – Autres	41	2	(1)	(42)	
Pont de Grenelle	10				11
Ruban Bleu Saint-Nazaire	7				8
Centrum NS		1		30	31
Autres entreprises	1				1
Total	196	13	(11)	11	211
Variations en 2011					
Entreprises associées du groupe GPA	39	3			42
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	100	(12)		35	122
OPCI – AEW Immocommercial	21	3	(3)	(21)	
Pont de Grenelle	11		(1)		10
Ruban Bleu Saint-Nazaire	8	(1)			7
Centrum NS	31	(2)		(4)	25
Autres entreprises	1				1
Total	211	(9)	(4)	10	207

En 2011, les principaux mouvements portent sur les opérations liées à Distri Sud Ouest (Franprix-Leader Price) telles que décrites en note 2.3 et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immocommercial (voir note 5).

En 2010, les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient principalement aux sorties des OPCI Vivéris et SPF1 suite à une première cession et consécutivement à l'absence d'influence notable sur ces deux entités.

Les entreprises associées au 31 décembre 2011 n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 34.2.

16.2 > Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2011 et 2010, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

• Note 17 > Participations dans les co-entreprises

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunnhumby France, Geimex, et certaines filiales immobilières détenues à hauteur de 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Certaines des coentreprises font l'objet d'options d'achat et de vente, notamment GPA et Monoprix (voir note 32.2.1).

17.1 > Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales co-entreprises

(En millions d'euros)	Total 2011	dont GPA	dont Monoprix	Total 2010 retraité	dont GPA	dont Monoprix
Quote-part détenue		(1)	50,00%		33,70%	50,00%
Chiffre d'affaires	11 467	7 794	1 976	8 104	4 633	1 916
Résultat net	207	114	85	202	96	88
Actifs non courants	4 349	2 945	1 138	3 731	2 361	1 111
Actifs courants	4 089	3 122	340	3 512	2 340	329
Total de l'Actif	8 438	6 067	1 478	7 243	4 701	1 440
Situation nette	2 831	1 995	635	2 638	1 757	611
Passifs non courants	1 777	1 561	109	1 140	909	113
Passifs courants	3 830	2 512	734	3 466	2 035	716
Total du Passif	8 438	6 067	1 478	7 243	4 701	1 440

(1) 38,91% et 40,62% correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13% correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilantiels.

17.2 > Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2011, les passifs éventuels dans les co-entreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux du groupe GPA et s'élèvent à 817 millions d'euros (en quote-part) contre 471 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(En millions d'euros et en quote-part)	2011	2010
INSS (Cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	42	36
IRPJ – IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	63	39
COFINS, PIS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	143	110
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	59	23
ICMS (TVA)	418	226
Litiges salariaux	24	14
Litiges civils	69	23
Total des engagements donnés	818	471

• Note 18 > Actifs financiers non courants

18.1 > Décomposition des actifs financiers non courants

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	274	302
Autres actifs disponibles à la vente	105	136
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	379	438
Prêts	70	108
Dérivés actifs non courants	59	48
Loyers prépayés	244	184
Dépôts, cautionnements et autres	19	13
Créances rattachées aux participations	200	271
Actifs financiers non courants	971	1 062

18.2 > Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	438	432
Augmentations	47	50
Diminutions et remboursements de capital ⁽¹⁾	(85)	(95)
Variations de juste valeur	2	47
Pertes de valeurs ⁽²⁾	(22)	(16)
Variations de périmètre et de change ⁽³⁾	(1)	40
Autres		(20)
Au 31 décembre	379	438

(1) Les diminutions de l'exercice regroupent les cessions et les remboursements de capital. En 2011 les cessions concernent notamment les OPCI Vivéris et SPF1 (voir note 5).

(2) Ces variations tiennent compte d'un ajustement de juste valeur antérieurement constaté en capitaux propres et recyclé en résultat en 2011 de 5 millions d'euros, contre -9 millions en 2010.

(3) Les variations de périmètre et de change de l'exercice 2010 correspondaient notamment à l'entrée des titres des OPCI Vivéris et SPF1 compensée partiellement par la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

18.3 > Loyers prépayés

Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 26 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

• Note 19 > Stocks

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution	3 239	(48)	3 191	2 751	(42)	2 709
Articles de sport	166	(7)	159	175	(5)	170
Immobilier	217	(26)	191	212	(27)	185
Total	3 622	(81)	3 541	3 138	(74)	3 064

• Note 20 > Créances clients

20.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés	962	989
Dépréciations clients et comptes rattachés	(114)	(107)
Créances de l'activité de crédit	1 054	969
Dépréciations de l'activité de crédit	(21)	(97)
Créances clients en valeur nette	1 881	1 754

20.2 > Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2011	2010
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Situation au 1^{er} janvier	(107)	(78)
Dotation	(26)	(34)
Reprise	19	25
Variation de périmètre	(3)	(17)
Différence de change	3	(3)
Situation au 31 décembre	(114)	(107)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Situation au 1^{er} janvier	(97)	(86)
Dotation	(56)	(36)
Reprise	116	25
Variation de périmètre	16	
Différence de change		
Situation au 31 décembre	(21)	(97)

Les conditions de constitution des dépréciations sont détaillées note 31.5 « Risques de crédit ».

• Note 21 > Autres actifs

21.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010 retraité
Autres créances	1 524	1 571
Comptes courants des sociétés non consolidées	118	115
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(43)	(31)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	9	6
Charges constatées d'avance	135	154
Autres actifs	1 743	1 815

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

21.2 > Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2011	2010
Situation au 1^{er} janvier	(31)	(33)
Dotation	(9)	(10)
Reprise	7	7
Variation de périmètre	(1)	
Différence de change	(9)	5
Situation au 31 décembre	(43)	(31)

• Note 22 > Autres actifs financiers courants

(En millions d'euros)	2011	2010
Actions cotées	18	16
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	127	20
Obligations à court terme	135	106
Créances financières à court terme	50	7
Divers	60	33
Titres de placement et assimilés	390	182
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	75	126
Autres actifs financiers courants	465	308

(1) La variation des « Actifs disponibles à la vente » correspond principalement à l'acquisition de titres GPA.

• Note 23 > Trésorerie nette

23.1 > Décomposition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	2011	2010
Équivalents de trésorerie	1 889	2 117
Trésorerie	2 034	1 318
Trésorerie brute et équivalents de trésorerie	3 923	3 435
Crédits spots et lignes confirmées		
Concours bancaires courants	(587)	(341)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	3 336	3 094

La trésorerie brute de la société-mère et des sociétés détenues à 100% est d'environ 4 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100% et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des intérêts ne donnant pas le contrôle représente environ 2 891 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 1 028 millions d'euros (GPA, Banque du Groupe Casino, Monoprix). À l'exception des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence de minoritaires, contrôle la politique de distribution sous réserve des restrictions liées aux covenants bancaires.

23.2 > Analyse de la trésorerie brute par devise

(En millions d'euros)	2011	%	2010	%
Euro	1 599	41	2 126	62
Dollar américain	265	7	40	1
Peso argentin	34	1	31	1
Real brésilien	867	22	676	20
Baht thaïlandais	188	5	128	4
Peso colombien	830	21	312	9
Dong vietnamien	71	2	57	2
Peso uruguayen	40	1	32	1
Zloty polonais	3	0	3	0
Autres devises	26	1	30	1
Trésorerie brute et équivalents de trésorerie	3 923	100	3 435	100

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 219 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 187 millions d'euros au 31 décembre 2010 la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers de la norme IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

• Note 24 > Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2011, certains actifs immobiliers font l'objet d'un processus de cession ; les actifs et passifs reclassés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	2011	2010
Actifs immobiliers du groupe Franprix-Leader Price	14	1
Actifs immobiliers du sous-groupe Mercialys	6	
Actifs immobiliers centres commerciaux	14	18
Divers	8	
Actifs détenus en vue de la vente	42	19

• Note 25 > Capitaux propres et intérêts ne donnant pas le contrôle

25.1 > Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Rallye a mis en œuvre en juin 2005 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance) afin d'assurer l'animation du marché.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale, Rallye est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants, d'assurer l'animation du marché des titres de la Société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne peut excéder une valeur nominale de 66 millions d'euros.

25.2 > Capital social et réserves liées au capital

Le capital est composé de 46 466 160 actions représentant une valeur nominale de 139 millions d'euros. Les primes d'émission, de fusion et les autres primes rattachées au capital s'élèvent respectivement à 995 millions d'euros, 363 millions d'euros et 40 millions d'euros.

25.3 > Variation du capital

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 3 euros)

	2011	2010
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	44 300 003	42 360 140
Exercice de souscription d'actions	50 802	
Paiement du dividende en actions 2010 (solde)	1 321 416	688 754
Paiement du dividende en actions 2011 (acompte)	793 939	1 251 109
Nombre d'actions au 31 décembre	46 466 160	44 300 003

25.4 > Autres capitaux propres

(En millions d'euros)	2011	2010
Primes ⁽¹⁾	1 398	1 349
Titres auto-détenus ⁽²⁾	(14)	(9)
Instruments de capitaux propres (TSSD) ⁽³⁾	600	600
Autres instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾	(4)	(4)
Réserves consolidées ⁽⁵⁾	4 740	4 479
Écart de conversion ⁽⁶⁾	582	945
Total des autres capitaux propres	7 302	7 360

(1) Primes : Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société-mère.

(2) Titres auto-détenus : au 31 décembre 2011, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 728 686, représentant 14 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la Société a :

- acquis 180 134 titres destinés à couvrir des plans d'attribution d'actions gratuites et d'options d'actions Rallye consentis par la Société aux dirigeants et salariés du Groupe ;
- livré 188 128 titres dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites échus en 2011 ;
- acquis 683 328 et cédés 596 578 actions dans le cadre du contrat de liquidité ;

(3) Instruments de capitaux propres (TSSD) : Le groupe Casino a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres « super subordonnés » à durée indéterminée (TSSD). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, pour un montant de 600 millions d'euros. Le dividende, est au taux de Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%).

(4) Autres instruments de capitaux propres : le Groupe détient des calls achetés en couverture des plans d'option de souscriptions d'action pour une valeur de 4 millions d'euros.

(5) Réserves consolidées : ce poste comprend :

- les réserves de la société-mère après retraitements de consolidation ;
- les capitaux propres retraités de chacune des filiales, diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentés du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(6) Écarts de conversion : Ce compte comprend les écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

25.5 > Variation des produits et charges comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2011	2010
Actifs financiers disponibles à la vente	(9)	37
Variation de juste valeur sur la période	(6)	35
Recyclage en résultat	(5)	11
(Charge) ou produit d'impôt	2	(9)
Couverture de flux de trésorerie	2	11
Variation de juste valeur sur la période	9	16
Recyclage en résultat	(4)	(5)
(Charge) ou produit d'impôt	(3)	0
Écarts de conversion	(363)	573
Variation des écarts de conversion de la période	(340)	627
Recyclage en résultat	(23)	(54)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs	(2)	(12)
Variation de la période	(4)	(18)
(Charge) ou produit d'impôt	2	6
Total	(372)	609

25.6 > Écarts de conversion

(En millions d'euros)	Part du Groupe			Part des minoritaires			Total 2011
	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	
Brésil	303	(165)	138	317	(221)	96	234
Argentine	(23)	(6)	(29)	(25)	(3)	(28)	(57)
Colombie	61	6	67	133	44	177	244
Uruguay	23	2	25	25	2	26	51
États-Unis	(6)	7	1	(1)	3	2	3
Thaïlande	37	(2)	35	73	(8)	65	100
Pologne	19	(7)	12	20	(9)	11	23
Océan indien	(3)		(3)	(6)	1	(5)	(8)
Vietnam	(2)	(1)	(3)	(4)	(2)	(6)	(9)
Total écarts de conversion	409	(166)	243	533	(194)	339	582

La variation en 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

(En millions d'euros)	Part du Groupe			Part des minoritaires			Total 2010
	Ouverture 2010	Variation 2010	Clôture 2010	Ouverture 2010	Variation 2010	Clôture 2010	
Brésil	183	121	304	190	128	318	622
Argentine	(22)	(1)	(23)	(24)	(1)	(25)	(48)
Colombie	2	59	61	(20)	153	133	194
Uruguay	16	7	23	17	8	25	48
Venezuela	5	(5)		3	(3)		
États-Unis	(3)	(3)	(6)	(3)	2	(1)	(7)
Thaïlande	5	32	37	3	71	74	111
Pologne	18	1	19	16	4	20	39
Océan indien	1	(4)	(3)	(7)	1	(6)	(9)
Vietnam	(2)		(2)	(5)	2	(3)	(5)
Total écarts de conversion	203	207	410	170	365	535	945

Les variations en 2010 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne, colombienne et thaïlandaise par rapport à l'euro.

25.7 > Paiements en actions

- 25.7.1. Paiements en actions Rallye

> Plans de souscriptions

Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13	1	12
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'options auquel il a été renoncé	33 440	44 492	79 037		
Nombre d'options exercées			50 802		
Nombre d'options restant en fin de période	147 687	213 599	180 682	12 000	124 485
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options					
Juste valeur à l'attribution en euros	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%	40,72%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt sans risque	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%	1,92%
Dividende projeté (taux de progression)	4,00%	4,00%	0%	0%	0%

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	2011		2010	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options
En circulation en début de période	33,02	926 185	34,57	1 202 702
Attribuées pendant la période			26,44	124 485
Auxquelles il est renoncé pendant la période	44,90	(4 220)	30,76	(194 001)
Exercées pendant la période	14,24	(50 802)		
Expirées pendant la période	36,84	(192 710)	40,16	(207 001)
En circulation en fin de période	33,27	678 453	33,02	926 185
Exerçables en fin de période	35,03	541 968	36,84	192 710

> Plans d'attribution d'actions gratuites

Rallye a également attribué en septembre 2010 et juin 2011 des plans d'attribution d'actions gratuites. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu pour le plan 2010 est la couverture des frais financiers par l'EBITDA ; pour le plan 2011 les critères sont pour 50% la couverture des frais financiers par l'EBITDA et pour 50% un niveau de coût d'endettement.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	06/09/2010	08/06/2011
Date d'acquisition	06/03/2013	08/06/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	58
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	4 323	
Nombre d'actions restant en fin de période	138 872	133 032
Valorisation des actions :		
Juste valeur de l'action en euros	19,86	24,06
Durée d'acquisition des droits	2 ans et 6 mois	3 ans

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par Rallye s'élève à 3 millions d'euros en 2011 et 2 millions d'euros en 2010.

L'impact en compte de résultat des paiements en actions accordés par les sociétés du Groupe s'élève à 19 millions d'euros en 2011 contre 22 millions d'euros en 2010.

- 25.72. Paiements en actions Casino

> Plans de souscriptions

Date d'attribution	15/12/2006	13/04/2007	07/12/2007	14/04/2008
Date d'échéance	14/06/2012	12/10/2012	06/06/2013	13/10/2013
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	70,00	75,80	77,25	75,10
Prix d'exercice en euros	69,65	75,75	74,98	76,73
Nombre d'options accordées à l'origine	53 708	362 749	54 497	434 361
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Dividende projeté	2,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Volatilité	25,11%	23,55%	25,27%	24,04%
Taux d'intérêt sans risque	3,99%	4,78%	4,85%	4,17%
Juste valeur de l'option en euros	14,31	16,73	18,18	13,61
Nombre d'options en circulation	27 101	186 434	35 931	274 632

Date d'attribution	05/12/2008	08/04/2009	04/12/2009	29/04/2010
Date d'échéance	04/06/2014	07/10/2014	03/06/2015	28/10/2015
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	43,73	48,37	58,31	65,45
Prix d'exercice en euros	49,02	49,47	57,18	64,87
Nombre d'options accordées à l'origine	109 001	37 150	72 603	48 540
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Dividende projeté	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Volatilité	26,77%	29,60%	30,02%	29,32%
Taux d'intérêt sans risque	3,05%	2,44%	2,09%	1,69%
Juste valeur de l'option en euros	6,14	5,07	8,59	10,33
Nombre d'options en circulation	84 662	33 400	56 748	45 365

> Plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	04/12/2009	29/04/2010	29/04/2010	22/10/2010	03/12/2010	15/04/2011	15/04/2011
Date d'acquisition	04/12/2014	29/04/2015	29/04/2015	22/10/2014	03/12/2015	15/04/2015	16/04/2016
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	58,31	65,45	65,45	67,68	69,33	70,80	70,80
Nombre d'options accordées à l'origine	24 463	51 394	296 765	4 991	17 268	69 481	46 130
Juste valeur de l'action en euros	42,47	50,86	50,86	57,07	55,35	58,99	56,40
Condition de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Condition de performance	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Nombre d'options en circulation	15 718	46 326	265 400	2 062	16 474	67 748	46 130

(1) Non soumis à des critères de performances.

(2) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 21 octobre 2011, le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010 dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2010, les taux de performance sont les suivants :
 Monoprix : 100% au titre des plans de 2011 et 73% au titre de 2010.
 Autres sociétés : essentiellement à 100% au titre de 2011 et 74% au titre de 2010.

Date d'attribution	15/04/2011	15/04/2011	21/10/2011	21/10/2011	21/10/2011	02/12/2011	02/12/2011
Date d'acquisition	16/04/2016	16/04/2016	21/10/2016	21/10/2015	21/10/2016	02/12/2016	02/12/2015
Cours de l'action lors de l'attribution en euros	70,80	70,80	62,94	62,94	62,94	66,62	66,62
Nombre d'options accordées à l'origine	241 694	26 585	3 742	26 931	4 200	23 383	2 362
Juste valeur de l'action en euros	56,34	56,34	47,53	49,79	47,53	50,94	53,16
Condition de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Condition de performance	(2)	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)
Nombre d'options en circulation	238 099	26 035	3 742	26 931	4 200	23 383	2 362

(1) Non soumis à des critères de performances.

(2) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 21 octobre 2011, le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010 dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2010, les taux de performance sont les suivants :

Monoprix : 100% au titre des plans de 2011 et 73% au titre de 2010.

Autres sociétés : essentiellement à 100% au titre de 2011 et 74% au titre de 2010.

Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants.

Informations relatives aux plans sur titres de Casino :

Stock d'options sur actions et d'options d'achats d'actions	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options restantes au 1^{er} janvier 2010	1 405 644	65,98 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>527 581</i>	
Options accordées	48 540	64,87 €
Options exercées	(281 725)	57,94 €
Options supprimées	(120 974)	69,75 €
Options arrivées à expiration	(41 705)	58,16 €
Options restantes au 31 décembre 2010	1 009 780	68,04 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>414 296</i>	<i>72,94 €</i>
Options accordées		
Options exercées	(105 332)	57,94 €
Options supprimées	(110 497)	72,03 €
Options arrivées à expiration	(49 678)	57,89 €
Options restantes au 31 décembre 2011	744 273	59,01 €
<i>Dont options exerçables</i>	<i>524 098</i>	<i>75,89 €</i>

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	Nombre d'actions, en cours
Actions en circulation au 1^{er} janvier 2010	902 211
Actions attribuées	370 418
Actions supprimées	(307 004)
Actions émises	(129 622)
Actions en circulation au 31 décembre 2010	836 003
Actions attribuées	444 508
Actions supprimées	(378 008)
Actions émises	(117 893)
Actions en circulation au 31 décembre 2011	784 610

25.8 > Distribution de dividende

Au cours de l'année 2011, la société Rallye a procédé :

- au versement du solde du dividende au titre de 2010 pour 1,03 euro par action ;
- au versement d'un acompte sur dividende pour 0,80 euro par action.

Lors de la distribution, la possibilité d'opter pour le paiement en action était offerte (voir note 1.2 des « Autres faits marquants »).

Le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende de 1,83 euro par action au titre de l'exercice 2011, soit un solde restant à verser de 1,03 euro par action compte tenu de l'acompte de 0,80 euro mis en paiement en octobre 2011.

• Note 26 > Provisions

(En millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variations de périmètre et transferts	Variations de change	Autres	Au 31 décembre 2011
Service après-vente	8	9	(7)					10
Médaille du travail	21	1					1	23
Retraite ⁽¹⁾	143	84	(66)	(4)	1		9	167
Services rendus	15	16	(15)					16
Litiges divers	67	20	(10)	(35)	1	(2)		41
Risques et charges divers	322	135	(140)	(59)	21	(10)		269
Restructurations	17	5	(8)	(1)				13
Total des provisions	593	270	(246)	(99)	23	(12)	10	539
dont non courant	311	118	(91)	(9)	21	(10)	10	350
dont courant	282	152	(155)	(90)	2	(2)		189

(1) Voir note 27.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

• **Note 27 > Engagements de retraite et avantages assimilés**

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies portent principalement sur la France au titre des indemnités de fin de carrière et un régime de retraite complémentaire.

27.1 > Plan à prestations définies

- 27.1.1. Synthèse

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166			176	166
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)			(49)	(55)
Couverture financière des engagements financés	127	111			127	111
Valeur actuelle des obligations non couvertes	14	13	26	18	40	31
Surplus non reconnu (limitation d'actif)						
Provision comptabilisée au bilan	141	124	26	18	167	143

- 271.2. Évolution des engagements

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
A. VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	179	152	18	17	197	168
Coût des services rendus	13	13	5	1	17	14
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	1		7	6
Acquisitions/cessions de filiales	1				1	
Décassements	(10)	(11)	(3)	(2)	(13)	(13)
Perte et (gains) actuariels	1	19	4		5	20
Variation de change				2		2
Dettes actuarielles fin de période (A)	190	179	26	18	216	197
B. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture début de période	55	62			55	62
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1			1	1
(Pertes) et gains actuariels	1	1			1	1
Contribution de l'employeur						
Contribution des salariés						
Prestations payées	(9)	(9)			(9)	(9)
Variation du périmètre						
Autres mouvements	1				1	
Juste valeur des actifs de couverture fin de période (B)	49	55			49	55
C. COUVERTURE FINANCIÈRE A – B						
Plafonnement d'actif	141	124	26	18	167	143
Engagement net de retraite	141	124	26	18	167	143

- 271.3. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2011	2010
Provisions et autres passifs courants	19	15
Impôts différés actifs	(7)	(5)
Diminution cumulée des capitaux propres	12	10
Dont, propriétaires de la Société	6	5
Résultat après impôt, enregistré en capitaux propres	(2)	(12)

- 27.1.4. Rapprochement des provisions au bilan

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
En début d'exercice	124	90	18	17	143	107
Écart actuariels comptabilisés en capitaux propres		18	4		4	18
Contributions des participants						
Charges de l'exercice	18	18	6	1	24	19
Décaissements	(10)	(8)	(3)	(2)	(13)	(10)
Remboursements partiels des actifs du régime	9	6			9	6
Variations de périmètre	1				1	
Variations de change				2		2
Autres mouvements	(1)				(1)	
En fin d'exercice	141	124	26	18	167	143

- 27.1.5. Composante de la charge de la période

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Activités poursuivies						
Coût financier	6	6	1		7	6
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)			(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	5	4	1		6	5
Coût des services rendus	13	13	5	1	18	14
Coût des services passés						
Réduction/Liquidation de régime						
Charge comptabilisée en frais de personnel	13	13	5	1	17	14
Charge de l'exercice	18	18	6	1	24	19

- 27.1.6. Politique et stratégie de couverture des engagements

(En millions d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166	140	464	125
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)	(62)	(432)	(71)
Sous-total	127	111	78	32	54
Valeur actuelle des obligations non couvertes	40	31	28	38	23
Actifs plafonnés				30	
Provisions comptabilisées au bilan	167	143	107	100	77

Les actifs de couverture sont composés principalement d'obligations à taux fixe, d'actifs immobiliers et d'actions à hauteur respectivement de 83,9%, 8,4% et 7,7%.

- 271.7. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2011	2010	2011	2010
Taux actualisation	4,3% – 4,5%	4,0%	3,8% – 7,0%	4,1% – 7,5%
Taux augmentation des salaires	2,25% – 2,5%	2,0% à 2,5%	2,0% – 3,5%	
Age de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 67 ans	50 – 65 ans	50 – 60 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,6% – 4,0%	4%		

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2011, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 million d'euros en 2010 et 2011.

- 271.8. Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation respectivement de -3,5% et de +10,2% sur le montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de respectivement +1,6% et de -1,3% sur le montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

- 271.9. Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2011 à 10 millions d'euros (-8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

- 271.10. Versements attendus en 2012

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2012, des indemnités de l'ordre de 12 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

27.2 > Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 289 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 (280 millions d'euros au titre de l'exercice 2010).

• Note 28 > Passifs financiers

28.1 > Composition des passifs financiers

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	7 080	626	7 706	6 301	846	7 147
Autres dettes financières	1 853	3 189	5 042	1 945	1 404	3 349
Contrats de crédit-bail	61	41	102	63	43	106
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	66	43	109	1	57	58
Instruments financiers dérivés passifs	25	51	76	61	119	180
Total passifs financiers	9 085	3 950	13 035	8 371	2 469	10 840

28.2 > Détail des emprunts obligataires

Emprunts obligataires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	2011 *	2010 *
Rallye 2003	EUR		Taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013		300	3,250%	3 mois	juil.-13	336	324
Rallye 2004	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		375	5,625%	7 ans	oct.-11		374
Rallye 2010	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		500	5,875%	4 ans	mars-14	495	495
Rallye 2010	EUR		Taux variable				
OREA 2015		100		3 ans	févr.-15	99	99
Rallye 2009	EUR		Taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		500	8,375%	3 mois	janv.-15	494	492
Rallye 2009	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		500	7,625%	6 ans	nov.-16	495	494
Casino 2004	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		210	4,750%	7 ans	juil.-11		210
Casino 2002	EUR		Taux fixe	10 ans et			
Emprunt obligataire 2012		413	6,000%	9 ans 6 mois	févr.-12	414	449
Casino 2009	EUR		Taux fixe	3 ans			
Emprunt obligataire 2012		165	7,880%	6 mois	août-12	166	167
Casino 2007 et 2008	EUR		Taux fixe	7 ans et			
Emprunt obligataire 2014		578	4,880%	5 ans 10 mois	avr.-14	605	701
Casino 2008	EUR		Taux fixe	de 4 à			
Emprunt obligataire 2013		544	6,380%	5 ans	avr.-13	567	745
Casino 2009	EUR		Taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		750	5,50%	6 mois	janv.-15	787	782
Casino 2010	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2017		888	4,38%	7 ans	févr.-17	828	833
Casino 2010	EUR		Taux fixe	7 ans			
Emprunt obligataire 2018		508	4,48%	6 mois	nov.-18	506	472
Casino 2011	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		600	4,47%	7 ans	avr.-16	598	
Casino 2011	EUR		Taux fixe				
Emprunt obligataire 2021		850	4,73%	10 ans	mai-21	824	
Casino 2002	USD		Taux fixe				
Placement privé 2011		255	6,460%	9 ans	nov.-11		187
Exitol/Carulla	COP		Taux variable	5/8 et	avr -11/13		
Emprunts obligataires		102		10 ans	mai-15	89	100
GPA 2007	BRL		Taux variable				
Emprunt obligataire		130	CDI +0,5%	4/5 et 6 ans	mars -11/12/13	86	119
GPA 2009	BRL		Taux variable				
Emprunt obligataire 2011		33	119% CDI	2 ans	juin-11		30
GPA 2009	BRL		Taux variable		dec -12/13/14		
Emprunt obligataire		83	109,5% CDI	3/4 et 5 ans	juin -13/14	81	74
GPA 2011	BRL		Taux variable				
Emprunt obligataire 2014		101	107,7% CDI	3 ans	janv.-14	101	
GPA 2011	BRL		Taux variable	4 ans			
Emprunt obligataire 2015		133	109,5% CDI	6 mois	juin-15	133	
Total emprunts obligataires						7 706	7 147

* Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

28.3 > Détail des autres dettes financières

Emprunts bancaires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	2011	2010
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		125	Taux variable	4 ans 11 mois	nov.-11		75
Alpetrol	EUR						
Prêt structuré		100	Taux fixe	5 ans	oct.-11		126
Alpetrol	EUR						
Prêt bancaire		50	Taux variable	5 ans	janv.-12	50	50
Alpetrol	EUR						
Prêt structuré		100	Taux variable	5 ans	juin-12	100	100
Alpetrol	EUR						
Ligne de crédit		15	Taux variable			15	
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		75	Taux variable	2 ans 11 mois	avr.-12	75	74
Rallye	EUR						
Prêt structuré		150	Taux variable	5 ans	juil.-17	149	150
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		100	Taux variable	3 ans	mars-13	100	100
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		75	Taux variable	5 ans	juin-13	75	75
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		40	Taux variable	5 ans	févr.-14	40	40
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		150	Taux variable	7 ans	mai-14	150	150
Rallye	EUR						
Prêt bancaire		50	Taux variable	10 ans	févr.-18	50	50
Rallye	EUR						
Equity swap		37	Taux variable		mai-12	37	
Rallye	EUR						
Ligne de crédit		380	Taux variable			380	
Parande	EUR						
Emprunts bancaires divers		101	Taux variable			102	101
Go sport				3 ans			
Ligne de crédit		120	Taux variable	6 mois		78	31
Casino	EUR						
Prêt structuré Calyon		184	Taux variable	6 ans	juin-13	184	184
Casino	EUR						
Prêt Schuldschein		130	Taux variable	5 ans	mai-13		130
Casino	EUR						
Alaméa		300	Taux variable	5 ans	avr.-15	300	300
Casino	EUR						
Emprunts bancaires divers ⁽¹⁾						259	143
Casino	EUR						
Billets de trésorerie						438	
Casino							
Amérique latine ⁽²⁾						602	768
Casino							
Autres international ⁽³⁾						919	51
Concours bancaires						587	341
Intérêts courus ⁽⁴⁾						352	310
Total emprunts bancaires						5 042	3 349

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 188 et 86 millions d'euros respectivement en 2011 et 2010.

(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 569 et 31 millions d'euros en 2011 (contre respectivement 622 et 144 millions d'euros en 2010).

(3) Concerne principalement Big C Thaïlande à hauteur de 890 millions d'euros.

(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

28.4 > Dettes liées aux puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant
Franprix-Leader Price ⁽¹⁾	26,00% à 84,00%	16,00 à 74,00%	93	F/V	65	28
Lanin/Disco (Uruguay) ⁽²⁾	96,55%	3,45%	15	F		15
Monoprix (Somitap)	54,52%	45,48%	1	F	1	
Total des engagements			109		66	43

(1) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10% de l'indicateur présente un impact de +/-3 millions d'euros ; les échéances de ces options s'échelonnent entre 2012 et 2035.

(2) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

28.5 > Endettement financier

- 28.5.1. Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	7 080	626	7 706	6 301	846	7 147
Autres dettes financières	1 853	3 189	5 042	1 945	1 404	3 349
Contrats de crédit-bail	61	41	102	63	43	106
Dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle	66	43	109	1	57	58
Instruments financiers dérivés passifs	25	51	76	61	119	180
Total passifs financiers	9 085	3 950	13 035	8 371	2 469	10 840
Instruments financiers dérivés actifs	(129)	(75)	(204)	(150)	(123)	(273)
Créances rattachées à la cession d'actifs non courants ⁽¹⁾		(106)	(106)	(83)	(299)	(382)
Titres de placement et assimilés		(390)	(390)		(185)	(185)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(3 923)	(3 923)		(3 435)	(3 435)
Total actifs financiers	(129)	(4 494)	(4 623)	(233)	(4 042)	(4 275)
Endettement financier net	8 956	(544)	8 412	8 138	(1 573)	6 565

(1) Essentiellement Cativen (Venezuela) en 2010 et 2011.

- 28.5.2. Variation de l'endettement financier

(En millions d'euros)	2011	2010
Endettement financier à l'ouverture	10 567	10 293
Nouveaux emprunts ⁽¹⁾	3 924	1 431
Remboursements (principal et intérêts) ⁽²⁾	(2 032)	(1 238)
Autres actifs financiers	11	20
Variations juste valeur (contrepartie résultat)	7	(7)
Écarts de conversion	(108)	117
Variations de périmètre ⁽³⁾	414	(5)
Variations des dettes liées à des puts sur intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽⁴⁾	51	(23)
Autres	(3)	(21)
Endettement financier à la clôture	12 831	10 567
Passifs financiers (voir note 32.2.1)	13 035	10 840
Instruments financiers dérivés actifs (voir note 32.2.1)	(204)	(273)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-dessous :

- Opérations d'échange obligataire 2011

Le 18 mai 2011, le groupe Casino a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726% (voir note 2.2). À cette occasion, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00%), avril 2013 (coupon de 6,375%) et avril 2014 (coupon de 4,875%) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires. Le nouvel emprunt obligataire est à échéance 2021 et a un taux d'intérêt effectif de 5,13%.

En application de la norme IAS 39 portant sur la décomptabilisation d'un passif financier, cette opération a été traitée comme un prolongement de dettes financières du fait que les modifications des termes contractuels n'ont pas été considérées comme substantielles. L'impact de l'échange d'obligations constitue un ajustement de la valeur comptable de l'emprunt obligataire 2021 et est amorti actuariellement sur la durée résiduelle du passif ainsi modifié. Ce traitement comptable s'applique également aux primes, frais d'émission non amortis et attachés aux lignes obligataires échangées et tous les coûts supportés au titre de l'échange (commissions, frais, prime d'échange) s'amortiront jusqu'en 2021. De même, l'incidence du déboulement des couvertures attachées aux dettes initiales est amortie sur la durée de la nouvelle dette.

Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles à ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (« negative pledge ») et défaut croisé. Il comporte également une clause de remboursement anticipé en cas de dégradation en « non-investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon consécutive à un changement d'actionnaire majoritaire de Casino, Guichard-Perrachon ainsi qu'une clause de « coupon step-up » augmentant le taux d'intérêt de 125 bp en cas de dégradation en « non-investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

- Emprunt obligataire de 600 millions d'euros

Le 27 septembre 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans avec un coupon annuel de 4,47%. Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat telles que rappelées ci-dessus.

- Ligne de crédit confirmée de 900 millions de dollars

Le 31 août 2011, le Groupe a signé la mise en place d'un financement à moyen terme, d'un montant de 900 millions de dollars (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. L'échéance de cette ligne court jusqu'en août 2014. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 millions d'euros.

- Une émission obligataire dans la filiale GPA pour 237 millions d'euros

- L'acquisition des activités thaïlandaises de Carrefour pour 981 millions d'euros

- L'acquisition complémentaire de titres GPA pour 386 millions d'euros

- L'émission de billets de trésorerie par Casino de 438 millions d'euros

(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement :

- À l'emprunt Schuldschein pour 130 millions d'euros ;

- deux emprunts obligataires Casino pour 465 et 70 millions d'euros ;

- un emprunt obligataire pour 375 millions d'euros, un emprunt bancaire pour 75 millions d'euros dans les comptes de Rallye ;

- d'autres emprunts et dettes financières logés dans les entités Franprix-Leader Price, GPA, Alpetrol et Exitto pour respectivement 252, 298,130 et 111 millions d'euros.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement les opérations décrites en note 1.2. relatives à l'augmentation de la participation dans GPA (173 millions d'euros) et au groupe Franprix-Leader Price (263 millions d'euros).

(4) La variation de 2011 concerne le groupe Franprix-Leader Price.

- 28.5.3. Échéancier de paiement des dettes financières brutes et autres dettes

> Échéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	7 706	626	4 409	2 671
Autres emprunts	5 042	3 189	1 544	309
Contrats de location financement	102	41	49	12
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	76	51	22	3
Dettes financières	109	43	66	
Dettes fournisseurs	5 517	5 517		
Autres dettes	4 301	3 762	539	
Total	22 852	13 228	6 629	2 995

> Échéancier de paiement des passifs financiers au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers				
Emprunts obligataires	7 147	846	4 924	1 376
Autres emprunts	3 349	1 404	1 778	165
Contrats de location financement	106	43	55	9
Instruments financiers dérivés (couverture de juste valeur)	180	119	51	10
Dettes financières	58	57	1	
Dettes fournisseurs	4 992	4 992		
Autres dettes	3 683	3 414	222	47
Total	19 512	10 873	7 031	1 608

• Note 29 > Autres dettes

(En millions d'euros)	2011			2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés passifs	74	13	87	3	25	28
Dettes fiscales et sociales	286	1 485	1 771	206	1 306	1 512
Dettes diverses	66	810	876	60	796	856
Dettes sur immobilisations	24	279	303		258	258
Comptes courants		64	64		64	64
Financement de l'activité de crédit		1 019	1 019		796	796
Produits constatés d'avance	90	91	181		169	169
Total	540	3 761	4 301	269	3 414	3 683

• Note 30 > Juste valeur des instruments financiers

30.1 > Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

- 30.1.1. Actifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Titres de placement » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » la juste valeur est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture (niveau 1).
- Pour les instruments financiers affectés aux postes « Dérivés actifs non courants », « Actifs financiers de couverture non courants » et « Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette », la juste valeur est déterminée selon des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables (niveau 2).
- Pour les investissements dans des fonds de *Private Equity* affectés au poste « Titres immobilisés de l'activité portefeuille » la juste valeur est déterminée sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds (niveau 3).
- Pour les autres instruments non cotés affectés au poste « Autres actifs financiers disponibles à la vente » composés essentiellement de participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché (ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3). Les variations d'hypothèses ne donneraient pas un résultat d'estimation de la juste valeur sensiblement différent de la valeur retenue par le Groupe.

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur aux 31 décembre 2011 et 2010 :

(En millions d'euros)	31/12/2011		Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2011	
	Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants	971	252	719	59	10	271	379	719
Actifs financiers de couverture non courants	129		129	129				129
Clients et comptes rattachés	1 881		1 881			1 881		1 881
Autres actifs courants	1 743	621	1 122	10		1 112		1 122
Autres actifs financiers courants	465		465	288		50	127	465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 923		3 923	586		3 337		3 923

(En millions d'euros)	31/12/2010 retraité		Ventilation par catégories d'instruments					31/12/2010 retraité
	Total de l'actif	Actifs non financiers	Actifs financiers	Juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants	1 062	179	883	48	11	386	438	883
Actifs financiers de couverture non courants	150		150	150				150
Clients et comptes rattachés	1 754		1 754			1 754		1 754
Autres actifs courants	1 815	720	1 095	6		1 089		1 095
Autres actifs financiers courants	308		308	281		7	20	308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 435		3 435	1 326		2 109		3 435

- 30.1.2. Passifs financiers

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires, sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2.
- Les passifs financiers relatifs aux puts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3.

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur.

(En millions d'euros)	31/12/2011		Ventilation par catégories d'instruments					31/12/2011
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur des passifs financiers
Emprunts obligataires	7 706		7 706	7 706				8 030
Autres emprunts et dettes financières	5 042		5 042	5 042				5 081
Location financement	102		102	102				102
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76		76				76	76
Dettes fournisseurs	5 517		5 517	5 517				5 517
Autres dettes	4 301	1 338	2 963	2 874	3	78	7	2 963

(En millions d'euros)	31/12/2010		Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2010	
	Valeur au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur des passifs financiers
Emprunts obligataires	7 147		7 147	7 147				7 674
Autres emprunts et dettes financières	3 349		3 349	3 349				3 350
Location financement	106		106	106				106
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	180		180			1	179	180
Dettes fournisseurs	4 992		4 992	4 992				4 992
Autres dettes	3 683	1 396	2 287	2 247	4	29	7	2 287

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de Bourse à la date de clôture.

Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

30.2 > Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêté :

- niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- niveau 3 : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Les tableaux ci-dessous présentent, au 31 décembre 2011 et 2010, les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois hiérarchies suivantes :

(En millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			2011
	Prix de marché niveau 1	Modèles avec paramètres observables niveau 2	Modèles avec paramètres non observables niveau 3	
Actif				
Actifs financiers disponibles à la vente	132	53	277	462
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)		204		204
Dérivés actifs (courants et non courants)		17	51	68
Autres	634	167		801
Passif				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	7	76		83
Dérivés passifs (courants et non courants)		81		81
Autres				

(En millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			2010
	Prix de marché niveau 1	Modèles avec paramètres observables niveau 2	Modèles avec paramètres non observables niveau 3	
Actif				
Actifs financiers disponibles à la vente	27	14	382	423
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)	3	273		276
Dérivés actifs (courants et non courants)	4	5		9
Autres	1 358	123		1 481
Passif				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	6	180		186
Dérivés passifs (courants et non courants)	1	33		34
Autres				

• Note 31 > Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de taux d'intérêt, de change, sur actions), de contrepartie et de liquidité.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux, des swaps de devises, et des instruments à terme. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a décidé d'introduire une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la duration que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

Les instruments dérivés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2011	2010
Actif					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat	6		79	85	46
Dérivés – couverture de flux de trésorerie		8		8	7
Dérivés – couverture de juste valeur	204			204	278
Total dérivés actif	210	8	79	297	331
<i>dont non courant</i>	<i>135</i>		<i>54</i>	<i>189</i>	<i>198</i>
<i>dont courant</i>	<i>75</i>	<i>8</i>	<i>25</i>	<i>108</i>	<i>133</i>
Passif					
Dérivés – à la juste valeur par le résultat	3		76	79	4
Dérivés – couverture de flux de trésorerie	2	1		3	4
Dérivés – couverture de juste valeur	50	28	5	83	201
Total dérivés passif	55	29	81	165	209
<i>dont non courant</i>	<i>26</i>		<i>74</i>	<i>100</i>	<i>64</i>
<i>dont courant</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>7</i>	<i>65</i>	<i>145</i>

Au 31 décembre 2011, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde créditeur de 7 millions d'euros (débitaire 9 millions d'euros au 31 décembre 2010).

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens de la norme IAS 39 s'élève à -5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (42 millions d'euros au 31 décembre 2010).

31.1 > Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux.

Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

- Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

(En millions d'euros)	2011	2010
Emprunts	3 578	2 474
Location financière	41	43
Concours bancaires courants et crédits spots	587	341
Total dette à taux variable (hors intérêts courus)⁽¹⁾	4 206	2 858
Équivalents de trésorerie	1 889	2 117
Trésorerie	2 034	1 318
Total Actif	3 923	3 435
Position nette avant gestion	283	(577)
Instruments dérivés	1 802	3 501
Position nette après gestion	2 085	2 923
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 085	2 923
Variation de 1%	21	29
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	21	27
Coût de l'endettement	676	551
Impact variation frais financiers/charges financières	3,06%	4,85%

(1) L'échéance des actifs et dettes à taux variable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, principalement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

31.2 > Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(En millions d'euros)	USD	PLN	JPY	BRL	Euros	Divers	2011	2010
Créances commerciales exposées	(7)						(7)	(10)
Autres actifs financiers exposés	(565)		(11)			(5)	(581)	(721)
Dettes fournisseurs exposées	106			1	3		109	92
Dettes financières exposées	242						243	477
Exposition brute dette/(créance)	(224)		(11)	1	3	(5)	(236)	(163)
Créances commerciales couvertes								(6)
Autres actifs financiers couverts	(458)		(11)			(5)	(474)	(290)
Dettes fournisseurs couvertes	62						62	25
Dettes financières couvertes	242						242	469
Exposition nette dette/(créance)	(70)			1	3		(66)	(361)

L'exposition bilantielle nette de -361 millions d'euros au 31 décembre 2010 incluait principalement des créances envers le gouvernement vénézuélien libellées en US dollars à hauteur de 338 millions d'euros ; ces créances n'avaient pas fait l'objet de couverture.

- Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	2011	2010
Dollar américain	(11)	(37)
Autres devises	0	0
Total	(11)	(37)

31.3 > Risque sur actions

- Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les Obligations Échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

- Portefeuille d'investissements

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2011, réduisant ainsi son exposition économique.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2011, le portefeuille comprend ainsi environ 110 lignes, inférieures à 4 millions d'euros pour les quatre cinquièmes d'entre elles, avec un montant maximum par ligne de 18 millions d'euros en cash investi net. Par ailleurs, le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% du prix des titres détenus :

(En millions d'euros)	2011	2010
Position bilan (juste valeur)	305	338
Sensibilité sur les capitaux propres	(27)	(26)
Sensibilité sur le résultat	(4)	(8)

- Portefeuille de placement

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 26 millions d'euros au 31 décembre 2011. Compte tenu à la fois de la corrélation aux principaux indices de référence (β) des actions détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2011, appliquée à cette exposition globale de 26 millions d'euros aurait eu un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat avant impôt.

31.4 > Risques de crédit

- Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture			Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois			
Exercice 2010	733	41	29	21	91	165	989
Exercice 2011	675	58	37	23	118	169	962

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

- Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par strates homogènes de créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant au moins une échéance impayée. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci avant.

L'encours des créances clients relatifs à l'activité de crédit est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	À jour ⁽¹⁾	En retard non dépréciés ⁽²⁾	Restructurés à jour ⁽³⁾	Encours dépréciés ⁽⁴⁾	Total
Exercice 2010	732	7	89	141	969
Exercice 2011	996		19	39	1 054

(1) Créances qui n'ont pas présenté d'incident de paiement.

(2) Créances échues non dépréciées.

(3) Créances pour lesquelles l'échéancier de paiement a fait l'objet d'un aménagement.

(4) Créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois et qui font l'objet d'une dépréciation.

- Risque de crédit lié aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs (voir note 21.2).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers, la Société est exposée au risque de contrepartie. Rallye privilégie les relations financières avec différentes banques de tailles internationales bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées et évite une trop grande concentration des opérations sur un nombre restreint d'établissements financiers. Dès lors, Rallye considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec l'organisme prêteur, il n'y a donc pas de risque de contrepartie additionnel.

Les créances envers l'État vénézuélien ne sont ni échues ni dépréciées.

31.5 > Risque d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat, notamment le maintien de l'emprunt à son rang (*pari-passu*), la limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et le défaut croisé (*cross default*).

Au niveau du groupe Rallye, les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 13% des dettes financières. Ces ratios sont applicables uniquement aux emprunts bancaires ; les émissions obligataires publiques de Rallye sur le marché de l'euro ne contiennent en effet aucun engagement lié à des ratios financiers.

Certains financements bancaires sont soumis aux deux ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2011
EBIDTA consolidé ⁽¹⁾ /Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	3,42
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 milliard d'euros	1,8

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Au niveau du groupe Casino, en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (la société) due à un changement d'actionnaire majoritaire de la société, une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs est prévue dans certains contrats de prêts qui représentent un nominal de 4 882 millions d'euros. Dans cette situation, le groupe Casino serait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé de l'encours concerné. De plus, certains contrats prévoient une clause de « coupon step-up » qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon. Ce type de clause porte sur un nominal de 4 304 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé s'élève à 2,40 alors que les covenants ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée satisfaisante quant au respect par le groupe Casino des covenants financiers.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières groupes qui sont portées par la maison mère se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, le club deal de 900 millions de dollars mis en place en août 2011, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 170 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA⁽²⁾ consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 320 millions d'euros et l'emprunt Alaméa de 300 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée⁽¹⁾/EBITDA consolidé⁽²⁾ < 3,7.

Le prêt structuré Calyon de 184 millions d'euros est soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3.

(1) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

(2) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les filiales Monoprix, GPA et Exito sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2011.

Par ailleurs afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 5 milliards d'euros qui se décompose de la façon suivante :

- Lignes bancaires confirmées

(En millions d'euros)	Taux	Montants disponibles		
		Groupe Casino	Rallye	Groupe Go Sport
Lignes bancaires confirmées < à 1 an	Variable	365	275	
Lignes bancaires confirmées > à 1 an	Variable	520	1 195	120
Total des lignes autorisées		885	1 470	120
<i>Total des lignes utilisées</i>		50	35	59
Lignes syndiquées < à 1 an	Variable			
Lignes syndiquées > à 1 an	Variable	1 897	735	
Total des lignes autorisées		1 897	735	
<i>Dont total des lignes utilisées</i>		232	360	
Ligne pour le financement de l'activité de crédit < à 1 an	Variable	133		
Ligne pour le financement de l'activité de crédit > à 1 an	Variable	250		
Total ligne autorisée		383		
<i>Dont total ligne utilisée</i>		217		

- Échéancier des flux de trésorerie des passifs financiers au 31 décembre 2011

(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	12 748	14 823	3 768	7 880	3 175
Contrats de location financement	102	128	41	63	24
Dettes IFRS (comptabilisation des puts)	109	109	43	31	35
Instrument financiers dérivés	(107)	(38)	(26)	1	(13)
entrées de trésorerie		(1 213)	(993)	(196)	(24)
sorties de trésorerie		1 180	971	197	11
contrats dérivés réglés en net		(5)	(5)		
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	8 393	8 393	8 309	29	55
Total	21 245	23 377	12 108	8 006	3 263

• Note 32 > Actifs et passifs éventuels, autres obligations contractuelles

Au 31 décembre 2011, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe à l'exception des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements liés aux opérations exceptionnelles sont relatifs au périmètre du Groupe consolidé.

32.1 > Engagements liés à l'activité courante

- 32.1.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

(En millions d'euros)	2011	2010
Actifs donnés en garantie ⁽¹⁾	146	119
Cautions et garanties bancaires données	617	428
Engagement de commandes d'achats fermes* ⁽²⁾	97	60
Réserve de crédits accordés à la clientèle ⁽³⁾	886	1 234
Autres engagements	98	108
Total des engagements donnés	1 844	1 949

* Engagements réciproques

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles

(2) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés

(3) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 886 millions d'euros au titre de 2011 peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis deux ans.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 5 982 658 heures. Ils étaient de 5 374 962 heures au 31 décembre 2010. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 73 680 heures.

- 32.1.2. Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à percevoir au titre des garanties reçues.

(En millions d'euros)	2011	2010
Cautions et garanties bancaires reçues	89	81
Actifs financiers assortis de garanties	57	43
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir notes 31.5)	4 537	3 665
Autres engagements	29	7
Total des engagements reçus	4 712	3 796

32.2 > Engagements liés aux opérations exceptionnelles

- 32.2.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données sauf dans le cadre des promesses d'achats d'actions qui sont évaluées à leur juste valeur.

Ce tableau n'inclut pas les engagements que le Groupe a pris en faveur des entreprises associées et des co-entreprises (voir respectivement notes 16 et 17).

(En millions d'euros)	2011	2010
Garanties données dans le cadre de la cession⁽¹⁾ :		
– des activités polonaises ⁽²⁾	54	58
– des titres de Smart & Final	4	4
– d'actifs immobiliers	13	15
– d'autres actifs	1	2
Promesses d'achats d'actions * dont⁽³⁾ :		
– Monoprix ⁽⁵⁾		1 225
– Franprix-Leader Price	195	184
– Disco (Uruguay)	61	56
Opération Carrefour Thaïlande ^{*(4)}		851
Autres engagements exceptionnels donnés	32	23
Total des engagements donnés liés aux opérations exceptionnelles	360	2 418

* Engagements réciproques

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1^{er} jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.

Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.
- une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie.
- au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2011, il s'élève à 27 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 21 millions d'euros.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (Voir notes 1.26 des « Règles et méthodes comptables » et 28.4).

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exercable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exercable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

– Franprix-Leader Price

Options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

– Uruguay

Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

– Brésil

Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 76% du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de juin 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exercable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014 dont le prix sera calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de GPA à un prix de 11 millions de dollars. Cette option d'achat est exercable dans certaines conditions.

(4) Voir note 2.2.

(5) Monoprix.

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix sont exercables à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Compte tenu des événements intervenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans la note 36, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50% du capital de Monoprix n'est pas indiquée.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys ;
- dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse ;
- ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

- 32.2.2. Engagements reçus

Les engagements reçus s'élevaient au 31 décembre 2011 à 8 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

32.3 > Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 16.2 et 17.2.

- Litige avec la famille Baud

Des litiges divers, sans caractère significatif, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élevaient à 82 millions d'euros dont 61 millions d'euros de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2011 se sont élevés à 245 et 8 millions d'euros.

- Sinistres thaïlandais

Lors des événements du 2^e trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes d'exploitation. Sur l'exercice, le groupe Casino a enregistré un produit complémentaire d'indemnisation de 13 millions d'euros en « Autres produits opérationnels ».

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'une perte d'exploitation importante. Le chiffrage du sinistre est en cours ; les dommages et pertes subies au 31 décembre 2011 ont été évalués à ce stade à 826 millions de bahts (soit 20 millions d'euros), dont 608 millions de bahts (soit 14 millions d'euros) au titre des pertes d'exploitation. En relation avec ces dommages, le groupe Casino a reconnu un droit à remboursement des assurances net des franchises de 11 millions d'euros au 31 décembre 2011 en résultat opérationnel courant. Actuellement, trois centres de distribution, cinq hypermarchés et treize petits magasins fonctionnent à nouveau normalement.

- Litiges avec l'administration fiscale

Le groupe Casino a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale. En août 2011, le groupe Casino a été condamné à payer un montant de 27 millions d'euros par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et a fait appel le 3 octobre 2011 auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles. Le groupe Casino considère, en effet, que les arguments retenus par le Tribunal administratif sont contestables. Le groupe Casino est confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable et en conséquence n'a pas provisionné ce litige.

32.4 > Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

- Preneur de location financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	15	13
Entre un et 5 ans	27	21
À plus de 5 ans	21	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	63	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	41	41

(En millions d'euros)	2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	13	11
Entre un et 5 ans	39	34
À plus de 5 ans	20	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	72	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	50	50

- Preneur de location financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	25	24
Entre un et 5 ans	36	34
À plus de 5 ans	3	3
Paiements minimaux totaux au titre de la location	65	
Moins les montants représentant des charges de financement	(3)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	61	61

(En millions d'euros)	2010	
	Paielements minimaux	Valeur actualisée des paielements
À moins d'un an	38	33
Entre un et 5 ans	24	20
À plus de 5 ans	3	3
Paielements minimaux totaux au titre de la location	65	
Moins les montants représentant des charges de financement	(9)	0
Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location	56	56

- Preneur de location simple sur actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
À moins d'un an	571	489
Entre un et 5 ans	913	802
À plus de 5 ans	680	568

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 15 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 contre 18 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010.

- Preneur de location simple sur actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
À moins d'un an	37	28
Entre un et 5 ans	48	30
À plus de 5 ans		

- Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011	2010
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
À moins d'un an	275	211
Entre un et 5 ans	221	172
À plus de 5 ans	44	31

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2011 s'élève à 10 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2010.

• Note 33 > Cours des devises

Cours en devises pour un euro	2011		2010	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,2939	1,3917	1,3362	1,3268
Zloty polonais (PLN)	4,4580	4,1187	3,9750	3,9950
Leu roumain (RON)	4,3233	4,2386	4,2620	4,2106
Peso argentin (ARS)	5,5730	5,7453	5,2768	5,1898
Peso uruguayen (UYU)	25,8566	26,8345	26,5784	26,6237
Baht thaïlandais (THB)	40,9910	42,4247	40,1700	42,0824
Peso colombien (COP)	2 512,4300	2 569,1830	2 558,3400	2 519,4100
Real brésilien (BRL)	2,4159	2,3259	2,2177	2,3344
Dong vietnamien (VND)	27 262,0000	28 514,6200	26 031,7000	24 690,3918

Le cours de change retenu pour le yen japonais s'établissait au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 108,66 yens. Au 31 décembre 2011, le groupe Casino ne détient plus de dettes en monnaie japonaise

• Note 34 > Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés-mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les co-entreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés-mères.

La Forézienne de Participations a cédé au cours de l'exercice à Finatis diverses parts minoritaires détenues dans des OPCI pour un montant de 81 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, les sociétés-mères ont souscrit à des emprunts obligataires émis par des entreprises associées du sous-groupe Franprix-Leader Price à hauteur de 41 millions d'euros.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

34.1 > Transactions avec la société-mère

Les comptes du groupe Rallye sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2011.

Il n'y a pas eu de transactions significatives entre le groupe Rallye et la société Foncière Euris au cours de l'exercice 2011.

En 2008, un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de continuer à s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Les partenariats mis en œuvre en 2008 concernent les centres de Manufaktura, Beaugrenelle, Carré de Soie et Wzgorze.

Les parts du Groupe dans le centre commercial Carré de Soie ont été vendues en 2010 et aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre, depuis 2008, dans le cadre de ce partenariat.

34.2 > Transactions avec les co-entreprises et les entreprises associées

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Montant des transactions	Soldes	Montant des transactions	Soldes
Total des transactions avec les co-entreprises :				
Prêts	(83)	6	15	89
Créances	56	148	(14)	92
Dettes	(32)	101	47	133
Charges	50		57	
Produits	68		47	
Total des transactions avec les entreprises associées :				
Prêts				
Créances	47	133	70	86
Dettes				
Charges	28		28	
Produits	9		4	

34.3 > Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	2011	2010
Avantages à court terme hors charges sociales ⁽¹⁾	6	4
Avantages à court terme : charges sociales	2	2
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants		1
Paiements en actions ⁽²⁾	1	1
Total	9	8

(1) Salaires bruts, primes, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

• Note 35 > Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Rallye s'élevaient à 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les honoraires des diligences directement liées s'élevaient, quant à eux, à 0,5 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

• Note 36 > Événements postérieurs à la clôture

> Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté « que le marché parisien est extrêmement concentré » et a déclaré « que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60% », constituant « un obstacle à la concurrence ». Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38.5% selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix / Leader Price et Monoprix « avec l'assentiment des autorités de concurrence » et a reconnu que « la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres ».

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

> Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30% et 40% à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 milliard d'euros courant 2012 (1,15 milliard d'euros correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 milliard d'euros au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 millions d'euros, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30% à 40% du capital de Mercialys (contre une participation majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence.

Les deux sociétés prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialys continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur.

Mercialys sera mise en équivalence dans les comptes de Casino à la date de perte de contrôle.

> Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50%) de Monoprix à Casino qui a le droit, d'une part d'acquiescer à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'en 2028, la majorité et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le Tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 milliard d'euros dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 milliard d'euros, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 millions d'euros.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

> Projet d'augmentation de capital d'environ 30 millions d'euros, garantie par Rallye, afin d'accélérer le redressement de Groupe GO Sport

Afin de dynamiser le chiffre d'affaires des deux enseignes et de renforcer sa structure financière, le Conseil d'administration de Groupe GO Sport du 21 février 2012 a décidé le principe d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 30 millions d'euros. Cette opération, réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et garantie par Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe GO Sport, devrait être réalisée au cours du deuxième trimestre 2012, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus relatif à l'opération, et après que l'Assemblée générale du 20 avril 2012 ait approuvé les résolutions correspondantes.

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	Méthode de consolidation	31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Rallye SA *	75008 Paris	Holding	054 500 574		Société mère	
Alpérol SAS	75008 Paris	Holding	325 337 475	IG	100,0	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	409 961 950	IG	67,0	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	318 906 146	IG	100,0	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	324 309 699	IG	100,0	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	582 079 679	IG	100,0	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	323 354 589	IG	100,0	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	303 469 332	IG	100,0	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Holding	392 712 816	IG	100,0	100,0
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	405 262 817	IG	100,0	100,0
MFD Inc. (ex Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	328 276 324	IG	100,0	100,0
Parker 1 LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	342 781 093	IG	100,0	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	348 637 869	IG	62,5	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	308 697 499	ME	40,0	40,0
Parande SAS	75008 Paris	Holding	414 838 615	IG	100,0	100,0
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	54,0	54,0
Centrum Alexa Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	60,0	60,0
Centrum Development Luxembourg SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum Gdynia Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	27,6	32,5
Centrum Leto SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum NS Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	33,3	33,3
Centrum Poznan SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	100,0	100,0
Centrum Saint-Petersbourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	50,0	50,0
Centrum Weiterstadt SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	60,0	60,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	Pologne	IP	27,6	32,5
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	54,0	90,0
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	48,0	80,0
HBF Konigswall GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	100,0	100,0
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	Roumanie	IG	81,6	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	Chypre	IG	81,6	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	24,0	50,0
Parande Ventures (partnership)	New York	Holding	États-Unis	IG	99,0	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	501 492 144	IG	100,0	100,0
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	501 515 167	IG	100,0	100,0
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	433 872 040	IG	100,0	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	447 523 648	ME	20,0	20,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	Méthode de consolidation	31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Rivoli Participations SAS	75008 Paris	Holding	450 946 991	ME	27,6	27,6
Ruban Bleu St Nazaire SCI	75116 Paris	Immobilier	477 660 013	ME	50,0	50,0
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	États-Unis	IG	95,5	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	84,4	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	97,9	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	99,8	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	99,4	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	100,0	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	États-Unis	IG	95,7	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	États-Unis	IG	84,4	100,0
Groupe Go Sport SA *	38360 Sassenage	Sport	958 808 776	IG	73,7	78,7
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	067 500 397	IG	73,7	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	Belgique	IG	73,7	100,0
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 559 967	IG	73,7	100,0
Go Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 560 031	IG	73,7	100,0
Go Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	329 021 463	IG	73,7	100,0
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	431 734 193	IG	73,7	100,0
Go Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	Pologne	IG	73,7	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	412 271 421	IG	73,7	100,0
Go Sport Espagne SA	28010 Madrid	Sport	Espagne	IG	73,7	100,0
Groupe Go Sport Suisse Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	IG	73,7	100,0
International Sports Retail Dév (ISR) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	36,9	50,0
Limpert Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	Pays-Bas	IG	73,7	100,0
Casino, Guichard-Perrachon SA *	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	554 501 171	IG	51,0	61,2
Alamea Investments	Luxembourg	Financement	Luxembourg	IG	2,6	5,0
Alcudia Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	502 470 974	IG	51,0	100,0
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	434 130 423	IP	25,5	50,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	Thaïlande	IG	32,2	63,2
Casino Carburants SAS	42000 Saint-Étienne	Stations-services	428 267 942	IG	51,0	100,0
Casino Information Technology SAS	42000 Saint-Étienne	Services	444 524 177	IG	51,0	100,0
Casino International SAS	42000 Saint-Étienne	Services	424 064 780	IG	51,0	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	Luxembourg	IG	51,0	100,0
Casino Restauration SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	342 043 528	IG	51,0	100,0
Casino Services SAS	42000 Saint-Étienne	Services	428 267 249	IG	51,0	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	Méthode de consolidation	31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	414 047 852	IG	51,0	100,0
Cdiscount SA	33700 Mérignac	E-commerce	424 059 822	IG	50,8	99,6
Club Avantages SAS	42000 Saint-Étienne	Cartes de fidélité	409 864 683	IG	50,0	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Comacas SNC	42000 Saint-Étienne	Achats	428 270 003	IG	51,0	100,0
Cofidol SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	501 437 477	IG	51,0	100,0
Dinetard SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	315 999 029	IG	51,0	100,0
Distribution Casino France SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	428 268 023	IG	51,0	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	325 366 334	IP	25,5	50,0
dunnhumby France SAS	42000 Saint-Étienne	Marketing	492 705 595	IP	25,5	50,0
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	383 123 874	IG	51,0	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	428 269 104	IG	51,0	100,0
Floréal SA	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	950 405 928	IG	51,0	100,0
Forézienne de participations	42000 Saint-Étienne	Holding	501 655 336	IG	51,0	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	303 765 291	IP	25,5	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	51,0	100,0
Groupe GPA (ex-CBD) *	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	20,5	40,1
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 067	IG	51,0	100,0
IGC Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	487 514 481	IG	51,0	100,0
IGC Services SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	424 064 707	IG	51,0	100,0
Intexa SA *	42000 Saint-Étienne	Sans activité	340 453 463	IG	50,0	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	Suisse	IG	51,0	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	États-Unis	IG	51,0	100,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	Argentine	IG	51,0	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 269 856	IG	51,0	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	51,0	100,0
Mayland (ex-Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	Pologne	IG	51,0	100,0
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	552 018 020	IP	25,5	50,0
Onagan Promotion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	428 251 912	IG	51,0	100,0
Pachidis SA	42000 Saint-Étienne	Holding	420 233 777	IG	51,0	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Immobilier	420 233 876	IG	51,0	100,0
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	51,0	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	428 251 862	IP	25,5	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	440 322 808	IG	51,0	100,0
Ségisor SA	42000 Saint-Étienne	Holding	423 944 677	IG	51,0	100,0
Serca SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	325 079 457	IG	51,0	100,0
Soderip SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	389 737 305	IG	51,0	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	Méthode de consolidation	31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	Espagne	IG	51,0	100,0
Sudéco SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	348 877 044	IG	51,0	100,0
Tevir SA	42000 Saint-Étienne	Holding	428 268 874	IG	51,0	100,0
Théiadis SAS	42000 Saint-Étienne	Holding	492 169 594	IG	51,0	100,0
Uranie SAS	42000 Saint-Étienne	Grande distribution	380 236 547	IG	51,0	100,0
Villa Plancha SAS	42000 Saint-Étienne	Restauration	497 588 590	IG	51,0	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (La Réunion)	Grande distribution	Océan Indien	IG	51,0	100,0
Wilkes	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	35,1	50,0
Groupe Exito *	Medellin	Grande distribution	Colombie	IG	28,0	54,8
Devoto	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IG	27,0	96,6
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	Colombie	IG	26,3	94,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IP	17,5	62,5
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	14,3	51,0
Codim 2 SA (Groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	400 594 412	IG	51,0	100,0
Balcadis 2 SNC	20220 Île Rousse	Grande distribution	400 420 287	IG	51,0	100,0
Cash Corses SNC	20200 Bastia	Grande distribution	421 001 306	IG	51,0	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	487 625 501	IG	51,0	100,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	407 721 125	IG	51,0	100,0
Hyper Rocade 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	400 315 438	IG	51,0	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 479	IG	51,0	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	400 332 078	IG	51,0	100,0
Poretta 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 128	IG	51,0	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	480 266 956	IG	50,5	99,0
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	400 564 431	IG	51,0	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	412 639 676	IG	51,0	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	400 315 545	IG	51,0	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto-Vecchio	Grande distribution	400 332 151	IG	51,0	100,0
Unigras 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 610	IG	51,0	100,0
Groupe Franprix-Leader Price	75016 Paris	Grande distribution	343 045 316	IG	51,0	100,0
Addy Participations SAS	75016 Paris	Holding	523 371 045	IG	26,0	51,0
Besançon Saint-Claude SARL	25000 Besançon	Sans activité	419 660 246	IG	51,0	100,0
Cafige SAS	75009 Paris	Holding	498 598 853	ME	25,0	49,0
Cofflead SAS	75017 Paris	Holding	499 268 597	IG	30,6	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	377 563 648	IG	42,9	84,0
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	390 849 479	IG	30,6	60,0
DFF (Baud SA)	94430 Chennevières-sur-Mame	Grande distribution	414 265 165	IG	51,0	100,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	384 846 432	IG	51,0	100,0
Figeac	75017 Paris	Grande distribution	344 316 708	IG	42,9	84,0
Franprix Exploitation	75016 Paris	Grande distribution	504 065 822	IG	51,0	100,0

* Sociétés cotées.

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	N° Siren ou pays	Méthode de consolidation	31/12/2011	
					% d'intérêt	% de contrôle
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	955 200 621	IG	51,0	100,0
H2A SA	92700 Colombes	Financier	437 812 316	IG	30,6	60,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	512 538 190	ME	25,0	49,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	419 695 341	IG	51,0	100,0
Leadis Holding SAS	94430 Chennevières-sur-Mame	Grande distribution	480 761 105	IG	51,0	100,0
Lecogest SARL	92500 Rueil Malmaison	Holding	390 050 944	IG	51,0	100,0
Minimarché	94430 Chennevières-sur-Mame	Grande distribution	n.a.	IG	51,0	100,0
Patrick Fabre Distribution SAS	75006 Paris	Holding	510 748 734	ME	20,4	40,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	422 464 313	IG	30,6	60,0
Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Mame	Grande distribution	n.a.	IG	51,0	100,0
R.L.P. Investissement SARL	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	392 077 954	IG	51,0	100,0
Sarjel SAS	94100 Saint-Maur-des-Fossés	Financier	389 376 023	IG	30,6	60,0
Sédifrais SA	95560 Montsoulst	Grande distribution	341 500 858	IG	49,4	96,8
SI2M SAS	93500 Pantin	Holding	501 678 312	ME	20,4	40,0
Sodigestion SA	92000 Nanterre	Financier	441 740 917	IG	30,6	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	338 884 976	IG	51,0	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	329 492 102	IG	49,4	96,8
Taleb	91000 Évry	Holding	522 265 941	IG	30,6	60,0
Volta	92100 Boulogne-Billancourt	Immobilier	523 767 622	IG	26,0	51,0
Mercialys SA *	75016 Paris	Immobilier	424 064 707	IG	25,8	50,5
Agout SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	497 952 812	IG	25,8	100,0
Caseme de Bonne (La) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 976	IG	25,8	100,0
Centre commercial Kerbernard SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	777 501 396	IG	25,3	98,3
Chantecouriol SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	499 849 487	IG	25,8	100,0
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	492 107 990	IP	10,3	40,0
Dentelle SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 780 345	IG	25,8	100,0
Diane (La) SCI	13100 Aix-en-Provence	Immobilier	424 153 815	IG	25,8	100,0
Géante Périaz SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	498 760 396	IG	25,8	100,0
Mercialys Gestion SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	484 531 561	IG	25,8	100,0
Point Confort SA	42000 Saint-Étienne	Immobilier	306 139 064	IG	25,8	100,0
Salins (Les) SAS	42000 Saint-Étienne	Immobilier	493 244 594	IG	25,8	100,0
Timur SCI	42000 Saint-Étienne	Immobilier	382 921 773	IG	25,8	100,0
Vendolonne SNC	42000 Saint-Étienne	Immobilier	483 813 937	IG	25,8	100,0

* Sociétés cotées.

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes 1.17 et 15). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issus des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée concernant les hypothèses retenues par votre groupe. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées. Comme indiqué dans la note 1.5.2 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain et, en conséquence, leurs réalisations pourraient s'écarter des données prévisionnelles utilisées.
- Les notes 1.8 et 1.22 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les principes comptables suivis par votre groupe lors des entrées et sorties de périmètre de consolidation d'entités avec prise ou perte de contrôle.

La note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés décrit la comptabilisation définitive du goodwill négatif issu de la prise de contrôle de la société Nova Casa Bahia en novembre 2010. Cette note est complétée par des informations fournies dans la note 1.5.3 de l'annexe sur le traitement rétrospectif des ajustements effectués.

Nous avons vérifié les traductions comptables appliquées aux différentes opérations portant sur le périmètre de consolidation de votre groupe, telles que décrites aux notes 1 et 2 de la partie II « Commentaires sur le contenu des comptes ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de votre groupe et à examiner les calculs effectués. Nous avons, enfin, apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 2 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Patrick-Hubert Petit

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Bourgeois

Comptes sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	Note	2011	2010
Chiffre d'affaires hors taxes	1	2,2	4,9
Autres achats et charges externes		(22,8)	(23,5)
Impôts et taxes		(0,6)	(0,6)
Charges de personnel		(8,4)	(10,8)
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions		(2,3)	(17,0)
Autres charges nettes de gestion courante		(0,3)	(0,3)
Résultat d'exploitation	1	(32,2)	(47,4)
Produits financiers		370,2	280,9
Charges financières		(297,7)	(227,9)
Résultat financier	2	72,6	53,0
Résultat courant avant impôts		40,4	5,6
Reprises/(dotations) exceptionnelles de provisions		(0,1)	1,5
Produits (charges) exceptionnels sur opérations de gestion		0,1	(0,7)
Produits (charges) exceptionnels sur opérations en capital		39,8	69,2
Résultat exceptionnel	3	39,8	70,0
Impôts sur les bénéfices	4		
Résultat net		80,3	75,6

Comptes sociaux

BILAN DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	2011 Net	2010
Immobilisations incorporelles	5	41,2	0,3	40,9	1,2
Immobilisations corporelles	5	1,2	0,8	0,4	0,5
Immobilisations financières	6-8-11	2 753,7	472,2	2 281,5	1 550,3
Total de l'actif immobilisé		2 796,1	473,3	2 322,8	1 552,0
Créances	7-11	2 538,9		2 538,9	2 570,0
Valeurs mobilières de placement	8	12,5	2,4	10,1	569,0
Disponibilités	8	0,2		0,2	30,1
Total de l'actif circulant		2 551,6	2,4	2 549,1	3 169,1
Charges constatées d'avance	9	0,8		0,8	0,7
Frais d'émission d'emprunt à étaler	9	22,5		22,5	21,1
Primes de remboursement des obligations	9	4,4		4,4	6,0
Écarts de conversion					
TOTAL DE L'ACTIF		5 375,4	475,7	4 899,6	4 748,9

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	2011	2010
Capital social		139,4	132,9
Primes d'émission		1 398,1	1 348,2
Réserves		75,1	74,6
Report à nouveau		98,1	101,8
Acompte sur dividende		(35,6)	(33,9)
Résultat de l'exercice		80,3	75,6
Total des capitaux propres	10	1 755,3	1 699,2
Provisions	11	110,6	62,9
Emprunts et dettes financières	12	3 020,2	2 950,0
Dettes d'exploitation	13	6,8	8,0
Autres dettes	13	5,6	28,6
Total des dettes		3 032,6	2 986,7
Produits constatés d'avance		0,1	0,2
Écart de conversion		1,0	
TOTAL DU PASSIF		4 899,6	4 748,9

Comptes sociaux

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

(En millions d'euros)	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	80,3	75,6
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements, dépréciations et provisions	88,8	64,3
Plus-values de cession nettes d'impôts	(39,8)	(69,2)
Marge brute d'autofinancement	129,3	70,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks nets		
- Créances d'exploitation nettes	6,7	1,5
- Créances hors exploitation	(42,4)	
- Dettes d'exploitation	(13,9)	13,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	79,7	86,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,3)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	(341,1)	
Cession d'immobilisations financières	84,8	236,0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(256,3)	235,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société	(24,8)	(31,7)
Augmentation de capital en numéraire	0,7	
Remboursement du capital		
Variation des actions détenues en propre	(10,6)	5,6
Emission d'emprunts	368,5	589,0
Remboursement d'emprunts	(450,2)	(173,4)
Variation des intérêts courus	(19,7)	72,4
Avance en comptes courants en faveur des filiales de la Société	(286,9)	(759,0)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(423,0)	(297,1)
Variation de trésorerie (A + B + C)	(599,6)	24,7
Trésorerie d'ouverture (D)	590,1	565,4
Trésorerie de clôture (E)	(9,5)	590,1
Variation de trésorerie (E - D)	(599,6)	24,7

Comptes sociaux

ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU 31 DÉCEMBRE 2011

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes, normes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général de 1999 conformément au règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

• 1.1 > Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an
Mobilier, matériel de bureau	2 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Agencements, aménagements	10 ans

En application du règlement CRC 2004-01, le mali technique constaté lors d'opération de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.

• 1.2 > Immobilisations financières

> Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société Rallye apprécie la valeur d'utilité des titres de participation en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net comptable, l'actif net réévalué, l'actualisation des flux financiers nette de l'endettement, le cours de Bourse ou des évaluations externes. Une dépréciation de l'éventuel compte courant ou une provision pour risques peuvent être constituées lorsque les capitaux propres de la filiale sont négatifs.

> Autres immobilisations financières

Les prêts et créances, et les autres titres immobilisés figurant dans les « Autres immobilisations financières » sont inscrits au bilan au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Pour les actions Rallye acquises dans le cadre des programmes de rachat, la valeur probable de réalisation retenue est le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice.

• 1.3 > Créances

Les créances figurent à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

• 1.4 > Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est déterminée par comparaison entre cette valeur et :

- le cours de Bourse moyen des vingt derniers jours de l'exercice pour les actions détenues en propre ;
- et la valeur liquidative à la date de clôture pour les autres valeurs mobilières de placement.

Les actions détenues en propre affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'actions ne sont pas dépréciées, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision pour risque constatée au passif.

• 1.5 > Frais d'émission d'emprunts à étaler

Les frais d'émission des emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

• 1.6 > Écarts de conversion

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portées en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision.

• 1.7 > Provisions

En application du règlement CRC 2000-06, les risques et charges liés à une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue entraînent la comptabilisation d'une provision.

Au titre des engagements de retraite, la dette prévisionnelle correspondant à la totalité des droits acquis par les personnes concernées est comptabilisée en provision pour charge conformément à la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales. Au 31 décembre 2011 la provision s'élève à 219 483 euros.

Les primes de remboursement conditionnelles d'emprunts obligataires peuvent faire l'objet d'une provision dès lors que leur versement devient probable. Leur montant est réparti sur la durée de vie de l'emprunt. La Société a apprécié la nécessité de provisionner les primes de remboursement notamment en tenant compte de l'échéance des emprunts et de la différence entre le cours de Bourse actuel des actions sous-jacentes et la valeur de remboursement des obligations.

La Société a consenti des plans d'attribution d'actions gratuites et comptabilise au titre de ces plans une provision correspondant au coût d'acquisition des actions qui devraient être attribuées compte tenu des conditions du plan appréciées à la date de clôture. Cette provision est constituée en application du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008.

La Société a mis en place des instruments financiers de taux d'intérêt. Les instruments qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture font l'objet d'une provision dès lors qu'ils sont susceptibles de dégager des pertes latentes.

La provision pour contentieux fiscal correspond à l'appréciation des risques financiers en l'état actuel de la procédure.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique, le montant des provisions est précisé à la note 11 de l'annexe.

• 1.8 > Dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes figurant au passif sont enregistrées pour leur valeur nominale.

• 1.9 > Instruments financiers

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, la société Rallye utilise des instruments financiers dérivés. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan.

Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat de l'exercice *prorata temporis*.

• 1.10 > Résultat courant

Le résultat courant correspond aux produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société.

• 1.11 > Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et charges ayant un caractère exceptionnel ou étant significatifs eu égard à leur montant.

• 1.12 > Impôts sur les bénéfices

La société Rallye a opté pour le régime de l'intégration fiscale et prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré. Au 31 décembre 2011 le périmètre comprend 13 sociétés.

La convention d'intégration fiscale signée entre la société Rallye et les sociétés membres du Groupe, expose les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés :

- la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés, les contributions additionnelles afférentes aux bénéfices et aux plus-values réalisées par les filiales membres du groupe d'intégration fiscale ;
- les filiales membres du groupe d'intégration fiscale verseront à la société Rallye la fraction de l'impôt forfaitaire annuel due de leur fait ;
- en cas de sortie d'une filiale membre du groupe d'intégration fiscale, la société Rallye sera seule tenue au paiement des impositions et de toute autre charge éventuelle. La société Rallye pourra indemniser la filiale sortante des surcoûts fiscaux dont son appartenance au Groupe aura été la cause.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• Rallye a renforcé ses fonds propres grâce à l'option pour le paiement du solde du dividende 2010 et de l'acompte sur dividende 2011 en actions Rallye

L'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a décidé que le solde du dividende 2010 s'élevant à 1,03 euro pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 87,1%.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration du 6 septembre 2011 a décidé le versement d'un acompte sur dividende 2011 de 0,80 euro. Le Conseil d'administration a également décidé que le versement de cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. Les droits ont été exercés en faveur du paiement en action à hauteur de 46,3%.

Ces opérations ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres de 55,6 millions d'euros, par la création de 1 321 416 actions nouvelles au titre du solde du dividende 2010 et 793 939 actions nouvelles au titre de l'acompte sur dividende 2011.

• Fusion-absorption de la société Kerrous

L'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2011 a approuvé la fusion-absorption de la société Kerrous avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. En application du règlement CRC 2004-01, cette opération a été réalisée à la valeur comptable et le mali technique a été enregistré en immobilisation incorporelle. Ce mali de 50,4 millions d'euros a été affecté aux titres Casino détenus directement et indirectement par la société Kerrous.

III. EVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Néant.

IV. COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

• Note 1 > Résultat d'exploitation

1.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires	2,2	4,9
Reprises de provisions	9,6	0,4
Produits d'exploitation	11,8	5,3
Autres achats et charges externes	(22,8)	(23,5)
Impôts et taxes	(0,6)	(0,6)
Frais de personnel	(8,4)	(10,3)
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	(11,9)	(18,0)
Autres charges d'exploitation	(0,3)	(0,3)
Charges d'exploitation	(44,0)	(52,7)
Résultat d'exploitation	(32,2)	(47,4)

1.2 > Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé en France, il est composé de prestations auprès de ses filiales :

(En millions d'euros)	2011	2010
Prestations de services	0,7	2,8
Services financiers	1,5	2,1
Chiffre d'affaires	2,2	4,9

Les reprises de provision en 2011 concernent les plans d'attribution d'actions gratuites arrivés à échéance cette année pour 2,4 millions d'euros et le compte courant avec la société Parande pour 7,2 millions d'euros.

1.3 > Charges d'exploitation

Les transferts de charges ont été imputés par nature de charges selon le détail suivant :

(En millions d'euros)	2011	2010
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	11,6	8,8
Charges de personnel	0,7	0,5
Transferts de charges d'exploitation	12,3	9,3

(1) Ces transferts de charges concernent des frais d'émission d'emprunts à hauteur de 11,5 millions d'euros en 2011 et 8,8 millions d'euros en 2010.

Les autres achats et charges externes comprennent notamment des commissions bancaires et des honoraires.

Les autres charges d'exploitation concernent essentiellement les jetons de présence attribués aux administrateurs de la Société.

1.4 > Effectif et rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction

	2011	2010
Cadres	19	24
Employés	12	11
Total de l'effectif moyen	31	35
Rémunérations allouées aux dirigeants (en millions d'euros)	0,3	0,3

• Note 2 > Résultat financier

(En millions d'euros)	2011	2010
Dividendes	119,3	77,6
Reprises de provisions	15,4	0,6
Autres intérêts et produits assimilés	233,7	200,8
Produits nets/cessions de valeurs mobilières	1,8	1,9
Produits financiers	370,2	280,9
Intérêts et charges assimilées	(195,9)	(179,0)
Dotations aux provisions financières	(101,8)	(48,9)
Charges nettes/cessions de valeurs mobilières		
Charges financières	297,7	227,9
Résultat financier	72,6	53,0

Au titre de l'année 2011, les dividendes proviennent des sociétés Casino pour 59,4 millions d'euros et L'Habitation Moderne de Boulogne pour 59,8 millions d'euros.

Les intérêts, produits et charges assimilés concernent :

- la rémunération des comptes courants avec les filiales pour 151,9 millions d'euros ;
- les emprunts et les opérations de couverture de taux pour -173,9 millions d'euros ;
- la mise en place et le débouclage d'instruments financiers pour 64,6 millions d'euros,
- et divers produits et charges financiers pour -4,8 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions concernent essentiellement :

- la dépréciation de titres de participation et titres auto-détenus pour -36,6 millions d'euros (voir note 6.2 et 8.1) ;
- les primes de remboursement des emprunts obligataires pour un montant de -7,1 millions d'euros ;
- des instruments financiers pour -42,7 millions d'euros.

• Note 3 > Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2011	2010
Résultat des cessions d'immobilisations financières	39,8	69,2
Reprises/(dotations) aux provisions	(0,1)	1,5
Autres produits/(charges) exceptionnels	0,1	(0,7)
Résultat exceptionnel	39,8	70,0

Le résultat de cession des immobilisations financières concerne les cessions de titres Casino et d'actions détenues en propre (voir note 6.2).

• Note 4 > Impôts sur les sociétés

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Rallye supporte personnellement et définitivement l'impôt sur les sociétés du Groupe.

Au titre de l'exercice 2011, aucune charge d'impôt n'a été constatée. La charge d'impôt de la société Rallye aurait été nulle en l'absence d'intégration fiscale.

4.1 > Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt relatif aux résultats courant et exceptionnel tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres, se ventile de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	40,4		40,4
Résultat exceptionnel	39,8		39,8

4.2 > Situation fiscale latente

Les reports déficitaires d'un montant de 1 701,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 sont constitués au sein de l'intégration fiscale et sont reportables indéfiniment.

Les moins-values à long terme reportables s'élèvent à 5,9 millions d'euros, elles ont été constituées au sein du groupe fiscal et sont imputables sur les plus-values à long terme de même nature, taxable au taux de 15%.

Les dates d'expiration de ces reports fiscaux sont les suivantes :

(En millions d'euros)	2011
31 décembre 2017	0,7
31 décembre 2018	1,4
31 décembre 2019	1,3
31 décembre 2020	1,7
31 décembre 2021	0,8
Moins-value à long terme reportables (imposables à 15%)	5,9

• Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010
Immobilisations incorporelles brutes	41,2	1,4
Amortissements	(0,3)	(0,2)
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	40,9	1,2
Terrains	0,1	0,1
Constructions	0,6	0,6
Autres immobilisations corporelles	0,5	0,5
Immobilisations corporelles brutes	1,2	1,2
Amortissements	(0,8)	(0,7)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	0,4	0,5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES NETTES	41,3	1,7

5.2 > Variation

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Net
Au 1^{er} janvier 2010	1,5	(1,1)	0,4
Augmentations	18,1	(0,1)	18,0
Diminutions	(17,0)	0,3	(16,7)
Au 31 décembre 2010	2,6	(0,9)	1,7
Augmentations	50,4	(0,2)	50,2
Diminutions	(10,6)		(10,6)
Au 31 décembre 2011	42,4	(1,1)	41,3

Les augmentations d'immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent au mali technique enregistré lors de la fusion par absorption de la société Kerrous.

Ce mali technique affecté aux actions Casino détenues directement et indirectement par Kerrous au moment de la fusion, a été comptabilisé en charge à hauteur de 10,6 millions d'euros, à la suite de la cession d'une partie de ces actions.

• Note 6 > Immobilisations financières

6.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	2011	2010
Titres de participation	2 751,0	1 987,7
Dépréciations	(472,0)	(438,1)
Valeurs nettes des titres de participation	2 279,0	1 549,6
Autres immobilisations financières	2,7	0,7
Dépréciations	(0,2)	
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	2,5	0,7
Immobilisations financières nettes	2 281,5	1 550,3

6.2 > Variations

(En millions d'euros)	Brut	Provisions	Net
Au 1^{er} janvier 2010	1 919,6	(397,5)	1 522,1
Augmentations	334,9	(41,1)	293,8
Diminutions	(266,1)	0,5	(265,6)
Au 31 décembre 2010	1 988,4	(438,1)	1 550,3
Augmentations	1 000,9	(34,8)	966,1
Diminutions	(235,6)	0,8	(234,8)
Au 31 décembre 2011	2 753,7	(472,2)	2 281,5

Lors de la fusion par absorption de la société Kerrous, la société Rallye a reçu des titres Casino pour 452,4 millions d'euros, et des titres de la société L'Habitation Moderne de Boulogne pour 186,7 millions d'euros. L'annulation des titres de la société Kerrous explique à hauteur de 187,6 millions d'euros les diminutions d'immobilisations financières.

Les autres augmentations d'immobilisations financières s'expliquent par :

- l'acquisition de titres Casino pour 211,1 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation de capital de la société Parande pour 130 millions d'euros ;
- l'acquisition dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 20,7 millions d'euros.

Les autres diminutions d'immobilisations financières s'expliquent par :

- la cession de titres Casino pour 29,3 millions d'euros ;
- la cession dans le cadre du contrat de liquidité de titres Rallye pour 18,7 millions d'euros.

La dotation aux provisions de 34,8 millions d'euros concerne la dépréciation des titres de la société Parande.

• Note 7 > Créances

Le montant et l'échéance des créances nettes figurant à l'actif du bilan se ventilent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2011	2010
Créances de l'actif immobilisé	0,1	0,1
Créances clients et comptes rattachés	152,7	139,2
Comptes courants	2 340,6	2 409,9
Autres créances d'exploitation	3,3	20,9
Créance sur cessions d'immobilisations	42,3	
Créances nettes	2 539,0	2 570,1
dont : à un an au plus	2 538,9	2 554,2
à plus d'un an	0,1	15,9

Les avances en compte courant versées par la société Rallye à ses filiales sont réalisées dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe. Leur échéance est inférieure à un an.

• Note 8 > Trésorerie nette

8.1 > Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	2011	2010
Actions en propre	12,5	8,9
Valeurs mobilières de placement		560,1
Valeurs brutes	12,5	569,0
Dépréciations	(2,4)	
Valeurs nettes	10,1	569,0

Au 31 décembre 2011, le poste « Actions en propre » est composé de 641 936 actions Rallye destinées à couvrir des plans d'options d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

8.2 > Actions en propre

	2011			2010
	VMP	Immobilisations financières	Total	
Nombre de titres détenus :				
Au 1^{er} janvier	649 930		649 930	891 789
Achats	180 134	683 328	863 462	519 528
Ventes	(188 128)	(596 578)	(784 706)	(761 387)
Au 31 décembre	641 936	86 750	728 686	649 930
Valeur brute des titres détenus (en millions d'euros) :				
Au 1^{er} janvier	8,9		8,9	12,4
Achats	6,2	20,7	26,9	13,5
Ventes	(2,6)	(18,7)	(21,3)	(17,0)
Au 31 décembre	12,5	2,0	14,5	8,9

Dans le cadre du contrat de liquidité signé entre la société Rallye et Rothschild & Cie Banque en juin 2005, la Société a acquis 683 328 et cédé 596 578 titres Rallye.

Au cours de l'année 2011, 188 128 titres Rallye ont été remis aux salariés du Groupe dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites arrivés à échéance.

Par ailleurs Rallye a acquis 180 134 titres Rallye destinés à couvrir des plans d'attribution d'actions gratuites et d'options d'actions.

8.3 > Trésorerie nette

(En millions d'euros)	2011	2010
Valeurs mobilières de placement		560,1
Dépréciations		
Valeurs nettes		560,1
Compte à terme		30,0
Disponibilités	0,2	0,1
Découverts bancaires	(9,7)	(0,1)
Crédits spots		
Trésorerie nette	(9,5)	590,1

• Note 9 > Comptes de régularisation et assimilés

(En millions d'euros)	2011	2010
Charges constatées d'avance	0,8	0,7
Frais d'émission d'emprunts à étaler	22,5	21,1
Primes de remboursement des obligations	4,4	6,0
Comptes de régularisation et assimilés	27,7	27,8

Les frais d'émission d'emprunts et les primes de remboursement des obligations sont amortis sur la durée des emprunts et des lignes de crédit, ou de manière appropriée à leurs modalités de remboursement.

• Note 10 > Capitaux propres

10.1 > Décomposition

Au 31 décembre 2011, le capital social s'établit à 139 398 480 euros, composé de 46 466 160 actions au nominal de 3 euros.

(En millions d'euros)	2011	2010
Capital social	139,4	132,9
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 398,1	1 348,2
Réserve légale	13,3	12,8
Réserves réglementées	1,4	1,4
Autres réserves	60,4	60,4
Report à nouveau	98,1	101,8
Acompte sur dividende	(35,6)	(33,9)
Résultat de l'exercice	80,3	75,6
Capitaux propres	1 755,3	1 699,2

10.2 > Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	1 699,2	1 655,3
Augmentation/diminution de capital	6,5	5,8
Prime d'émission	49,8	39,2
Autres mouvements		
Dividende versé	(80,4)	(76,7)
Résultat de l'exercice	80,3	75,6
Au 31 décembre	1 755,3	1 699,2

L'augmentation du capital social et de la prime d'émission résulte de la création :

- de 1 321 416 actions suite à l'option pour le paiement du solde du dividende 2010 en actions ;
- de 793 939 actions suite à l'option pour le paiement de l'acompte sur dividende 2011 en actions ;
- et de 50 802 actions consécutives à l'exercice d'options de souscriptions d'actions.

10.3 > Variation du capital en nombre d'actions

	2011	2010
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	44 300 003	42 360 140
Exercice d'options de souscription	50 802	
Paiement du dividende en action	2 115 355	1 939 863
Nombre d'actions au 31 décembre	46 466 160	44 300 003

10.4 > Titres donnant accès au capital

- Plans d'options de souscription d'actions

Nature des plans	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	31/03/2013	23/10/2013	26/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre d'options accordées à l'origine	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'actions pouvant être émises ou achetées	147 687	213 599	180 682	12 000	124 485
Nombre d'options annulées	33 440	44 492	79 037		
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options à l'attribution en euros	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99

L'ensemble des plans d'options a été attribué sans conditions de performance mais avec une condition de présence dans le Groupe pour les bénéficiaires.

- Plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	06/09/2010	08/06/2011
Fin de la période d'acquisition des titres	06/03/2013	08/06/2014
Fin de la période de conservation des titres	06/03/2015	08/12/2016
Nombre d'actions accordées à l'origine	143 195	133 032
Nombre d'actions pouvant être émises ou achetées	138 872	133 032
Nombre d'actions annulées	4 323	
Valorisation des actions à l'attribution en euros	19,86	24,06
Conditions de présence	oui	oui
Conditions de performance	oui	oui

Au 31 décembre 2011, 271 904 actions Rallye sont affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites, et font l'objet d'une provision de 1,3 million d'euros au passif.

Les plans d'attribution d'actions gratuites arrivés à échéance en janvier, juillet et octobre 2011 ont généré une charge de 2,7 millions d'euros sur l'exercice, cette charge était couverte par une provision de 2,4 millions d'euros (sur l'exercice 2010 la charge s'élevait à 0,4 million d'euros couverte par une provision du même montant).

• Note 11 > Provisions

11.1 > Décomposition

(En millions d'euros)	Risques et charges			Total
	Litiges fiscaux	Primes de remboursement	Risques divers	
Au 1^{er} janvier 2010	4,4	37,4	14,8	56,6
Dotations		5,6	2,6	8,2
Reprises	(1,5)		(0,4)	(1,9)
Au 31 décembre 2010	2,9	43,0	17,0	62,9
Dotations		5,6	58,9	64,5
Reprises			(16,8)	(16,8)
Au 31 décembre 2011	2,9	48,6	59,1	110,6

La provision pour litiges fiscaux correspond au risque relatif au litige concernant la vérification des exercices 1993 et 1994.

Au 31 décembre 2011 la provision relative aux primes de remboursement concerne un emprunt obligataire d'un montant de 299,1 millions d'euros. La dotation de l'exercice a été calculée prorata temporis sur la durée de cet emprunt.

La provision pour risques divers concerne des plans d'attribution d'actions gratuites, des instruments financiers et les engagements de retraite.

11.2 > Variation

(En millions d'euros)	2011	2010
Au 1^{er} janvier	62,9	56,6
Dotations	64,5	8,2
Reprises	(16,8)	(1,9)
Au 31 décembre	110,6	62,9
Dont exploitation	(0,8)	0,9
Dont financier	48,4	6,9
Dont exceptionnel	0,1	(1,5)

• Note 12 > Dettes financières

12.1 > Ventilation des dettes financières

(En millions d'euros)	2011	2010
Emprunts bancaires	1 138,0	684,9
Obligations échangeables en AO Casino	304,0	304,6
Autres emprunts obligataires	1 568,5	1 960,4
Autres dettes financières	9,7	0,1
Emprunts et dettes financières⁽¹⁾	3 020,2	2 950,0
dont : à taux fixe	1 872,5	2 265,0
à taux variable	1 147,7	685,0

(1) Dont charges à payer 91,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

12.2 > Échéance des dettes financières

(En millions d'euros)	2011	2010
À moins d'un an	556,1	560,3
Entre un et cinq ans	2 264,1	1 839,7
À plus de 5 ans	200,0	550,0
Total	3 020,2	2 950,0

Au 31 décembre 2011, la société Rallye disposait de lignes de crédit non utilisées à hauteur de 1 605 millions d'euros.

La partie à moins d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond à :

- des lignes de crédits confirmées pour 380 millions d'euros ;
- un emprunt de 75 millions d'euros arrivant à échéance en avril 2012 ;
- aux intérêts courus au 31 décembre 2011 pour 91,4 millions d'euros ;
- et au découvert bancaire de 9,7 millions d'euros.

12.3 > Caractéristiques des emprunts obligataires

- Emprunt obligataire échangeable en actions Casino

	OEAO 2013
Montant nominal de l'émission	300 millions d'euros
Date d'émission	avril 2003
Taux d'intérêt annuel	3,25%
Valeur nominale	80 euros
Amortissement normal	le 1 ^{er} juillet 2013
Valeur de remboursement	95,256 euros
Echange	1,0653 action contre 1 obligation ⁽¹⁾
Cotation	oui
Nombre d'obligations en circulation :	
_ nombre à l'émission	3 750 000
_ nombre au 31 décembre 2011	3 738 946

(1) Option d'échange exercable jusqu'au 20 juin 2013.

- Autres emprunts obligataires

	Obligations 2014	Obligations 2015	Obligations 2016
Montant nominal de l'émission	500 millions d'euros	500 millions d'euros	500 millions d'euros
Date d'émission	Mars 2010	Octobre 2009	Novembre 2009
Taux d'intérêt annuel	5,875%	8,375%	7,625%
Valeur nominale	50 000 euros	50 000 euros	50 000 euros
Amortissement normal	le 24 mars 2014	le 20 janvier 2015	le 4 novembre 2016
Valeur de remboursement	50 000 euros	50 000 euros	50 000 euros
Cotation	oui	oui	oui
Obligations en circulation :			
_ nombre à l'émission	10 000	10 000	10 000
_ nombre au 31 décembre 2011	10 000	10 000	10 000

• Note 13 > Dettes d'exploitation et autres dettes

(En millions d'euros)	2011	2010
Dettes d'exploitation	6,8	8,0
Comptes courants	4,9	4,6
Autres dettes ⁽¹⁾	0,7	24,0
Autres dettes	5,6	28,6
Total	12,4	13,6
dont : à un an au plus	12,4	26,3
à plus d'un an		10,3

(1) Dont charges à payer 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les avances reçues des filiales de Rallye sont versées en compte courant dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

• Note 14 > Informations sur le hors bilan

14.1 > Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	2011	2010
Instruments de couverture de taux (montant nominal)		1 500,0
Total des engagements réciproques		1 500,0
Cautions et garanties bancaires données	150,2	418,8
Primes de remboursement d'emprunts	8,4	14,0
Autres engagements donnés	16,1	40,1
Total des engagements donnés	174,7	472,9
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 605,0	1 223,0
Autres engagements reçus	4,1	2,6
Total des engagements reçus	1 609,1	1 225,6

La société Rallye est par ailleurs amenée à garantir ses filiales d'investissements dans le cadre d'opérations de vente et d'achat à terme de devises réalisées avec des établissements financiers de premier plan.

14.2 > Échéancier des obligations contractuelles

(En millions d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	556,1	2 264,1	200,0	3 020,2
Contrats de locations simples	1,0	0,7		1,6
Total	557,1	2 264,8	200,0	3 021,8

14.3 > Droit individuel à la formation

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élevaient au 31 décembre 2011 à 2 629 heures. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 293 heures.

• Note 15 > Exposition aux risques

15.1 > Risques de taux d'intérêts

La dette financière dont l'encours s'élève à 2 919,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, est à taux fixe pour 1 799,1 millions d'euros et à taux variable pour 1 120 millions d'euros.

15.2 > Risques de liquidité

Rallye dispose d'importantes lignes de crédit confirmées. Au 31 décembre 2011, ces lignes de crédit confirmées non utilisées s'élevaient à 1 605 millions d'euros.

Les prêts et les lignes de crédit peuvent donner lieu au nantissement d'actions Casino. Au 31 décembre 2011, 14 367 372 actions Casino étaient nanties au profit d'établissements financiers en garantie de prêts et de lignes de crédit.

15.3 > Risques sur actions

Rallye détient une participation directe de 20,76% dans le capital de la société Casino et de 44,60% dans le capital de la société Groupe GO Sport. Ces sociétés cotées conformément à la note 1.2 des « Règles et méthodes comptables », font l'objet d'une évaluation multicritère qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011 la société Rallye détient 641 936 actions Rallye pour un prix de revient de 12,5 millions d'euros. Ces actions détenues dans le cadre de la couverture de plans d'actions gratuites et de stock-options ont une valeur de marché au 31 décembre 2011 de 13,7 millions d'euros.

La Société détient également 86 750 actions Rallye dans le contrat de liquidité pour un prix de revient de 2 millions d'euros. Au 31 décembre 2011 sur la base du cours moyen du dernier mois, ces titres ont été dépréciés de 0,2 million d'euros.

La société Rallye a émis en avril 2003 un emprunt obligataire échangeable en actions Casino de 300 millions d'euros. Compte tenu du cours de Bourse de l'action Casino au 31 décembre 2011, la prime de remboursement a été provisionnée *prorata temporis* dans les comptes.

• Note 16 > Entreprises et parties liées

Les entreprises liées correspondent aux sociétés du groupe Rallye faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les éléments des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011
Actif	
Immobilisations financières nettes	2 278,3
Créances nettes	2 492,3
Passif	
Dettes	4,7
Résultat	
Produits de participation	119,3
Autres produits financiers	152,2
Charges financières	(0,3)

Les parties liées englobent les entités susceptibles d'être consolidées par intégration globale, les sociétés-mères, les membres du Conseil d'administration et membre du Comité de direction, et toutes les entités sous contrôle conjoint ou influence notable.

La société Rallye entretient avec ses parties liées des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe.

• Note 17 > Consolidation

La société Rallye établit des comptes consolidés. Les comptes de la Société sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de la société Foncière Euris, sise au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris (N° Siren : 702 023 508).

Comptes sociaux

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenue (en %)
A - Filiales⁽¹⁾ (50% au moins du capital détenu par la Société)			
Cobivia SAS	31,8	(70,2)	100%
L'Habitation Moderne de Boulogne	99,7	8,5	100%
Magasins Jean SAS	0,3	0,8	100%
Matignon Sablons SAS	10,8	(6,2)	100%
MFD SA	35,7	1,4	100%
Parande SAS	22,0	12,0	100%
B - Participations⁽¹⁾ (10 à 50% du capital détenu par la Société)			
Casino Guichard-Perrachon SA	169,3	7 443,1	20,76%
Groupe Go Sport SA	15,1	214,9	44,60%
Sivigral SCI	0,4	1,2	40%
French Development Venture SA	0,0	1,4	
C - Autres filiales et participations			
Filiales non reprises en A			
Participations non reprises en B			

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital social de la Société.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
54,1	54,1	786,4	80,0		(61,9)	
187,6	187,6	371,4	275,0		64,0	59,8
2,2	1,1			5,8	0,1	
11,0	11,0	369,4			(8,2)	
307,5	37,1				0,1	
283,8	95,1	526,2		0,1	45,0	
1 738,8	1 738,8			161,0	731,4	59,4
151,4	151,4			65,2	17,7	
2,1	0,7					
10,4						
2,1	2,1	0,2				

Comptes sociaux

RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ RALLYE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011 ⁽¹⁾
1 - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	127 957 776	127 080 420	127 080 420	132 900 009	139 398 480
Nombre d'actions ordinaires existantes	42 652 592	42 360 140	42 360 140	44 300 003	46 466 160
Nombre maximal d'actions à créer :					
_ par remboursement d'obligations					
_ par exercice d'options de souscription	646 261	839 781	1 202 702	926 185	678 453
_ par exercice de bons de souscription					
_ par attribution d'actions gratuites à émettre	69 152	87 298			
2 - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 305 611	4 958 279	5 730 202	4 852 631	2 205 828
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	44 868 239	111 275 856	247 871 625	139 921 940	169 068 495
Impôts sur les bénéfices	(201 675)				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	39 362 294	47 523 454	148 297 761	75 559 074	80 256 091
Résultat distribué	78 054 243	77 519 056	77 519 056	81 069 005	85 033 073
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,06	2,63	5,85	3,16	3,64
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,92	1,12	3,50	1,71	1,73
Dividende attribué à chaque action	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	39	36	35	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 865 768	5 621 944	5 109 375	7 315 134	5 846 730
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 506 847	2 647 027	2 175 537	3 478 638	3 314 856

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rallye, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les règles de comptabilisation des provisions pour primes de remboursement des obligations sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 1.7 « Provisions ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note 11 de l'annexe.
- Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement sont décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux rubriques 1.2 « Immobilisations financières » et 1.4 « Valeurs mobilières de placement ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre Société et à vérifier les informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 2 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Patrick-Hubert Petit

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Bourgeois

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

› Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

• 1 › Garanties données au bénéfice des sociétés Parande et Parinvest

› Personnes concernées

Madame Odile Muracciole, administrateur de votre Société et directrice générale des sociétés Parande et Parinvest, et Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société Parande.

- Nature et objet

Votre Société a consenti une garantie à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank concernant le paiement de toute somme due par les sociétés Parande et Parinvest au titre des transactions conclues dans le cadre d'opérations sur instruments financiers à terme, dans la limite d'un montant de 21 millions d'euros au titre des variations de valeur des positions et de 195 millions de dollars US au titre des montants notionnels.

- Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• **2 > Extension de la durée de cautionnement donné pour la société l'Habitation Moderne de Boulogne**

> **Personne concernée**

Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société l'Habitation Moderne de Boulogne.

- **Nature et objet**

Votre Société s'est portée, envers Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, caution personnelle, solidaire et indivisible d'un montant maximal de 125 millions d'euros en garantie d'engagements pris par sa filiale, la société l'Habitation Moderne de Boulogne, dans le cadre d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers, adossés sur des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon. En date du 31 mai 2011, ce cautionnement a été prorogé du 15 juillet 2014 au 15 juillet 2015.

- **Modalités**

Cette convention demeure rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• **3 > Extension de la durée de cautionnement donné pour la société Cobivia**

> **Personne concernée**

Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société Cobivia.

- **Nature et objet**

Votre Société s'est portée caution personnelle, solidaire et indivisible de la société Cobivia, au profit de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au titre des engagements d'un montant maximal de 80 millions d'euros pris par sa filiale aux termes d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers, adossés sur des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon. En date du 31 mai 2011, ce cautionnement a été prorogé au 10 avril 2015.

- **Modalités**

Cette convention demeure rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• **4 > Garantie donnée au profit de la société Al pétrol**

> **Personne concernée**

Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société Al pétrol.

- **Nature et objet**

Votre Société s'est portée caution de la société Al pétrol, au profit de BNP Paribas, dans le cadre d'une ligne de crédit renégociée d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

- **Modalités**

Cette convention est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 5 > Garantie donnée au profit de la société Al pétrol

> Personne concernée

Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société Al pétrol.

- Nature et objet

Votre Société a consenti au Crédit Industriel et Commercial une garantie à première demande d'un montant maximum de 50 millions d'euros dans le cadre des engagements pris par la société Al pétrol, au titre d'une ligne de crédit d'un montant de 50 millions d'euros.

- Modalités

Cette garantie est accordée pour une durée maximale de cinq ans. Cette convention est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 6 > Garantie donnée au profit de la société Cobivia

> Personne concernée

Monsieur Didier Carlier, administrateur de votre Société et président de la société Cobivia.

- Nature et objet

Votre Société a consenti une garantie à première demande à Natixis d'un montant de 150 millions d'euros dans le cadre d'engagements pris par la société Cobivia aux termes d'un contrat financier à terme et d'un contrat d'échange de flux financiers adossés sur des actions Casino, Guichard-Perrachon.

- Modalités

Cette caution est accordée pour une durée de cinq ans et est rémunérée au taux de 0,4% l'an.

Cette convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 7 > Garantie générale

> Personnes concernées

Madame Odile Muracciole et Messieurs Didier Carlier, André Crestey et Didier Lévêque.

- Nature et objet

Le conseil d'administration du 4 mai 2011 a renouvelé l'autorisation au président directeur général, de consentir les cautions, avals et garanties de votre Société pour le compte de ses filiales détenues à plus de 90%, en particulier au profit de ses partenaires dans les opérations d'investissements, d'établissements financiers ou bancaires et de l'administration du Trésor en supplément des cautions spécifiquement consenties. Cette autorisation est donnée dans la limite de 150 millions d'euros en une ou plusieurs fois, pour une durée d'une année.

- Modalités

Cette autorisation n'a pas été utilisée au titre de l'année 2011

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**> Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **1 > Cautions et garanties antérieurement données pour le compte de filiales de la société Rallye au profit de différents établissements bancaires**

> Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
En cours				
Deutsche Bank	Alpétrol	132,5 M€ garantie à première demande	20/09/2006	30/11/2011
HSBC	Alpétrol	105 M€ garantie à première demande	21/03/2007	04/09/2012
Bayerische Landesbank	Alpétrol	55 M€ garantie à première demande	18/10/2006	10/07/2012
Natixis	Alpétrol	75 M€ cautionnement	19/03/2008	15/05/2013
Santander	Alpétrol	52,5 M€ garantie à première demande	23/04/2008	15/05/2013
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	105 M€ garantie à première demande	04/06/2008	30/06/2011
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	33 M€ garantie à première demande	19/03/2009	30/06/2012
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	Cobivia	80 M€ cautionnement	19/03/2009	13/04/2013
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 M€ cautionnement	07/06/2006	13/07/2011
Natixis	L'Habitation Moderne de Boulogne	150 M€ cautionnement	21/03/2007	28/03/2012
Rabobank	Kerrous	155 M€ garantie à première demande	06/06/2007	13/07/2012
Société Générale	Parinvest	100 M\$ US garantie	27/08/2009	
Nomura International Plc	Parinvest	5 M\$ US garantie	03/06/2009	31/01/2011

› Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an. A ce titre, votre Société a facturé la somme globale de 1 126 186 euros au cours de l'exercice écoulé. Ces conventions n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 2 › Garantie de la société Foncière Euris

› Nature et objet

Dans le cadre de financement d'un centre commercial situé à Francfort (Allemagne), votre Société a contre-garanti la société Foncière Euris au profit de la Bayerische LandesBank, au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros accordé à la société Loop 5 Shopping Centre, en charge de la réalisation de l'opération. Votre Société s'est ainsi engagée à couvrir, à concurrence de sa quote-part (48%), tout dépassement des coûts de revient prévisionnels de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros, correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

› Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution effective au cours de l'exercice 2011.

• 3 › Convention de conseil avec la société Euris

› Nature et objet

Votre Société a conclu avec la société mère du Groupe, la société Euris, une convention de conseil, en matière stratégique, de développement et d'assistance, laquelle aménagée par un avenant autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 4 juin 2008, fixe la rémunération annuelle à 1,6 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

› Modalités

A ce titre, votre Société a réglé la somme de 1 964 155 euros toutes taxes comprises au titre de l'exercice 2011.

• 4 › Garantie de la SCI Ruban Bleu Saint Nazaire

› Nature et objet

Votre Société a consenti à la société Locindus une garantie autonome à première demande de paiement des loyers et accessoires dus par la S.C.I. Ruban Saint Nazaire au titre d'un contrat de crédit-bail pour une durée de douze années et pour un montant annuel de 2,5 millions d'euros.

› Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 5 > Garantie de la société Foncière Euris

> Nature et objet

Votre Société a garanti à concurrence de sa quote-part (27%) et de celle de la société Foncière Euris (18%), dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, les engagements de la société cédante aux termes du contrat de cession. Votre Société a consenti en particulier :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de dix ans ;
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de six mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect ;
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 8 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de deux à dix ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 135 000 euros par an sur une durée maximale de cinq ans ;
- une garantie des loyers visant des locaux en annexe du centre commercial (les « Arches »), représentant un engagement maximal pour le groupe Foncière Euris/Rallye de 796 000 euros sur une durée de quatre ans.

La société Foncière Euris a contre-garanti votre Société à concurrence de sa quote-part.

> Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 4 mai 2011 sur le Rapport spécial des commissaires aux comptes du 7 avril 2011.

• 1 > Contre-garantie « Alexa » au profit de la société Foncière Euris

> Nature et objet

Votre Société a consenti une contre-garantie à concurrence de sa quote-part, au profit de la société Foncière-Euris, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment relative aux engagements suivants :

- une prise en charge à concurrence de 50% de la baisse de chiffre d'affaires comprise entre 35% et 40% (seuil de déclenchement qui donnerait lieu à un ajustement de loyer) pour une durée de dix ans, auprès de la société Sierra Management Germany, locataire du parking au sous-sol du centre ;
- une garantie de l'obligation de paiement par EKZ de 50% des coûts et frais encourus dans le cadre de la gestion des différents litiges en cours ou à venir par la société Sierra Developments Germany Holding BV.

> Modalités

La convention n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

• 2 > Cautions et garanties données pour le compte de filiales de votre Société au profit de différents établissements bancaires

> Nature et objet

Bénéficiaires	Filiales concernées	Montants et nature des garanties	Conseil d'administration	Échéances
Conclu en 2010 et approuvé par l'AG 2011				
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	L'Habitation Moderne de Boulogne	125 M€ cautionnement	12/04/2010	15/07/2015
BNP Paribas	Parande, ses filiales Centrum Developpement	400 M€ garantie	29/07/2010	
Conclu en 2011 et approuvé par l'AG 2011				
Royal Bank of Scotland	Alpétrol	135 M€ garantie à Première demande	10/03/2011	09/12/2016

> Modalités

Ces cautions et garanties sont rémunérées au taux de 0,4% l'an. Ces conventions n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense, le 16 avril 2012

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Patrick-Hubert Petit
Associé

Paris-La Défense, le 16 avril 2012

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois
Associé

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation en vertu de l'article L.225-209 du Code de commerce le renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions que votre Société viendra à acquérir dans le cadre d'un programme d'achat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre total des actions détenues en propre et pouvant être annulées ne pourra excéder 10% du capital social par périodes de 24 mois.

Il convient que vous confériez au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette ou ces opérations de réduction de capital.

Cette autorisation est donnée pour une période de trois ans à compter de la présente Assemblée.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ RALLYE

Nous vous précisons que la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Conseil d'administration

Projet de résolutions

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

• Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net comptable de 80 256 091,38 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

• Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2011 et du Rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice net consolidé de 14 893 209 euros.

• Troisième résolution

(Affectation du résultat de la Société)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Bénéfice de l'exercice	80 256 091,38 euros
Dotation à la réserve légale	(649 847,10 euros)
Report à nouveau antérieur	98 062 369,57 euros
Bénéfice distribuable	177 668 613,85 euros
Versement d'un dividende aux actionnaires	(84 357 280,00 euros)
Report à nouveau pour le solde	93 311 333,85 euros

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant net de 1,83 euro par action.

L'assemblée générale constate qu'un acompte sur dividende représentant un montant net de 0,80 euro par action a été versé le 6 octobre 2011 sur décision du conseil d'administration du 6 septembre 2011, le solde, représentant un montant net de 1,03 euro par action sera mis en paiement à compter du 28 juin 2012.

Les actions nouvelles remises en paiement de l'acompte sur dividende susvisé ainsi que celle issues de l'exercice d'options de souscription intervenues postérieurement au versement de l'acompte sur dividende ne donnent droit qu'au paiement du solde du dividende à distribuer (soit 1,03 euro par action).

Le montant du dividende de 84 357 280 euros à verser aux actionnaires est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre le 1er janvier 2012 et la date de paiement du solde du dividende suite à l'exercice d'options de souscription ayant droit au solde du dividende.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France, conformément à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts sauf option pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

(En euros)	2010	2009	2008
Dividende	1,83	1,83	1,83

Le solde des dividendes afférents aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera porté au compte « Report à Nouveau ».

• **Quatrième résolution**
(Paiement du dividende en actions)

L'Assemblée générale, en application de l'article 33 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire, pour le solde du dividende à allouer au titre de l'exercice 2011, la possibilité d'opter pour le paiement en actions ou en numéraire.

Les actions souscrites seront des actions ordinaires.

Les actions nouvelles, objet de cette option, seront émises à une valeur égale à 90% de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de Bourse précédant la tenue de la présente Assemblée diminuée du montant du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur. Elles porteront jouissance à compter du jour où elles seront émises.

Si le montant des dividendes auxquels a droit un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra souscrire soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur en recevant une soulte en numéraire.

En cas d'option pour le paiement du dividende en actions, les demandes, accompagnées le cas échéant des versements nécessaires pour obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur à celui auquel a droit chaque actionnaire, seront reçues du 1^{er} juin 2012 au 15 juin 2012 inclus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur général, pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision, constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts et de procéder aux formalités de publicité.

• **Cinquième résolution**
(Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2011, telles que mentionnées dans ledit rapport.

• **Sixième résolution**
(Acompte sur dividende en actions)

L'Assemblée générale ordinaire, en vertu de l'article L.232-18 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de distribution d'un ou plusieurs acomptes sur le dividende au titre de l'exercice 2012, à proposer aux actionnaires, s'il le décide, pour tout ou partie du montant de l'acompte, l'option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Le Conseil d'administration est ainsi autorisé, sur ses seules décisions, à procéder à la mise en paiement de l'acompte concerné :

- soit en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions ;
- soit pour partie en numéraire et pour partie en proposant aux actionnaires l'option d'un paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois le Conseil d'administration pourra décider de mettre en paiement un ou plusieurs de ces acomptes en numéraire pour leur totalité.

En cas d'exercice par les actionnaires de leur option pour le paiement en actions, les actions souscrites seront des actions ordinaires. Elles auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions anciennes.

Le Conseil d'administration fixera le délai pendant lequel, à compter de sa décision de répartition d'un acompte sur dividende, les actionnaires pourront demander le paiement de cet acompte en actions. Ce délai ne pourra toutefois pas être supérieur à trois mois.

L'Assemblée générale décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 90% de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision de mise en paiement de l'acompte diminuée du montant net de l'acompte et arrondie au centime immédiatement supérieur.

Les souscriptions devront porter sur un nombre entier d'actions. Lorsque le montant de l'acompte ne le permettra pas, l'actionnaire aura la faculté de demander, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur et, dans ce cas, il lui sera versé une soulte en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire lors de la demande de paiement de l'acompte en actions.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur général, à l'effet de prendre toutes dispositions nécessaires au paiement du ou des acomptes sur dividende en actions, pour le cas où il déciderait d'en distribuer et de proposer leur paiement en actions, de fixer la date même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

• Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe CHARRIER pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André CRESTEY pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean CHODRON de COURCEL pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DERMAGNE pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DUMAS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Douzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles NAOURI pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Treizième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian PAILLOT pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Quatorzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société FINATIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Quinzième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société FONCIÈRE EURIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Seizième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société EURIS pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Dix-septième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société EURISMA pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Dix-huitième résolution**

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société Matignon Corbeil Centre pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Dix-neuvième résolution**

(Renouvellement du mandat du censeur)

L'Assemblée générale renouvelle Monsieur Jean LEVY dans ses fonctions de censeur pour une durée de une (1) année qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Vingtième résolution

(Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder, à l'achat d'actions de la Société en vue :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 75 euros par action.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de l'autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011, soit 4 646 616 actions pour un montant maximum de 348,5 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10% visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront également faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 23 novembre 2013.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

Le descriptif du programme de rachat figurera dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

• Vingt et unième résolution

(Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 225-209 du Code de commerce, à procéder à tout moment, en une ou plusieurs fois à la réduction du capital social par annulation dans la limite de 10% du capital social, des actions acquises par la Société en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, et ce, dans un délai maximal de 24 mois suivant leur date d'acquisition.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction de capital social dans les limites fixées ci-dessus.

Cette autorisation ainsi conférée est valable pour une durée de 36 mois à compter de la présente Assemblée générale. En conséquence, le Conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires et effectuera toutes les formalités légales et statutaires pour mener ces opérations, et notamment procéder à la modification corrélative des statuts.

• Vingt-deuxième résolution

(Pouvoirs)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT RALLYE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale : RALLYE

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris

Siège administratif : 32, rue de Ponthieu – 75008 Paris

• **Forme juridique**

RALLYE est une Société Anonyme régie par le livre II du Code de commerce.

Législation : Législation française

Constitution – durée

Date de constitution : 20 janvier 1925

Date d'expiration : 31 décembre 2064

Durée : 90 ans à compter du 31 décembre 1974, date de sa première prorogation.

• **Objet social**

Article 3 des statuts :

« La Société a pour objet :

- la prise de toutes participations dans toute entreprise française ou étrangère, quels qu'en soient la forme et l'objet, et la gestion de ces participations ;
- la prestation de tous services administratifs, comptables, juridiques, financiers, informatiques, commerciaux ou autres au profit de toutes entreprises ainsi que de tous services de relations publiques ;
- l'acquisition et la gestion de tous immeubles ;
- la réalisation de toutes opérations de négoce, commission ou courtage pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant, directement ou indirectement, ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce et de service, tous modèles et dessins, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. »

• **Registre du Commerce et des Sociétés**

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574.

• **Consultation des documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux, des Assemblées générales, liste des administrateurs, rapports des Commissaires aux comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège administratif de Rallye, 32, rue de Ponthieu – 75008 PARIS.

Exercice social – Article 32 des statuts.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

STIPULATIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

• Conseil d'administration

> Composition du Conseil d'administration (extrait de l'article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

> Actions d'administrateur (extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Si, le jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

> Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait de l'article 16 des statuts)

- I. La durée des fonctions des administrateurs est de une année expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.
- II. Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.
- III. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou les Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné, à la requête de tout intéressé, par le Président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil en adjonction aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

> Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

- Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible.

Le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

- Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine assemblée.

La durée de leur fonction est de une année. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant et la répartition sont fixés par le Conseil d'administration dans le cadre des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale.

› Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)

I. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

II. Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

› Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

I. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

II. Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du Président, le Conseil d'administration doit fixer le mode d'exercice de la Direction générale de la Société qui est assurée soit par le Président, soit par une autre personne physique nommée à cet effet. Cependant, le Conseil d'administration peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

III. Le Conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.

IV. Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, étant précisé qu'il est interdit à la Société de consentir des prêts, découverts, cautions ou avals au profit des personnes visées à l'article L.225-43 du Code de commerce ou aux fins prévues à l'article L.225-219 du Code de commerce.

V. Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limités à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférés à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (voir partie « Gouvernement d'entreprise »).

• Mode d'exercice de la Direction générale

Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (extrait de l'article 21 des statuts).

> Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général.

Lorsque le Président assume la Direction générale de la Société, les dispositions du présent article lui sont applicables ; il porte alors le titre de Président-Directeur général.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration et ne peut excéder la durée du mandat d'administrateur telle que fixée à l'article 16 ci-dessus.

Le Directeur général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 75 ans.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

> Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

• Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie « Gouvernement d'entreprise » pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

• Répartition des bénéfices

Article 33 des statuts :

« I. Le compte de résultat fait apparaître par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'était plus atteinte ;
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

- II. Les réserves dont l'Assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués ».

• Renseignements relatifs aux Assemblées générales

• Modes de convocation :

Paragraphes I, II et III de l'article 27 des statuts :

- « I. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, ou, en cas de carence, par les Commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième au moins du capital social, soit d'une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L.225-120 du Code de commerce.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et dix jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de ces avis sont convoqués par lettre ordinaire ou par tout moyen de télécommunication électronique.

La convocation est précédée par un avis contenant les mentions prévues par la loi et inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires trente-cinq jours au moins avant l'Assemblée.

- II. Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.
- III. L'ordre du jour de chaque Assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou de plusieurs actionnaires, dans les conditions prévues par la loi. »

• Conditions d'admission :

Paragraphes I, II et III de l'article 25 des statuts :

- « I. Sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur les actions, l'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. L'Assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les dissidents, les incapables et les absents.

- II. Tout actionnaire peut se faire représenter conformément à la loi. Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet. Le propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ces actions pour le compte de celui-ci. »

Tout actionnaire peut également voter par correspondance dans les formes et délais prescrits par la loi.

Le formulaire de vote par correspondance et de vote par procuration peut être établi par un document unique par l'auteur de la convocation.

III. Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux assemblées générales sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'actionnaire dans les comptes nominatifs tenus par la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

et le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments de son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 12 des statuts :

Les usufruitiers, nus-proprétaires, copropriétaires d'actions indivises ont accès aux assemblées conformément à la loi. »

• Composition de l'Assemblée générale :

Paragraphe IV de l'article 25 des statuts :

« IV. Les actionnaires pourront, si le Conseil le décide, participer aux assemblées et voter à distance par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication et télétransmission, y compris internet, permettant leur identification dans les conditions de la réglementation en vigueur et celles qui seront décidées par le Conseil.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires pourront établir les formulaires de vote à distance ou par procuration sur un support électronique, dans les conditions fixées par la réglementation alors applicable. La saisie et la signature des formulaires pourront être directement effectuées sur le site internet mis en place par l'établissement centralisateur en charge de l'Assemblée générale. La signature électronique du formulaire pourra être effectuée par tout procédé conforme aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, ou à toute autre disposition légale ultérieure qui s'y substituerait, tel que l'utilisation d'un code identifiant et d'un mot de passe.

Le vote exprimé par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révoquant et opposable à tous, sauf en cas de cession de titres notifiée dans les conditions prévues au second alinéa de l'article R.225-85 IV du Code de commerce ou par toute autre disposition légale ou réglementaire ultérieure qui s'y substituerait.

La procuration exprimée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit révoquant et opposable à tous dans les conditions définies par la loi. »

• Conditions d'exercice du droit de vote :

Paragraphe III et IV de l'article 28 des statuts :

« III. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts.

Les votes sont exprimés par mains levées, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions de la réglementation en vigueur. L'Assemblée générale peut aussi décider le vote à bulletin secret sur proposition du bureau. »

• Conditions d'acquisition du droit de vote double :

Paragraphe III de l'article 28 des statuts :

« Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le Conseil d'administration.

Le droit de vote double ainsi conféré aux actions nominatives entièrement libérées cesse de plein droit, pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L.225-124 du Code de commerce.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions de la réglementation en vigueur. L'Assemblée générale peut aussi décider le vote à bulletin secret sur proposition du bureau.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance, dans les conditions légales.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, ne sera pas pris en compte. »

• Seuils statutaires devant être déclarés à la Société :

Paragraphe II de l'article 10 des statuts :

« Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés, toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

• Identification de l'actionariat :

Paragraphe III de l'article 10 des statuts :

« En vue d'identifier les détenteurs de titres au porteur et conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, les noms ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a également la faculté, selon les conditions fixées par les articles L.228-2 et suivants du Code de commerce, de demander aux détenteurs de titres de la Société s'ils les détiennent pour leur propre compte ou pour le compte de tiers et dans ce dernier cas de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers.

À défaut de révélation de l'identité des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

En outre, en vertu de l'article L.228-3-1-II du Code de commerce, tout actionnaire personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenu sur simple demande de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes physiques et/ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, plus d'un tiers de son capital ou de ses droits de vote.

En application de l'article L.228-3-3 du Code de commerce, le défaut de communication des renseignements sollicités, en vertu des articles L.228-2-II ou L.228-3 ou L.228-3-1 du Code de commerce, ou la transmission d'informations incomplètes ou erronées sont sanctionnées par la privation des droits de vote et du droit au paiement des dividendes, attachés aux titres pour lesquels la personne destinataire de la demande est inscrite en compte, et ce jusqu'à la date de régularisation de l'identification. »

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

MONTANT DU CAPITAL

- Montant du capital au 31 décembre 2011 : 139 398 480 euros
- Montant du capital au 29 février 2012 : 139 398 480 euros
- Nombre d'actions au 31 décembre 2011 : 46 466 160
- Nombre d'actions au 29 février 2012 : 46 466 160

Les actions ont une valeur nominale de 3 euros chacune, elles sont intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires.

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues nominativement depuis plus de deux années. Au 29 février 2012, un droit de vote double étant conféré à 24 882 029 actions, le nombre total de droits de vote s'élève à 70 613 253 pour 46 466 160 actions.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du groupe et pour améliorer sa situation financière, l'Assemblée générale du 4 mai 2011 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Type d'émission	AGE	Durée de l'autorisation	Date limite de l'autorisation	Montants autorisés en nominal ⁽¹⁾
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ^{(4) et (5)}
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription ⁽²⁾	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	33 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ^{(4) et (5)}
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	66 M€ ⁽³⁾ 1 Md€ ⁽⁴⁾
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	10% du capital/an
Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	2% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	04/05/2011	26 mois	04/07/2013	4% du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission

(1) Montants autorisés égaux aux montants résiduels en l'absence d'utilisation.

(2) Le Conseil d'administration pourra augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% des émissions initiales et au même prix que ces dernières.

(3) Au titre des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

(4) Au titre de l'emprunt.

(5) Pour les titres de créances.

L'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe pour une durée de trente-huit mois (38) à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner droit de souscrire à un nombre supérieur à 5% des actions composant le capital de la Société au moment où elles sont attribuées, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Le nombre total d'options consenties et non encore levées ne pourra être supérieur à 5% du nombre des actions de la Société au moment où elles sont attribuées sans qu'il soit tenu compte de celles déjà attribuées en vertu d'une autorisation antérieure.

Le Conseil d'administration a également, dans la limite de 10% du capital de la Société, la faculté d'émettre, des titres de capital de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

CAPITAL POTENTIEL AU 29 FÉVRIER 2012

Le capital potentiel au 29 février 2012 se décompose de la façon suivante :

Nombre d'actions au 29 février 2012	46 466 160
Exercice d'options de souscription	678 453
Nombre d'actions potentielles	47 144 613

L'effet dilutif en cas d'exercice des options de souscription s'élève à 1,5% pour l'actionnaire détenant 1% du capital au 29 février 2012.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Date	Évolution du capital	Variations			Nouveau capital (en €)	Nombre cumulé d'actions
		Nombre d'actions	Capital (en €)	Prime d'émission (en €)		
2001	Conversion du capital en euros		(1 437 835,66)			
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	9 580 561	28 741 716,75	392 598 277,71		
31/12/2001					116 805 696,00	38 935 232
2002	Annulation d'actions	(5 000 000)	(15 000 000,00)	(285 000 000,00)		
	Exercice de bons et d'obligations convertibles	3 265 992	9 797 976,00	134 666 646,93		
31/12/2002					111 603 672,00	37 201 224
2003	Exercice de bons et d'obligations convertibles	206 620	619 860,00	8 057 485,58		
31/12/2003					112 223 532,00	37 407 844
2004	Exercice de bons	5	15,00	275,00		
31/12/2004					112 223 547,00	37 407 849
2005	Paiement du solde du dividende 2004 en actions	438 907	1 316 721,00	14 361 037,04		
	Exercice de BSA B	2 424	7 272,00	103 020,00		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2005 en actions	958 407	2 875 221,00	30 055 643,52		
31/12/2005					116 422 761,00	38 807 587
2006	Paiement du solde du dividende 2005 en actions	403 255	1 209 765,00	11 984 738,60		
	Exercice de BSA C	186	558,00	8 370,00		
31/12/2006					117 633 084,00	39 211 028
2007	Exercice d'options	314 300	942 900,00	8 450 793,00		
	Conversion d'OCEANE	3 127 264	9 381 792,00	125 519 779,47		
31/12/2007					127 957 776,00	42 652 592
2008	Exercice d'options	24 000	72 000,00	725 265,00		
	Annulation d'actions	(316 452)	(949 356,00)	(13 632 380,88)		
31/12/2008					127 080 420,00	42 360 140
31/12/2009					127 080 420,00	42 360 140
2010	Paiement du solde du dividende 2009 en actions	688 754	2 066 262,00	14 098 794,38		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2010 en actions	1 251 109	3 753 327,00	25 122 268,72		
31/12/2010					132 900 009,00	44 300 003
2011	Paiement du solde du dividende 2010 en actions	1 321 416	3 964 248,00	35 162 879,76		
	Paiement de l'acompte sur dividende 2011 en actions	793 939	2 381 817,00	14 108 296,03		
	Exercice d'options	50 802	152 406,00	571 014,48		
31/12/2011					139 398 480,00	46 466 160
29/02/2012					139 398 480,00	46 466 160

Informations complémentaires

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 29 FÉVRIER 2012

Nombre total de droits de vote au 29 février 2012 : 70 613 253

Nombre d'actionnaires : plus de 16 000, sur la base des recherches de titres au porteur identifiables réalisées en mars 2012.

À la connaissance de la Société, les principaux actionnaires à cette date étaient les suivants :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris	25 813 596	55,55%	50 244 454	71,15%
Autres sociétés du groupe Euris	1 513		2 570	
Autres membres du Conseil d'administration et de direction	120 034	0,27%	166 811	0,24%
Sous-total	25 935 143	55,82%	50 413 835	71,39%
Auto-détention ^{*(1)}	734 936	1,58%		
Autres actionnaires ⁽²⁾	19 796 081	42,60%	20 199 418	28,61%
dont au nominatif :	579 351	1,24%	982 688	1,39%
dont au porteur :	19 216 730	41,36%	19 216 730	27,22%
TOTAL	46 466 160	100,00%	70 613 253	100,00%

* Actionnaires inscrits au nominatif

(1) Dont 93 000 affectées au contrat de liquidité, le solde étant affecté à la couverture des plans d'actions gratuites et des plans de souscription.

(2) À la connaissance de la Société, aucun des « Autres actionnaires » ne détient directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital social ou des droits de vote.

• Franchissements de seuils notifiés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 29 février 2012

Conformément à l'article 10.II des statuts et sur la base du nombre d'actions et des droits de vote déclarés par la société Rallye et publiés sur le site internet de la Société entre le 1^{er} janvier 2011 et le 29 février 2012 les sociétés suivantes ont déclaré les franchissements suivants :

Déclarant	Date de franchissement	Type de franchissement	Nombre d'actions déclaré	% du capital	% des droits de vote
Dexia AM	17/06/2011	hausse	501 434	1,10	1,10
Natixis AM	12/09/2011	hausse	700 000	1,53	1,01
Dexia AM	27/10/2011	baisse	449 091	0,97	0,64
Financière de L'Échiquier	19/01/2012	hausse	1 860 264	4,00	2,63
Tocqueville Finance	08/02/2012	baisse	708 005	1,52	1,00
Financière de l'Échiquier	15/02/2012	baisse	1 833 664	3,95	2,60

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

La répartition du capital et des droits de vote a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

Actionnaires	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Foncière Euris *	25 813 596	55,55%	71,15%	25 210 459	56,91%	72,49%	24 430 858	57,67%	72,92%
Auto détention	728 686	1,57%	-	649 930	1,47%	-	891 789	2,11%	-
Autres actionnaires	19 923 878	42,88%	28,85%	18 439 614	41,62%	27,51%	17 037 493	40,22%	27,08%
TOTAL	46 466 160	100%	100%	44 300 003	100%	100%	42 360 140	100%	100%

* Directement et indirectement.

Les pourcentages sont exprimés au 31 décembre de chaque année considérée.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 mai 2011 étant valable jusqu'au 4 novembre 2012, l'Assemblée générale en date du 23 mai 2012 est appelée à reconduire le programme d'achat d'actions.

• Part du capital détenue par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société :

Au 29 février 2012, la Société détient 734 936 actions, soit 1,58% du capital :

- 641 936 actions affectées à la couverture des plans d'actions gratuites et aux plans de souscription ;
- 93 000 actions au titre du contrat de liquidité AMAFI (Association française des marchés financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance) conclu avec Rothschild et Cie Banque.

• Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme d'achat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant, les suivants :

- couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L225-177 et suivants du Code de commerce ainsi que tout plan d'épargne entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- assurer l'animation du marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'AMAFI et reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers – AMF ;
- annuler les actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

• Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Rallye aura la faculté d'acquérir 10% de son capital, soit à la date du 29 février 2012 4 646 616 actions de 3 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 734 936 actions propres déjà détenues, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 3 911 680, correspondant à un investissement maximal théorique de 293 376 000 euros sur la base du prix maximum d'achat de 75 euros prévu dans la vingtième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale du 23 mai 2012.

• Durée du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions est reconduit pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012 et au plus tard le 23 novembre 2013.

NANTISSEMENT DE TITRES

Dans le cadre des facilités de crédit qu'elle a mises en place, la société FONCIÈRE EURIS est amenée à nantir des actions RALLYE sur la base du montant des facilités ou des tirages en cours, selon le cas. Le détail des nantisements au 31 décembre 2011 par bénéficiaire est le suivant :

	Date de départ du nantissement ⁽¹⁾	Date d'échéance du nantissement ⁽¹⁾	Condition de levée de l'échéance	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
BNP	juin-08	juin-13	(2)	3 268 721	7,03%
CACIB	avr.-09	juin-15	(2)	2 476 390	5,33%
Groupe CM - CIC	oct.-10	avr.-14	(2)	4 791 667	10,31%
HSBC	mai-10	juin-13	(2)	3 647 059	7,85%
Natixis	déc.-04	déc.-16	(2)	4 296 355	9,25%
RBS	août-06	juin-16	(2)	1 183 163	2,55%
Société Générale	juil.-06	mars-13	(2)	2 272 727	4,89%
TOTAL				21 936 082	47,21%

(1) Les dates de départ et d'échéances sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte d'actionnaires ni de personnes ou groupe de personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La société Rallye a conclu une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique avec la société Euris.

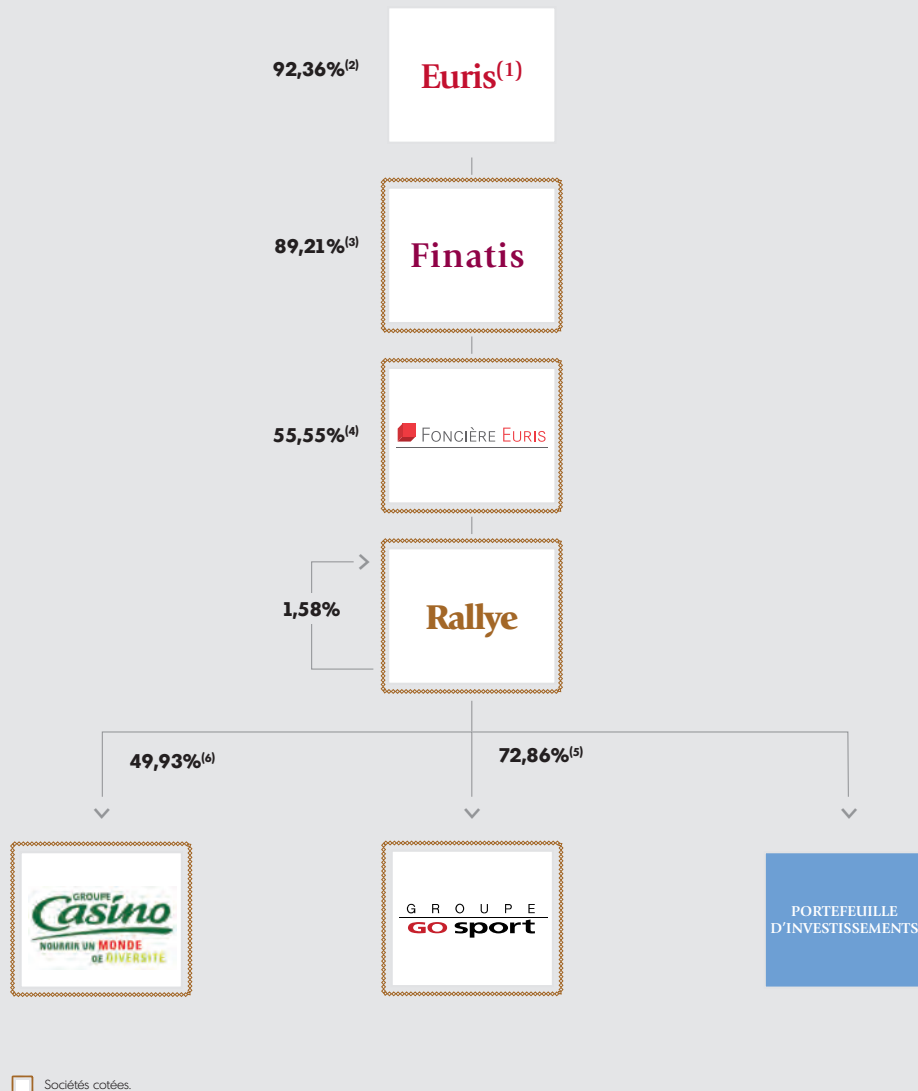
Dans ce cadre, la société Euris, grâce aux moyens et structures dont elle dispose, conseille de manière permanente la société Rallye dans la détermination de ses orientations stratégiques et dans la gestion et le développement de ses activités. Par ailleurs, elle lui apporte une assistance technique dans les domaines juridique et administratif.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ou à sa famille.

Informations complémentaires

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 29 FÉVRIER 2012



(1) La société Euris est contrôlée par Monsieur Jean-Charles NAOURL.

(2) 92,48% des droits de vote.

(3) 93,21% des droits de vote.

(4) 71,15% des droits de vote.

(5) 78,81% des droits de vote.

(6) Actions détenues, directement et indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales représentant 61,26% des droits de vote.

L'organisation actuelle du groupe Rallye résulte des opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 1992 et 1993 parmi lesquelles :

- l'apport au groupe Casino de l'ensemble des branches hypermarchés, supermarchés et cafétérias ;
- l'absorption par voie de fusion des sociétés mères Rallye SA et Coficam ainsi que des sociétés SMPO et Record Carburants ; à la suite de ces opérations, la société absorbante, Genty-Cathiard, a pris la dénomination Rallye ;
- un apport immobilier effectué par la société Foncière Euris.

Cette structure a été complétée par l'offre publique d'échange sur les titres de la société Casino initiée en septembre 1997, par la fusion-absorption de la société Go Sport par la société Courir, désormais dénommée Groupe Go Sport, en date du 27 décembre 2000 ainsi que par la cession de la société Athlete's Foot à son management le 27 décembre 2003.

Rallye n'effectue aucune prestation de management pour le compte de ses filiales opérationnelles ; elle bénéficie de l'assistance technique et stratégique de la société Euris, maison-mère du groupe.

Informations complémentaires

COTATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

LISTE DES TITRES COTÉS AU MARCHÉ EURONEXT PARIS (COMPARTIMENT A)

- L'action RALLYE (Code ISIN : FR0000060618)⁽¹⁾.

LISTE DES TITRES COTÉS À LA BOURSE DU LUXEMBOURG

- L'obligation RALLYE 3,25% avril 2013 échangeable en action ordinaire CASINO (Code ISIN : FR0000473985) émise le 30 avril 2003⁽¹⁾.
- L'obligation RALLYE 8,375% septembre 2015 (Code ISIN : FR0010806745) émise le 20 septembre 2009⁽¹⁾.
- L'obligation RALLYE 7,625% novembre 2016 (Code ISIN : FR0010815472) émise le 4 novembre 2009⁽¹⁾.
- L'obligation RALLYE 5,875% mars 2014 (Code ISIN : FR0010874115) émise le 15 mars 2010⁽¹⁾.

Etablissements assurant le service financier des titres :

(1) BNP Paribas Securities Services – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex

SYNTHÈSE DES COURS DE L'ACTION RALLYE SUR 18 MOIS⁽¹⁾

Années / mois	Nombre d'actions échangées	Plus haut Historique (€)	Plus bas Historique (€)	Capitaux échangés (millions d'€)
2010				
Septembre	855 302	28,00	26,10	23,16
Octobre	871 061	28,67	26,91	24,38
Novembre	865 940	29,49	27,53	24,77
Décembre	1 399 284	32,24	27,18	41,91
2011				
Janvier	1 180 517	34,66	31,10	38,87
Février	665 557	34,63	31,60	21,99
Mars	1 603 750	32,64	28,51	49,49
Avril	1 268 418	35,73	31,60	42,84
Mai	1 028 396	36,51	33,40	35,95
Juin	1 456 248	34,37	27,55	44,13
Juillet	1 228 867	29,63	26,72	34,65
Août	1 733 906	27,57	21,75	41,97
Septembre	1 278 773	24,75	19,83	28,14
Octobre	1 291 271	24,42	20,20	29,34
Novembre	1 600 997	23,19	19,88	35,08
Décembre	1 239 970	23,00	19,75	26,71
2012				
Janvier	1 403 490	25,10	21,14	32,42
Février	1 798 718	27,50	24,76	47,16

(1) Source : Euronext.

Au 29 février 2012, le cours de Bourse de RALLYE s'établissait à 27,36 euros et la capitalisation boursière s'élevait à 1,3 milliard d'euros.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Rallye a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011 ⁽¹⁾
Dividende net (en €/action)	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83 ⁽²⁾
Nombre d'actions	42 336 140	42 360 140	42 360 140	44 300 003	46 466 160
Distribution totale (en €)	77 728 298	77 519 056	77 519 056	80 068 118	84 357 280

(1) Conformément aux résolutions proposées à l'Assemblée générale du 23 mai 2012.

(2) Un acompte sur le dividende 2011 d'un montant de 0,80 euro par action a été mis en paiement le 6 octobre 2011.

La politique de distribution de dividendes de la société Rallye est fonction de sa situation financière ainsi que de ses besoins financiers prévisionnels. Aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Le dividende unitaire est stable à 1,83 euro sur les quatre derniers exercices représentant un rendement pour l'actionnaire sur la base du cours de Bourse du 31 décembre de respectivement 11,4%, 7,5%, 5,7% et 8,6% pour les exercices 2008 à 2011.

Par ailleurs, à compter du solde du dividende 2009, l'option pour le paiement du dividende en actions a été proposée aux actionnaires. Cette option offre à l'actionnaire la possibilité d'acquérir des actions Rallye avec une décote de 10% sur le cours de Bourse. En effet, le prix d'émission des nouvelles actions correspond à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la décision de distribution diminuée du montant du dividende.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 23 mai 2012 d'approuver une distribution de dividendes représentant 1,83 euro par action.

Un acompte sur dividende de 0,80 euro par action, a été mis en paiement le 6 octobre 2011 ; le solde à distribuer, soit 1,03 euro par action, sera mis en paiement le 28 juin 2012. Les actionnaires pourront opter, pour un paiement en actions nouvelles, pour l'intégralité du solde du dividende comme cela a été le cas pour l'acompte.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont reversés, conformément aux articles L27 et R.46 du Code du domaine de l'État, au Trésor Public.

CONTRAT D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

La plupart des filiales de Rallye bénéficient, dans le cadre de la réglementation en vigueur, de contrats d'intéressement et de participation. La société Rallye n'en bénéficie pas en raison de la modicité de ses effectifs.

Informations complémentaires

OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les plans d'option d'achats et de souscriptions d'action Rallye, ainsi que les plans d'actions gratuites, en cours de validité au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe sont les suivants :

Date de l'Assemblée	AGE du 06/06/2007	AGE du 06/06/2007	AGE du 06/06/2007
Date du Conseil d'administration	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009
Nature du plan (Souscription/Actions gratuites)	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	13
Nombre total d'options/actions initialement attribuées	181 127	258 091	310 521
<i>dont nombre total d'options/actions attribuées aux mandataires sociaux</i>	<i>50 866</i>	<i>80 234</i>	<i>151 852</i>
<i>dont nombre total d'options/actions attribuées aux 10 premiers salariés</i>		<i>72 624</i>	<i>62 937</i>
Point de départ du délai d'exercice des options	01/01/2011	23/07/2011	27/10/2011
Date d'expiration des options/actions	31/03/2013	22/10/2013	26/10/2014
Prix d'exercice en euros	48,73	43,15	14,24
Nombre d'options exercées au 29 février 2012	-	-	50 802
<i>dont depuis le 1^{er} janvier 2011</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>50 802</i>
Options/actions annulées au 29 février 2012 ⁽¹⁾	33 440	44 492	79 037
<i>dont depuis le 1^{er} janvier 2011</i>	<i>1 320</i>	<i>2 900</i>	
Options/actions restantes au 29 février 2012	147 687	213 599	180 682
Nombre résiduel d'actions pouvant être acquises ou souscrites au 29 février 2012	147 687	213 599	180 682

(1) À la suite du départ de bénéficiaires.

AGE du 06/06/2007	AGE du 19/05/2010	AGE du 04/06/2008	AGE du 04/05/2011	Total
09/12/2009	06/09/2010	06/09/2010	08/06/2011	
Souscription	Souscription	Actions gratuites	Actions gratuites	
1	12	61	58	
12 000	124 485	143 195	133 032	1 162 451
-	42 263	21 132	31 548	346 347
-	37 439	42 675	40 040	215 675
09/06/2012	06/03/2013	na	na	
08/06/2015	05/03/2016	06/03/2013	08/06/2014	
24,62	26,44	na	na	
-	-	-		50 802
-	-	-		50 802
0	0	4 740	313	161 709
		4 740	313	8 960
12 000	124 485	138 455	132 719	816 908
12 000	124 485	138 455	132 719	816 908

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DU CA À L'AGE

PROJET DE RÉSOLUTIONS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES CONSENTIES DURANT L'EXERCICE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE AUX DIX SALARIÉS DE L'ÉMETTEUR, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nature	Nombre d'options attribuées	Nombres d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	08/06/2011	08/06/2014	Actions gratuites	40 040	40 040	n.a.
Groupe Go Sport	29/04/2011	28/10/2013	Options de souscription	6 450	6 450	17,55

OPTIONS DÉTENUES SUR L'ÉMETTEUR ET SUR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES DIX SALARIÉS DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI LEVÉES EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société attributrice	Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options levées	Nombre d'actions correspondantes	Prix d'exercice (en euros)
Rallye	27/04/2009	26/10/2014	22 974	22 974	14,24

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ - GESTION DES RISQUES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RALLYE

• Politique d'investissements

Le portefeuille d'investissements de Rallye fait l'objet d'un développement à la page 19 du rapport de gestion.

Les filiales opérationnelles du groupe ont réalisé des investissements dont le montant annuel a évolué comme suit au cours des deux derniers exercices :

(En millions d'euros)	2011	2010
	1 211	979

Les investissements des sociétés opérationnelles sont développés dans le rapport de gestion au niveau du panorama des activités. Pour plus d'informations sur la stratégie des filiales opérationnelles du groupe, il convient de se référer à la partie « Évolutions récentes et perspectives » page 24 du présent rapport annuel.

Rallye, en tant que holding de contrôle de deux sociétés opérationnelles présentes pour Casino dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire et pour Groupe Go Sport dans la distribution d'articles de sport, n'a pas de concurrent auquel se comparer. Les positions concurrentielles de Casino et groupe Go Sport sont détaillées dans leur document de référence 2011 respectif.

• Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Les évolutions récentes et perspectives du Groupe sont décrites page 24 du présent rapport annuel.

GESTION DES RISQUES

• Risques de marché

Les risques de marché sont gérés de façon indépendante par les deux principales filiales opérationnelles de Rallye (Casino et Groupe Go Sport) et par Rallye en tant que maison mère.

Au sein de chacune de ces entités, la gestion des risques de liquidité, de change et de taux est organisée de façon centralisée, sous la responsabilité de la direction financière qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et rapporte à la Direction générale.

Ces risques ainsi que les dispositifs destinés à en assurer la maîtrise sont détaillés en note 31 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2011.

Par ailleurs, en cas de changement de contrôle de Rallye, certaines documentations de crédit incluent une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

• Risques opérationnels

En tant que holding, Rallye n'est pas concerné par ce type de risques. En revanche, Casino et Groupe Go Sport, dans le cadre de leur activité courante, sont exposées à un certain nombre de risques, dont principalement :

• Risques de dépendance de la société à l'égard de certains fournisseurs

Casino référence plus de 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux. Casino bénéficie en France, à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 913 000 m² sur 20 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différentes enseignes, hors périmètre Monoprix et Franprix-Leader Price qui dispose d'un réseau logistique propre.

Les cinq principaux fournisseurs de Groupe GO Sport (Nike, Adidas, Puma, Planet Fun et Le Coq Sportif) représentent globalement 46% des achats réceptionnés en 2011, en légère augmentation versus 2010.

Le risque de dépendance de la société à l'égard de ses principaux fournisseurs est cependant limité, la société fonctionnant en partenariat étroit avec ses fournisseurs, qui s'appuient sur le positionnement et le concept des réseaux GO Sport et Courir pour promouvoir leurs marques.

• Risques liés au mode de commercialisation des produits

Chez Casino, les différentes enseignes en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 61 % des points de vente au 31 décembre 2011 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

Chez Groupe GO Sport, le risque lié au mode de commercialisation des produits est considéré comme très limité car le Groupe commercialise ses produits via un réseau de magasins qui lui est propre pour les deux enseignes en France et en Pologne et dans le cadre de contrats en franchise pour le reste du monde.

• Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France qui a été renouvelée en 2009 pour dix ans.

• Risques de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs. Décathlon, Intersport, Sport 2000 et Foot Locker constituent les principaux concurrents de Groupe GO Sport. Dans ce contexte concurrentiel, Groupe GO Sport veille à adapter les concepts des magasins GO Sport et Courir et à différencier l'offre proposée en magasin.

• Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre. Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

• Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique notamment (Amérique du Sud, Asie). Des événements intervenus au cours de l'exercice sont ainsi évoqués dans les comptes consolidés de Casino. En 2011, l'international représentait 45,4% du chiffre d'affaires consolidé et 51,6% du résultat opérationnel courant consolidé.

Les risques liés au caractère international des activités de Groupe GO Sport sont considérés comme non significatifs dans la mesure où le Groupe est seulement présent en Pologne de façon opérationnelle directe. L'implantation en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes Unis, au Koweït, au Qatar, en Syrie, au Maghreb, en Jordanie, en Roumanie, à l'Île Maurice, au Luxembourg et en Belgique se fait via la franchise, le risque spécifique pays n'est donc pas supporté par le Groupe.

D'autre part, le Groupe est exposé aux risques internationaux par le sourcing de ses produits de marque propre en Asie (principalement en Chine, Thaïlande, Indonésie, Bangladesh et Pakistan).

Dans chaque pays, des agents locaux ou un bureau dédié avec des salariés du Groupe permettent de garantir l'aspect éthique et social de nos fournisseurs et de sécuriser la qualité et la livraison des produits.

• Risques industriels et environnementaux

Depuis 2003, le groupe Casino formalise sa politique Environnement à travers un programme d'actions appelé « Excellence verte » qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Un Directeur de l'environnement coordonne pour l'ensemble des activités du Groupe les actions des différentes branches opérationnelles en matière d'environnement.

Compte tenu de son activité, Groupe Go Sport n'est pas directement concerné par les risques industriels et environnementaux autres que ceux décrits dans le rapport de gestion.

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie « Données sociales et environnementales » en pages 29 à 32 du présent rapport annuel.

RISQUES JURIDIQUES

• Risques liés à la réglementation

Casino et Groupe Go Sport sont principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis à des procédures d'autorisations administratives.

• Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

• Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

À la connaissance de la société Groupe GO Sport, à la date du dépôt du Document de référence, il n'existe pas de fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou la rentabilité de la société et du Groupe.

Chez Casino, des informations sur les litiges figurent aux notes 26.1 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du dépôt du Document de référence, il n'existe pas d'autres procédures d'ordre gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À noter toutefois que dans le cadre du litige avec la famille Baud, le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui opposait le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du Tribunal, Casino a versé au cours du premier semestre 34 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 millions d'euros et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 millions d'euros.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale ainsi que des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de -7 et +1 million(s) d'euros ont été enregistrés respectivement en « résultat net des activités abandonnées » et « autres produits opérationnels ».

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações (« Gama »), véhicule d'investissement financier détenu à 100% par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1^{er} juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le Groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

ASSURANCE

• Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

Le Groupe Rallye inscrit sa politique d'assurances et de gestion des risques aléatoires dans un contexte de protection de son bilan, mais aussi de suivi, notamment des objectifs suivants :

- protection du patrimoine du Groupe et des responsabilités encourues par celui-ci ;
- défense de l'intérêt des actionnaires ;
- prise en compte de la réglementation des établissements recevant du public (règles dites ERP).

L'analyse des risques aléatoires assurables, la souscription et la gestion des polices d'assurances, ainsi que le suivi des sinistres, sont gérés de façon indépendante au niveau de chacune des filiales opérationnelles du Groupe (Casino et Groupe Go Sport principalement) et de leur maison mère, la société Rallye.

• Assurances souscrites

Les principales assurances mises en place par le Groupe Rallye sont les suivantes :

- dommages aux biens et perte d'exploitation consécutive ;
- responsabilité civile.

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

• Niveau de couverture

› Assurances dommages aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

Chez Casino, la police en cours est de forme « Tous risques Sauf » (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties disponibles sur le marché de l'assurance. Elle couvre notamment les risques traditionnels associés à ce type de police dont, à titre indicatif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les dommages électriques, les pertes d'exploitations. Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte d'exploitation confondus, soit 220 millions d'euros en dommages directs et pertes d'exploitation confondus, pour les événements majeurs (incendie, explosion...) avec des sous limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol).

Chez Groupe Go Sport, le montant des capitaux assurés auprès de compagnies d'assurance s'élève à 325 millions d'euros par an au titre de l'assurance dommages aux biens et 296 millions d'euros au titre des pertes d'exploitation.

› Assurances responsabilité civile

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et/ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments, de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers. La police en vigueur, également de forme « Tous Risques Sauf » couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière, du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

› Assurances obligatoires

Compte tenu des activités exercées, le Groupe continue de souscrire à des assurances obligatoires, notamment, l'assurance automobile, l'assurance construction/dommage ouvrage, responsabilité décennale constructeur et l'assurance des responsabilités civiles professionnelles (gestionnaire immobilier, voyageur, banque).

› Autres assurances

Compte tenu de l'importance des flux et des risques y attachés, le Groupe a souscrit diverses autres assurances, dont un programme transport (couverture des transports domestiques et des importations monde entier) et un programme « tous risques chantiers » (couverture du patrimoine immobilier).

• Prévention et gestion des crises

Les mesures de prévention et de maintien de l'exploitation après sinistre font partie intégrante de la politique d'assurance du Groupe.

Dans la continuité de la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre le risque de dommages aux biens, Casino a poursuivi en 2011 les visites régulières des sites à forte concentration de capitaux assurés, le suivi conjoint des rapports de visite et de préventions par site ainsi qu'un suivi de la cartographie des risques dommages, dont les événements naturels et autres tant en France qu'à l'international.

Casino a également poursuivi une démarche préventive des points de vente concernant le risque « produit » à marque distributeur ou non. En cas de crise ou de sinistre grave, le groupe est en mesure de disposer des moyens techniques et des conseils appropriés lui permettant d'intervenir rapidement pour protéger les hommes, préserver les biens, assurer la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

Rallye et ses filiales disposent également des supports nécessaires pour gérer de la façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.

Rallye a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Informations complémentaires

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES – POLITIQUE D'INFORMATION

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Jean-Charles NAOURI, Président-Directeur général.

Ces informations sont communiquées sous la seule responsabilité des dirigeants de la Société.

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 6 et suivantes, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 160 dudit document pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et en page 224 en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, qui contiennent des observations ».

Le Président-Directeur général – Jean-Charles NAOURI

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 62 à 159, 162 à 184, 160, 185 et 6 à 51 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2011 sous le numéro D 11-079 ;
- les comptes consolidés établis en application des normes IFRS et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 51 à 148, 151 à 171, 149, 172 et 6 à 41 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro D 10-339.

Les chapitres des documents de référence n° D 11-079 et D 10-339 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

• Commissaires aux comptes titulaires

> KPMG Audit Département de KPMG SA

1, Cours Valmy – 92923 Paris-La Défense Cedex
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1993.
Représenté par Monsieur Patrick-Hubert PETIT.

Dernier renouvellement : Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

› Ernst & Young et Autres

1/2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1.
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 1999.
Représenté par Monsieur Pierre BOURGEOIS.

Demier renouvellement : Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

• Commissaires aux comptes suppléants

› Société KPMG AUDIT ID, suppléant de KPMG

3, cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin » Puteaux – 92939 Paris-La Défense Cedex.
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

› Société Auditex, suppléant de Ernst & Young et Autres

1/2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1.
Entré en fonction lors de l'Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

• Responsable de l'information financière

Monsieur Didier CARLIER – Directeur général adjoint

Téléphone : 01.44.71.13.73
Télécopie : 01.44.71.13.70
E-Mail : info@rallye.fr

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC – INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (comptes annuels, procès-verbaux des Assemblées générales, feuilles de présence à ces Assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, statuts, etc.) et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société et de ses filiales Casino et Groupe GoSport pour les deux derniers exercices notamment les comptes consolidés établis selon les normes françaises, peuvent être consultés au siège social de Rallye.

Une fois par an, les analystes et journalistes sont conviés à une réunion au cours de laquelle sont commentés les résultats de l'année écoulée. Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques de la Société déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse www.rallye.fr. Un exemplaire du document de référence peut être obtenu au siège de la Société, 32, rue de Ponthieu, Paris 75008.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours de douze derniers mois est disponible sur le site internet de la Société.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse <http://www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee>, et fait l'objet d'une diffusion par voie électronique par le biais du diffuseur professionnel Business Wire.

Informations complémentaires

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004. Les informations non applicables à Rallye sont indiquées en « n/a ».

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
1. Personnes responsables	
• 1.1 Responsable du document de référence	224
• 1.2 Attestation du responsable du document de référence	224
2. Contrôleurs légaux des comptes	224-225
3. Informations financières sélectionnées	4-5
4. Facteurs de risque	219 à 222
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Histoire et évolution de la Société	
• 5.1.1 Dénomination sociale	199
• 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	199
• 5.1.3 Date de constitution	199
• 5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable	199
• 5.1.5 Historique de la Société	213
• 5.2 Investissements	19-219
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	14
• 6.2 Principaux marchés	14 à 18
• 6.3 Événements exceptionnels	n/a
• 6.4 Dépendances éventuelles	n/a
• 6.5 Position concurrentielle	219-220
7. Organigramme	
• 7.1 Description du Groupe	4-213
• 7.2 Liste des filiales	155 à 159
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	75 et 76
• 8.2 Aspects environnementaux	29 à 32
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	21
• 9.2 Résultat d'exploitation	20
10. Trésorerie et capitaux	21 à 22-117 à 125
11. Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12. Information sur les tendances	6 à 12-24 à 25
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	24-25
14. Organes d'administration et de direction	
• 14.1 Composition des organes d'administration	33
• 14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de la Direction générale	49
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Montants des rémunérations versées et avantages en nature	45 à 47-51 à 54 -152-168
• 15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	n/a

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
• 16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction	34 à 44
• 16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du Conseil d'administration	185
• 16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	53 à 54
• 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	52
17. Salariés	
• 17.1 Nombre de salariés	21-97-168
• 17.2 Participation et stock-options	27-34 à 44-47 à 49
• 17.3 Participation des salariés dans le capital	27-216 à 218
18. Principaux actionnaires	
• 18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	210
• 18.2 Existence de droits de votes différents	204
• 18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	26, 210
19. Opérations avec des apparentés	212
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
• 20.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2011	62 à 159
• 20.2 Comptes annuels au 31 décembre 2011	162 à 182
• 20.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011	160
• 20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011	183
• 20.5 Politique de distribution des dividendes	215
• 20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	221-222
• 20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	24-25
21. Informations complémentaires	
• 21.1 Renseignements de caractère général concernant le capital social	
• 21.1.1 Montant du capital souscrit	26
• 21.1.2 Actions non représentatives du capital	n/a
• 21.1.3 Actions détenues en propre	26 à 28
• 21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	27-175-216
• 21.1.5 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	211
• 21.2 Acte constitutif et statuts	
• 21.2.1 Objet social	199
• 21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	51 à 55
• 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	204-205
• 21.2.4 Assemblées générales	203
• 21.2.5 Franchissements de seuils	210
22. Contrats importants	212
23. Documents accessibles au public	224
24. Informations sur les participations	155 à 159

Informations complémentaires

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		Pages
1.	Comptes annuels	162 à 182
2.	Comptes consolidés	62 à 159
3.	Rapport de gestion	6 à 50
	• 3.1 Informations mentionnées aux articles L225-100 et L225-100-2 du Code de commerce	
	• Analyse de l'évolution des affaires	6 à 13
	• Analyse des résultats	14 à 19
	• Analyse de la situation financière	20 à 23
	• Principaux risques et incertitudes	219 à 222
	• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	207
	• 3.2 Informations mentionnées à l'article L225-100-3 du Code de commerce	
	• Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	55
	• 3.3 Informations mentionnées à l'article L225-111 du Code de commerce	
	• Rachats par la Société de ses propres actions	26 à 28
4.	Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	224
5.	Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	183-160
6.	Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	50
7.	Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	51
8.	Rapport des commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	60

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conception et réalisation : agence **ansthophane**
Crédit photos : Andres MAYR, Eduardo GIRAO, Zoom 95, David PELL, Gilles AYMARD, Jean Pierre PORCHER –
Porcher & Tordjmann, Anne van der STEGEN, Bertrand LEROY, Steve MUREZ, Alvaro CORRAL, Roberto BATTISTINI
Imprimé sur Satimat Green, papier en partie recyclé certifié FSC, et sur papier Cocoon offset, papier 100% recyclé certifié FSC.

